

**UNIVERSITÉ ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR**



**UFR LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES**

**DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES**

**Mémoire de Master**

**Intitulé du master : Coopération internationale et développement local**

**SUJET : AFFINITÉS CULTURELLES ET RELATIONS INTERNATIONALES :  
LE CAS DE LA GUINÉE-BISSAU ET DU SÉNÉGAL**

**Présenté par**

Robert BIAYE

**Sous la direction de**

Dr. Eugène TAVARES

Maître de Conférences titulaire

**Composition du jury :**

<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Grade</b>	<b>Qualité</b>	<b>Institutions</b>
Cheikh M. S. DIOP	Professeur assimilé	Président du Jury	UASZ
Eugène TAVARES	Maitre de Conférences Titulaire	Encadreur	UASZ
Benoit TINE	Maitre de Conférences Titulaire	Examineur	UASZ
Carlos TIPOTE	Enseignant	Examineur	ULG

**Année universitaire 2016-2017**

## AVANT-PROPOS

Ce travail a été réalisé dans le cadre du Master en Coopération internationale et développement local, avec comme ambition d'apporter une contribution à la problématique du lien entre les affinités culturelles et les relations internationales dans le cas particulier de la Guinée-Bissau et du Sénégal.

En effet, « La culture influence considérablement le processus [de] communication, [de] motivation et [des] actions des protagonistes ». (Radtchenko-Draillard, 2012). Cela signifie que la culture influence la manière dont les acteurs des relations internationales cherchent à comprendre et à intégrer la façon de raisonner, d'analyser une situation et de rechercher une solution.

Pour ce qui est des pays africains, l'enjeu est encore beaucoup plus important, du fait de la diversité culturelle qui les caractérise. Il arrive que malgré leurs affinités culturelles des pays voisins soient confrontés à des malentendus, des tensions et des crises aigües.

## DÉDICACE

Je dédie ce travail à :

- ✓ ma mère, Diénéba Seydi ;
- ✓ mes précieuses sœurs, Emilie et Béatrice Biaye ;
- ✓ mon brave et inséparable cousin, Boubacar Seydi ;
- ✓ Miranda Anne-Sophie Biaye, Fatou Bintou Diédhiou et Alain Michel Arcins;
- ✓ Mon beau-frère, Gilbert Arcins ;
- ✓ tous mes amis, particulièrement Sapphira Persaud et ses parents ;
- ✓ mes fidèles amis d'enfance, Lucien Marcias Diédhiou, Marc Dione et Moustapha Goudiaby.

## REMERCIEMENTS

Je remercie infiniment :

- ✓ l'ensemble du personnel d'enseignement et de recherche du Département de Langues Etrangères Appliquées de l'université Assane Seck de Ziguinchor pour les connaissances qu'il m'a transmises ;
- ✓ Monsieur Eugène Tavares qui a accepté de diriger ce mémoire ainsi que pour sa constante disponibilité, ses encouragements et ses suggestions ;
- ✓ Monsieur Carlos Tipote, son épouse et sa famille pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité et leur soutien durant tout mon séjour de recherches à Bissau. Je leur accorde une mention spéciale.
- ✓ Son Excellence l'Ambassadeur Saliou Cissé ;
- ✓ Monsieur Papa Diop, Ministre-Conseiller de l'ambassade du Sénégal à Bissau ;
- ✓ Monsieur Mussa Sambi, Directeur Général du Ministère de l'économie de la Guinée-Bissau ;
- ✓ Monsieur João Cornélio Gomes Correia, Directeur Général de la Culture de la Guinée-Bissau ;
- ✓ Monsieur Féliciano Mendes, Directeur Général du Ministère de la femme, la famille et la solidarité sociale ;
- ✓ Monsieur Micailo Biai, Directeur Général des services des investissements privés ;
- ✓ Monsieur Ibrahima Goudiaby, Sous-Préfet de Niaguis ;
- ✓ Monsieur Dominique Dabo et sa famille pour leur soutien constant;
- ✓ mes camarades de promotion,
- ✓ Monsieur Saïbatou Yague, qu'il puisse trouver dans cet ouvrage mon témoignage pour son sérieux et sa disponibilité dans le travail ;
- ✓ l'ensemble du personnel administratif de l'UFR des Lettres, Arts et Sciences Humaines pour les nombreux services qu'il m'a rendus.

Au moment où ce travail arrive à son terme, je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont apporté leur soutien, notamment celles qui ont accepté de répondre à mes questions lors de mes enquêtes.

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>PREMIERE PARTIE: CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>12</b>
Chapitre 1: Cadre théorique.....	13
Chapitre 2: Cadre méthodologique.....	45
<b>DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DU CADRE D'ÉTUDE ET DES AFFINITÉS CULTURELLES ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL.....</b>	<b>52</b>
Chapitre 1: Présentation du cadre d'étude.....	53
Chapitre 2 : Présentation des affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.....	76
<b>TROISIÈME PARTIE : INFLUENCE DES AFFINITÉS CULTURELLES SUR LES RELATIONS ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL.....</b>	<b>93</b>
Chapitre 1 : Etymologie, définition et évolution conceptuelle et influence des affinités culturelles sur les relations entre la Sénégal et le Sénégal.....	94
Chapitre 2 : Les perspectives des relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.....	120
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>125</b>

## **LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

**BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest

**BM** : Banque Mondiale

**CEDEAO** : Communauté Économique des États De l’Afrique de l’Ouest

**CEMGA** : Chef d’État-major Général des Armées

**CENFA** : Centre National de Formation Administrative

**CICES** : Centre International du Commerce au Sénégal

**CPLP** : Communauté des Pays de Langue Portugaise

**ENA** : École Nationale Administrative

**FMI** : Fonds Monétaire International

**IDE** : Indice de Développement Économique

**IDH** : Indice de Développement Humain

**IFE** : Institut de la Femme et l’Enfant

**ISM** : Institut Supérieur de Management

**ITIE** : Initiative de Transparence des Industries Extractives

**MBPPEG** : Manuel de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale

**MFDC** : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance

**MGF** : Mutation Générale Féminine

**OHADA** : Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

**OI** : Organisation Internationale

**OIF** : Organisation Internationale de la Francophonie

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**OMVG** : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie

**OMVS** : Organisation Pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**PAIGC** : *Partido Africano para Independência da Guine-Bissau e do Cabo-Verde* (Parti Africain pour l’Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert)

**PAM** : Programme Alimentaire Mondial

**PIB** : Produit Intérieur Brute

**PMA** : Pays Moins Avancés

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PNA** : Pharmacie Nationale d'Approvisionnement

**PSE** : Plan Sénégal Emergent

**RFI** : Radio France Internationale

**RI** : Relations Internationales

**SIGFIP** : Système Intégré de Gestion des Finances Publiques

**SISDAK** : Salon International de la Santé et du Médical de Dakar

**UA** : Union Africaine

**UASZ** : Université Assane Seck de Ziguinchor

**UCAD** : Université Cheikh Anta Diop

**UCAO** : Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest

**UE** : Union Européenne

**UFM** : Union de Fleuve Mano

**UGB** : Université Gaston Berger

**ULG** : *Universidade Lusófona Guiné*

**UNESCO**: *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* (Organisation des Nations Unies pour la l'Éducation, la Science et la Culture).

**UVS**: Université Virtuelle du Sénégal.

## ÉPIGRAPHE

Mahamadou Issoufou, disait : « La carte de l’Afrique ressemble à un miroir brisé avec toutes ces lignes qui serpentent, ignorent très souvent le *continuum* sociologique, ethnique et culturel ». (Mahamadou Issoufou)<sup>1</sup>.

Doudou Dia ajoutait : « Ces frontières tracées ailleurs, les peuples dans leur majorité écrasante, surtout [ceux] vivant le long des frontières les ignorent et ne s’en accommodent pas du tout. »<sup>2</sup> (Dia, 2015 : 5).

---

<sup>1</sup> Mouhamadou Issoufou est le Président du Niger.

<sup>2</sup> Monsieur Doudou Dia est le Directeur Exécutif de Gorée Institute.



## INTRODUCTION

Les affinités sont définies dans le dictionnaire (Le Petit Larousse, 2013) comme des « liens existant entre deux individus ou alors deux groupes d'individus ». Ces liens sont basés sur un ensemble de ressemblances entre deux espèces ou deux groupes, suggérant une proximité. Donc, cela suppose que ces deux groupes sont voisins et vivent dans une harmonie naturelle de goûts, de sentiments, etc.

Dans le cas précis de la Guinée-Bissau et du Sénégal, les affinités naturelles se remarquent par l'existence d'une végétation identique autrement dit on retrouve les mêmes espaces verts, à savoir la forêt dense et la savane. En effet, la Casamance dans sa partie extrême sud-ouest ressemble énormément à la Guinée-Bissau. Ce sont des zones forestières, denses par endroits traversées par des cours d'eaux multiples et de dimensions variées. Cette végétation luxuriante agit positivement sur le climat.

Le climat est le même des deux côtés de la frontière commune, avec une pluviométrie abondante et une température quelques fois élevée. Rarement on y constate et ressent une température basse avec de la fraîcheur pendant plusieurs mois dans l'année.

Aussi, les êtres humains de ces deux pays sont-ils de type guinéen. Ils sont noirs, trapus, aux cheveux crépus de manière générale. Quelques rares populations sont de type sahélien, c'est-à-dire qu'elles sont minces et élancées.

La forte ressemblance entre les environnements des deux pays et leurs occupants a amené les géographes à définir cette zone occupée par la Guinée-Bissau et le Sénégal comme faisant partie intégrante du golfe de Guinée avec un climat guinéen de zone tropicale. C'est pourquoi la tendance est à un rapprochement des cultures des deux pays, puisque la culture naît de la nature et est « tout ce que l'homme ajoute à la nature ».

En effet, les accoutrements, les langages, les us et coutumes des ethnies s'apparentent surtout dans le nord de la Guinée-Bissau c'est-à-dire dans les régions de Cacheu, Oio, Bafatá et Gabú, et dans le sud du Sénégal c'est-à-dire dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda.

Au cours des siècles, les peuples bissau-guinéen et sénégalais ont maintenu des relations parentales, économiques et politiques puisqu'il n'existait pas de frontières politiques entre les nations africaines.

Toutefois, des frontières naturelles pouvaient exister comme c'est le cas des cours d'eau. Mais, cela n'empêchait pas l'existence de contacts permanents entre les uns et les autres. Les relations se sont donc raffermies avec la lutte de libération de la Guinée-Bissau vis-à-vis de la métropole portugaise, une guerre qui a duré plus de dix ans, de 1961 à 1973 et qui a provoqué la migration forcée de milliers de Bissau-Guinéens vers le Sénégal voisin.

Ce mouvement politique n'a fait que relier et brasser davantage les populations des deux pays. En fait, les relations internationales sont des rapprochements basés sur des intérêts politico-économiques et qui interpellent l'action des gouvernements et des chefs d'État qui travaillent dans le but de pacifier deux ou plusieurs pays, proches ou lointains, mais qui partagent des intérêts communs.

Après l'accession de la Guinée-Bissau à la souveraineté internationale le 24 Septembre 1975, de multiples guerres civiles qui ont secoué le pays ont encore exacerbé les mouvements migratoires surtout de civils vers le Sénégal. En période d'accalmie et de stabilité, bien de Sénégalais ont aussi migré vers la Guinée-Bissau pour des besoins économiques. De ce fait, des relations internationales ne font que se raffermir et contribuer à la fraternisation et à une solidarité obligatoire entre ces deux pays.

C'est pourquoi, l'armée sénégalaise est intervenue en Guinée-Bissau à chaque fois que de besoin. Aussi, la diplomatie sénégalaise est-elle présente à Bissau à la moindre rumeur d'instabilité politique qui menacerait non seulement la Guinée-Bissau mais également la Casamance, région sud du Sénégal qui souffre d'une rébellion depuis plus de trois décennies. DAKAR est présent à BISSAU en cas de force majeure pour prendre les devants et contrer d'éventuelles tentatives de coup d'Etat qui provoquerait mort d'hommes.

Fort<sup>s</sup> des affinités qui les lient naturellement et historiquement, les populations sénégalaise et bissau-guinéenne sont condamnées à tout partager ensemble, le meilleur comme le pire. De ce fait, elles se retrouvent à travers leurs autorités dans des organisations internationales comme la CEDEAO, l'OMVS et l'UEMOA. Ces institutions panafricaines raffermissent l'intégration de ces deux peuples.

La CEDEAO lutte activement pour faciliter le trafic routier dans les pays membres et permettre aux populations et aux biens de circuler librement.

L'OMVS, de son côté, œuvre pour un accès des populations à l'eau potable dans les zones défavorisées des pays membres : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Mali et Guinée-Bissau.

L'UEMOA et la BCEAO assurent la circulation de la monnaie dans les marchés. L'introduction du franc CFA dans le système monétaire de la Guinée-Bissau à partir de 1997 contribue bien à favoriser les échanges commerciaux quotidiens et à augmenter des revenus des foyers où des jeunes hommes et femmes s'adonnent au trafic de marchandises de tous ordres.

La présence de la langue française dans l'administration générale de la Guinée-Bissau accélère les relations internationales dont ont besoin les deux pays pour se faire économiquement, voire politiquement. Aujourd'hui, un flux d'étudiants bissau-guinéens se remarque à Ziguinchor et à Dakar. L'objectif visé par eux est surtout la maîtrise de la langue française qui aiderait beaucoup à la concrétisation de l'intégration par les peuples.

Toutefois, les anciennes puissances coloniales n'œuvreraient pas pour des affinités culturelles bien solides encore moins pour des relations internationales durables entre ces deux pays. Vu que leurs intérêts ne se trouvent pas dans une unité sous régionale encore moins africaine, des relations internationales entre pays africains ne sont pas de nature à faire fructifier l'impérialisme et le néo-colonialisme.

Voilà ce qui montre le sens du choix que nous portons sur ce sujet. Ainsi, nous tenons à préciser que la question centrale qui guide notre travail de recherche est la suivante: Quelle est l'influence des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal?

En sommes, trois parties essentielles constituent ce mémoire.

La première partie titrée « Cadre théorique et méthodologique » met en lumière deux chapitres : le cadre théorique d'abord et ensuite le cadre méthodologique. Cette partie qui est d'une importance capitale va parler de la problématique du sujet, de la conceptualisation et des aspects méthodologiques.

La deuxième partie intitulée « Présentation du cadre d'étude et de liens culturels » se subdivise aussi en deux axes bien distincts et qui rappellent la chronologie historique des deux

pays. Dans cette partie nous présenterons d'abord la Guinée-Bissau ensuite le Sénégal en renseignant sur les aspects géographiques ; politiques ; économiques ; sociaux, etc. Nous jugeons nécessaire de faire un rappel historique avant de terminer par la présentation de liens culturels unissant les deux pays, donc les ethnies et leurs langues parlées dans la zone frontalière sénégal-bissau-guinéenne; la langue créole issue du métissage culturel des ethnies existantes des deux côtés de la frontière; les us et coutumes identiques pratiqués aussi bien en Guinée-Bissau qu'au Sénégal par ces ethnies.

La troisième partie intitulée « influences des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal » se subdivise aussi en deux axes bien distincts. Il s'agit là de présenter les résultats de notre travail de recherche. Donc, de montrer l'apport des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Pour cela, nous spécifierons cet apport aux plans politique, économique et social. Aussi, nous traiterons des différentes perspectives qui aideraient à mieux améliorer les relations entre les deux pays.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE**

# CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE

## 1. La problématique

Cette partie de ce travail est d'une importance capitale car elle traite le contexte, la pertinence du sujet, les questions de recherche, les objectifs, les hypothèses et la méthodologie.

### 1.1. Le contexte

Les relations internationales d'une manière générale forment une branche dans le domaine des sciences politiques. Elles marquent un accent réel sur les relations parmi les États et entre les États et d'autres institutions appartenant au système international. En réalité, les relations internationales, la diplomatie ne sont pas une discipline, elles sont un « exercice théorique et abstrait » (Cissé, 2015). Elles concernent donc le quotidien de tous les hommes où ils se trouvent et la question des politiques étrangères finissent toujours par concerner tout individu. Il s'agit en réalité d'un domaine interdisciplinaire dans lequel la politique, le droit, l'économie et l'histoire s'agrègent, donc se rencontrent. Les évolutions qui s'opèrent dans tous les domaines ont un impact plus ou moins direct ou plus ou moins important sur le vécu des hommes.

De nos jours, personne ne saurait se désintéresser de l'évolution de la politique dans le monde, vu que les conflits et autres tensions qui sévissent dans tous les continents à cause des agressions et provocations touchent tous les humains et tous les environnements. C'est pourquoi, il est important que nous soyons tenus informés, à tout moment, de l'évolution de notre monde. Ainsi, face aux problèmes majeurs de notre époque qui gangrènent notre sécurité, à savoir : « les désordres climatiques, pollutions, pandémies, migrations, trafic d'armes et de drogue, terrorisme » (Cissé, 2015), etc., les nations sont donc impuissantes d'agir seules, quels que soient les points de vue différents qu'ils puissent avoir sur leurs modes de fonctionnement étatiques et leurs réalités culturelles.

C'est pourquoi Barack Hussein OBAMA, Président des Etats Unies d'Amérique (de 2008 à 2016), lors de son discours devant la colonne de la Victoire dans Tiegarten Park en Allemagne, pendant sa tournée européenne a dit :

Oui il y a eu des différences entre l'Europe et l'Amérique. Sans doute il y en aura dans le futur. Mais le poids de la citoyenneté dans le monde continue à nous relier les uns aux autres. Un changement de gouvernement à Washington ne modifiera pas ce lien. Durant ce siècle nouveau, les américains et les européens devront en faire davantage, pas moins. Partenariat et coopération entre nations ne sont pas un choix. Mais une seule voie pour assurer notre sécurité commune et protéger notre humanité commune<sup>3</sup>. (Obama, 2008).

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, de tous les événements les plus importants ayant laissé des traces très marquantes aux dernières décennies de ce nouveau siècle, nous pouvons sans doute faire appel à la culture avec ses multiples formes, qui se matérialisent par des contacts entre les peuples de différentes cultures. Ces contacts se ressentent, en effet, tant au niveau international, « à travers la circulation sans cesse de produits matériels et mentaux, de modèles et personnes » (Mbom), qu'à l'intérieur même des pays, où le social se charge de « la dimension multiculturelle » par la présence de populations venues de toutes les extrémités de la terre, donc de tous les continents.

---

<sup>3</sup>Dans ses propos, l'auteur met déjà en lumière les différences surtout culturelle, politique et économique qui existeraient entre l'Amérique et l'Europe. Barack Obama soutient l'idée selon laquelle, les Etats sont impuissants d'agir seuls quelques soient leurs appartenances culturelles. Ils sont donc obligés de coopérer dans le but de renforcer leur « sécurité » et « protéger » l'humanité.

Ici, ce sont l'unité et le raffermissement des liens qui sont mis en exergue. Cependant, quant à cette affirmation de l'auteur qui dit « Un changement de gouvernement à Washington ne modifiera pas ce lien » nous la voyons un peu remise en cause par l'actuel Président américain lors de ses discours de campagne électorale : « l'Amérique d'abord ». A travers ces propos, le Président Trump nourrirait l'idée selon laquelle l'Amérique doit d'abord s'occuper de ses propres problèmes. Un repli sur l'Amérique se fait sentir à travers son slogan. Et dans ce cas, ces propos ne seraient-ils pas du protectionnisme déguisé du Président Trump ? Le constat en est que Mr Trump n'est pas sur la même mesure d'onde que Mr Obama, car, pendant qu'Obama prône l'ouverture, le partenariat, la coopération voir la lutte commune pour la sécurité collective, le Président Trump, quant à lui, opte pour le protectionnisme, ce que nous analysons dans ces propos.

En somme, nous nous retrouvons plus dans les propos du Président Obama parce que nous trouvons un champ plus large de la coopération si celle-ci se retrouve face à deux ou plusieurs peuples partageant les mêmes réalités culturelles. Ce qui peut être le cas actuel de plusieurs pays africains qui, malgré la diversité culturelle à laquelle le continent fait face, les peuples de différents pays habitant tout au long d'une frontière commune, partagent certaines réalités culturelles communes plus ou moins exploitées pour pacifier et fructifier les relations entre eux.

C'est ainsi que la Guinée-Bissau et le Sénégal comptent plusieurs ethnies à identités culturelles semblables, telles que : bāinounk, balante, diola, mancagne, manjack, papel, mandingue, peulh, bassaris, etc. En effet, bon nombre de personnes migrent à tout bout de champ, se regroupent et transmettent leurs savoirs du jour au lendemain, et de générations en générations.

C'est cette réalité, quels que soient les sentiments aussi réels qu'elle nous inspire, doit toujours être considérée comme un élément central. Dans la mesure où elle jaillit d'un phénomène fondamental à savoir la présence de liens culturels identiques facilitateurs et amplificateurs des moyens de communication entre les peuples de la planète en général, ceux de la Guinée-Bissau et du Sénégal en particulier.

Pour ces deux pays faisant appel à une relation internationale, et marquant une union à culture et pratiques culturelles semblables, la capacité d'établir la communication correcte avec des personnes et des groupes culturels identiques est une affaire très essentielle. Or, c'est la mise en application de cette identité culturelle remarquable en commun qui, selon notre vision, et comme le soutient Abdou Diouf en préfaçant le livre de Mbom intitulé « *Culture et Développement en Afrique* », devrait permettre de faire émerger la dimension multiculturelle dans son originalité et pourrait rendre plus facile la réalisation des rapports commerciaux des deux pays. Au cas contraire, se multiplient surtout des doutes et risques d'incompréhension, de mauvaises interprétations, des échecs forts coûteux à tous les niveaux et pour tous les acteurs traditionnels et étatiques en présence.

Dans ce cas, ne serait-il pas opportun pour les pays africains d'exploiter les liens culturels qui les lient naturellement et historiquement pour développer des formes de coopérations meilleures pour un développement harmonieux ?

## **1.2. La justification de la pertinence du sujet**

La pertinence de notre sujet se justifie par le fait que les concepts « affinités culturelles et relations internationales » restent de nos jours une question peu posée, moins débattue et non approfondie. Les acteurs des relations internationales, les observateurs et les auteurs posent plus le débat sur les questions dépassant le cadre national et des processus de règlement de litiges auxquels les peuples font face.



Ils évoquent la notion de culture comme élément à prendre en considération pendant les négociations. Or, nous pensons qu'il est plus utile d'aller en profondeur afin d'étudier la culture elle-même, faire ressortir les rapprochements culturels qui peuvent exister entre deux ou plusieurs peuples et comment en faire un outil de base pour la communion des peuples et le développement soutenu d'âge en âge et de générations en générations.

A cet effet, il nous est utile de montrer l'intérêt du sujet qui peut être subdivisé en quatre parties. Il s'agit d'abord d'un intérêt académique, ensuite un intérêt scientifique s'y ajoute un intérêt politique et enfin d'un intérêt social.

### **1.2.1. L'intérêt académique**

Cet intérêt nous est propre, dans la mesure où il permet à l'environnement scientifique de nous qualifier et de juger nos capacités et compétences avant de nous octroyer le diplôme de Master. C'est à travers ce diplôme que nos compétences seront critiquées, étudiées et appréciées par nos examinateurs, les spécialistes des relations internationales, les professionnels et voir les observateurs.

### **1.2.2. L'intérêt scientifique**

Ce travail va sans doute susciter des débats, tensions et réactions de différents acteurs et défenseurs des relations internationales. Mais faudrait-il dire que ces différents points de vue qui se manifesteront tendent parfaitement vers un intérêt collectif capital à ne pas négliger. Celui de l'analyse scientifique sur la question de l'incidence des affinités culturelles dans les rapports entre les pays du monde entier en général, la Guinée-Bissau et le Sénégal en particulier.

Cette étude pourrait être une nouvelle phase sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal au sujet de leurs ressemblances culturelles, dans la mesure où elle permettrait également d'étendre le domaine de recherches sur ce thème. Elle aiderait les futurs chercheurs qui entreprendront à leur tour des analyses. Ils seront appelés à faire plus, dans le but d'élargir la réflexion sur les relations entre pays, entre régions et même entre villages.

### **1.2.3 L'intérêt politique**

Cette étude va donc permettre aux hommes politiques des deux pays d'avoir un nouvel élan de coopération en mettant en pratique les valeurs culturelles qui lient deux localités transfrontalières. Elle va faciliter les deux chefs d'Etat à travers leurs ambassadeurs d'explorer les liens culturels pour mieux renforcer les relations politiques entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

### **1.2.4. L'intérêt social**

L'étude d'incidences des affinités culturelles sur les relations entre pays frontaliers est le facteur principal qui nous a poussé à emprunter le bâton du pèlerin-chercheur pour aller à la découverte intellectuelle.

C'est pourquoi à partir de cette découverte, le monde intellectuel verra et comprendra plus clairement le rôle que les affinités culturelles peuvent jouer dans le processus de coopération entre pays frontaliers vivant les mêmes réalités culturelles.

Nous ne manquerons pas dans ce travail, de faire appel à des auteurs qui auraient déjà travaillé sur le thème et qui, de par leurs idées, nous aideront à mieux faire comprendre aux acteurs étatiques, Bissau-Guinéens et Sénégalais qu'il serait beaucoup plus facile de s'appuyer sur nos réalités culturelles pour mieux gérer et fructifier les coopérations entre pays africains surtout.

## **2. La revue de la littérature sur les relations internationales**

L'état du monde dans ces vingt dernières années a naturellement provoqué plusieurs théories dans le champ des relations internationales. Les livres, articles et revues consultés nous permettent d'élaborer notre littérature.

Ainsi, notre modeste contribution ne vise pas seulement à arrondir le domaine des relations internationales, mais essaye de proposer quelques réflexions sur ledit domaine sans prétendre aucunement à l'exhaustivité sur le sujet que nous avons choisi. Force est de constater que dans son état actuel, la littérature sur les relations internationales est essentiellement relative aux actions des États et la stratégie de coordination à l'échelle mondiale.

Cependant, il est important de souligner que la manière de percevoir les choses des théoriciens et celle des observateurs ou analystes du système sont largement opposées.

Ainsi, Raymond Aron (1962) aborde les relations internationales en soutenant que c'est « un ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale ».

Dans le contexte des relations internationales, selon la conception de Aron, les unités en question faisant allusion principalement aux États sont des sociétés humaines plus ou moins cohérentes et donc stables qui sont dotés d'une organisation politique autonome capable de prendre des décisions et de les exécuter pour tout ce qui engage la société elle-même vis-à-vis du reste du monde.

Cette perception de Raymond Aron s'inscrit directement dans celle réaliste selon laquelle, les relations internationales sont caractérisées par l'état de nature, où effectivement la violence serait le moyen ou encore l'expression normale voire légitime de l'antagonisme des souverainetés. Il faudrait comprendre par-là que chaque unité « revendique le droit de faire justice elle-même et être la seule maîtresse de la décision de combattre ou de ne pas combattre ». Raymond Aron (1962).

Un autre auteur se consigne aussi dans la même mouvance que Raymond Aron. Il s'agit de Kenneth Waltz (1997). Considéré comme chef de file des néoréalistes, dans ses écrits intitulés *Theory of International Politics*, part d'une conception semblable à celle d'Aron : « les États sont des unités dont les interactions forment la structure du système international ». (Waltz, 1997 : 95).

Analysons alors ce que relate Marie-Claude Smouts. Elle souligne, au chapitre introductif de l'ouvrage intitulé *Les Nouvelles relations internationales* : « Pour les acteurs de ce livre, l'objet des relations internationales est le fonctionnement de la planète ou, pour être plus précis, la structuration de l'espace mondiale par des réseaux d'interaction sociale ».

Alors, si les approches de Raymond Aron et de Kenneth Waltz font objet de désavantage excessif, il n'en demeure pas moins que celle de Marie-Claude Smouts comporte le risque d'étirer à l'extrême le champ des relations internationales au point donc de lui enlever sa spécificité parmi les sciences sociales et rendre banal le caractère des États.

Dans ce cas, il serait plus avantageux de suivre les approches limitées de Aron et de Kenneth tout en leur accordant une interprétation avancée afin de prendre en compte les différentes phases ou facettes des choix publics et leur coordination dans un monde en état d'évolution.

Concernant les différentes conceptions des relations internationales selon les périodes contemporaines toujours en étroite alliance avec la sécurité (guerre), il est préférable de se limiter à celle d'Ole Woever (1993) qui soutient dans *Societal Security* que c'est :

la capacité d'une société à conserver son caractère spécifique malgré des conditions changeantes et des menaces réelles ou virtuelles : plus précisément, elle concerne la permanence des schémas traditionnels de langage, de culture, d'associations, d'identité et de pratiques nationales ou religieuses, compte tenu de nécessaires évolutions jugées acceptables. (Woever, et al, 1993 : 17-40).

Cette pertinente vision de l'auteur déclenche une autre face des relations internationales dans la mesure où elle couvre plusieurs zones laissées en rade par plusieurs auteurs et théoriciens des relations internationales comme ceux cités ci-dessus. Nous constatons qu'elle va de l'idée de relations internationales jusqu'à toucher l'asphère de l'identité culturelle.

Les auteurs ci-après soutiennent que cette approche ne prend en considération que l'identité culturelle qu'ils retrouvent ainsi :

Phénoménologiquement parlant, ils disent que rien n'est plus difficile que de définir l'identité d'un objet complexe. C'est ainsi que David Ruelle (1991) dans son livre intitulé « *Hasard et chaos* » s'interroge : « comment se fait-il qu'un artiste donné produise de manière répétée des ouvrages ayant le même ensemble de caractères probabiliste, ensemble qui caractérise cet artiste particulier ? » (Ruelle, 1991 :156-157).

Par réponse il soutient lui-même que si l'on impose une condition globale simple à un système compliqué alors les configurations qui satisfont à cette condition globale ont habituellement un ensemble de caractères probabilistes qui caractérise cette configuration de façon unique.

Pour ce qui est du point de vu ontologique, chaque souveraineté ou encore tout groupement politique « comme chaque chose selon ses puissances d'être, s'efforce de se préserver dans son être » soutient Spinoza.

En réalité, nous trouvons qu'une même discipline se voit abordée par des auteurs et penseurs de plusieurs manières et pourtant elle reste la même dans son ensemble.

Marcel Merle (1977), voit les relations internationales comme étant « [...] des rapports sociaux de toute nature qui traversent les frontières et qui échappent à l'emprise d'un pouvoir étatique unique ou auxquels participent donc les acteurs qui se rattachent à des sociétés étatiques différentes ». (Merle, 1977 :30).

Nous constatons que la plupart des auteurs à savoir de Hobbes à Machiavel, de Morgenthau à Aron, ont fortement plaidé pour cette approche réaliste des relations internationales qui est basée sur trois principaux éléments que sont :

- d'abord les relations internationales sont régies par les rapports interétatiques qui se limitent à un nombre réduit d'acteurs. Notons delà que la théorie réaliste ne nie pas l'existence des relations transnationales mais tout simplement la juge reléguée au second plan dans la compréhension de l'ordre international. Donc elle prône la dissociation absolue entre l'externe et l'interne ;
- ensuite, les rapports entre États restent conditionnés par la recherche unique d'intérêt national, donc il faut tout d'abord assurer en quelque sorte la puissance de l'Etat ;
- enfin les rapports internationaux sont conflictuels. Il est à comprendre par-là que le recours aux rapports de forces, donc la guerre reste le principal instrument clé. La supériorité entre les États se base sur l'aspect armement (militaire), même s'il existe d'autres facteurs comme économiques et culturels.

Dès lors, il apparait clairement que plusieurs éléments très importants qui peuvent apporter des avantages aux relations internationales soient laissés en rades. A cet effet, nous pensons qu'il vaille adapter les relations internationales selon le contexte, l'espace et le temps. Les relations internationales doivent être en adéquation avec les réalités des pays surtout des continents dans le but de préserver les conflits à venir qui constitueraient un choc de civilisations.

C'est la raison pour laquelle nous avons dévié la réflexion limitée de ces acteurs qui draineraient le champ des relations internationales dans un sens conflictuel et abordé au moins celle d'O. Woever (1993) qui prend en compte le facteur culturel dans sa conception des relations internationales.

Si l'auteur Woever accorde une marge d'identité culturelle aux relations internationales, il devient curieux de chercher qu'elle vision donc les penseurs ou écrivains africains ont de celles-ci. Ainsi, nous notons qu'il existe des idées découlant de la pensée africaine des relations internationales.

Pour le Docteur en Relations internationales, Nguway Kpalangu Kadony (2004), professeur à l'Université de Lubumbashi (Katanga, RD Congo), et, Secrétaire Général Académique de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales (ISTM) de Lubumbashi, dirigeant le Ministère des Ambassadeurs pour Christ International, soutient dans son ouvrage intitulé *Une introduction aux relations internationales africaines* que :

L'Afrique est un acteur subissant les relations internationales. Continuellement malade de ses impuissances : les amortisseurs de son économie sont cassés, les infrastructures socio-économiques sont délabrées, les conflits armés accompagnés de graves crises humanitaires se multiplient, les maladies endémiques refont surface, la sous-production agricole et industrielle la place au bas de l'échelle mondiale. (Kadony, 2004).

Les propos de Kadony nous révèlent la présence des relations internationales en Afrique. Au fond de ce qu'il soutient, nous voyons qu'il en ressort l'idée selon laquelle l'Afrique subit le poids des relations internationales, à comprendre qu'elles ne seraient pas à l'origine de l'Afrique. L'auteur pense alors que les relations internationales seraient des accords basés indirectement sur le principe de dominant-dominé. Toutefois, il propose qu'une « réflexion sur les relations internationales africaines s'avère nécessaire pour avancer ».

Quant à Guy Ernest Sanga (2006), dans son livre intitulé *diplomatie et diplomate : L'Afrique et le système des relations internationales*, il défend une thèse contredisant Kadony sur l'origine des relations internationales. Il dit :

La diplomatie en elle-même n'est pas l'apanage de l'Occident, même si les fondements de celle-ci ont été prudemment façonnés en son sein. La diplomatie reste donc ouverte à toutes personnes qui partagent ses objectifs et ses principes. (Sanga, 2006).

L'auteur a su traduire les efforts qui se font, le résultat d'un processus ou d'une action qui se conforme au désir des Africains d'appriivoiser la diplomatie. C'est pourquoi il ajoute : « Le diplomate africain doit être animé du souci majeur de contribuer au décollage politico-économique du continent et doit s'appliquer à corriger son image ».

S'il faut une réflexion sur les relations internationales pour avancer et que les acteurs des relations internationales doivent être animés d'un intérêt capital à faire décoller l'Afrique, Cheikh Anta Diop a très tôt compris cela en militant dans ces écrits en faveur de l'unité de l'Afrique Noire dans son ouvrage intitulé : *les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique Noire* (2000). De cette unité, gage d'indépendance vraie, l'auteur, partisan d'un État fédéral d'Afrique Noire, pose ici les fondements en soutenant que :

Dès qu'il est affirmé, le principe de l'unité transforme tous les problèmes auxquels l'Afrique s'affronte. À l'inverse de ce que les compromissions de l'empirisme provoquent, par le geste unitaire une voie de développement est indiquée, claire, dynamique, convaincante. (Diop, 1923).

Le penseur, fort de son grand savoir et de sa maîtrise des réalités africaines, démontre seulement le bien-fondé et la fécondité de son option. Qu'il nous suffise d'énumérer dans l'ordre des différents niveaux éclairés par le principe et soumis à l'inventaire et à l'analyse objective. « Pour les hommes, il n'y a pas d'unité sans mémoire : il s'agit de restaurer la conscience historique africaine » soutient-il. Il ajoute :

Il n'y a pas d'identité nationale et fédérale sans un langage commun : l'unification linguistique est possible. Pire que la balkanisation, la sud-américanisation guette l'Afrique désunie : unité politique et fédéralisme. (Diop, 1923).

« Ces idées [...] donnent à penser sur les immenses ressources de l'Afrique et sur sa puissance potentielle » ; écrivait-il y a une trentaine d'années, il reste toujours aussi actuel par les solutions qu'il propose ; et aussi admirable par la foi dont il témoigne.

L'ensemble de ces auteurs ici cités, ont fait preuve d'une réflexion exemplaire qui suscite tout intérêt à poursuivre la pensée. Il en reste vrai que les uns d'entre eux ont abordé les relations internationales sous l'angle conflictuel et d'autres ont souligné l'aspect culturel. Le cas des affinités culturelles qui sont présentes au niveau des frontières et que vivent les populations appartenant à des pays différents reste peu marqué voire non abordé.

C'est donc dans le but d'élargir le champs des relations internationales que nous nous sommes intéressé à cet aspect particulier qui serait un outils important pour le développement des pays dans l'art de la compréhension mutuelle dont ils ont tous besoin pour se faire politiquement, économiquement et socialement.

Le cas de la Guinée-Bissau et du Sénégal est donc un exemple incontestable dans la démonstration de cette idée laissée en rade par des penseurs et acteurs des relations internationales.

### **3. Les questions de la recherche**

Parler d'affinités culturelles et relations internationales entre la Guinée-Bissau et le Sénégal nous pousse à nous poser un certain nombre de questions.

#### **3.1. La question centrale**

- Quelle incidence les affinités culturelles ont-elles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal?

#### **3.2. Les questions spécifiques**

La question centrale de notre travail sera soutenue par trois autres questions appelées questions spécifiques que sont :

- ✓ Quelle est l'incidence politique de ces affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ?
- ✓ Quel est l'apport économique de ces affinités culturelles sur les relations entre BISSAU et DAKAR ?
- ✓ Quelle contribution ces affinités culturelles apportent-elles au plan social sur les relations entre ces deux pays ?

### **4. Les objectifs de la recherche**

Tout comme les questions de recherche, nos objectifs sont aussi constitués d'un objectif principal qui est le noyau de notre recherche et de trois objectifs spécifiques qui viennent appuyer ou accompagner notre objectif central.



#### **4.1. L'objectif principal**

Notre travail a pour objectif principal de montrer l'incidence des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Cet objectif principal est suivi de trois autres objectifs appelés objectifs spécifiques.

#### **4.2. Les Objectifs spécifiques**

Il consiste pour nous à :

- ✓ Analyser l'incidence politique de ces affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal;
- ✓ Montrer l'apport économique des affinités culturelles sur les relations entre le la Guinée-Bissau et le Sénégal ;
- ✓ Démontrer la contribution que ces affinités culturelles apportent au le plan social sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

#### **5. Les hypothèses de la recherche**

Nous avons aussi une hypothèse centrale et trois hypothèses spécifiques.

##### **5.1. L'hypothèse centrale**

Les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ont une incidence sur les relations entre ces deux pays.

##### **5.2. Les hypothèses spécifiques**

- ✓ Les affinités culturelles ont une incidence politique sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.
- ✓ Les affinités culturelles sont d'une importance capitale dans l'agenda économique entre la Guinée-Bissau et Sénégal.
- ✓ Les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal jouent pleinement leur partition dans le climat social entre ces deux pays.

**Tableau 1:** Synthèse de notre thème de recherche

Thème de recherche:	Les relations internationales
Sujet de recherche :	Affinités culturelles et relations internationales : le cas de la Guinée-Bissau et du Sénégal.
Les questions de la recherche:	<p style="text-align: center;">✓ <b>la question centrale :</b></p> <p>➤ Quelle incidence les affinités culturelles ont sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ?</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>les questions spécifiques :</b></p> <p>➤ Quelle est l'incidence politique de ces affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ?</p> <p>➤ Quel est l'apport économique de ces affinités culturelles sur les relations entre BISSAU et DAKAR ?</p> <p>➤ Quelle contribution ces affinités culturelles apportent-elles au le plan social sur les relations entre ces deux pays ?</p>
Les objectifs de la recherche:	<p style="text-align: center;">✓ <b>L'objectif principal :</b></p> <p>➤ montrer l'incidence que les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ont sur les relations entre ces deux pays.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>Les objectifs spécifiques :</b></p> <p>➤ Analyser l'incidence politique de ces affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal;</p> <p>➤ Montrer l'apport économique des affinités culturelles sur les relations entre le la Guinée-Bissau et le Sénégal ;</p> <p>➤ Démontrer la contribution que ces affinités culturelles apportent sur le plan social sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.</p>

<p>Les hypothèses de recherche:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>L'hypothèse centrale :</b></li> <li>➤ Les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ont une incidence sur les relations entre ces deux pays.</li> <li>✓ <b>Les hypothèses spécifiques</b></li> <li>➤ Les affinités culturelles ont une incidence politique sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.</li> <li>➤ Les affinités culturelles sont d'une importance capitale sur l'agenda économique entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.</li> <li>➤ Les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal jouent pleinement leur partition sur le climat social entre ces deux pays.</li> </ul>
-------------------------------------	---

## 6. La définition des concepts

Cette sous-partie de notre travail est d'une importance capitale. Dès lors, nous pensons que pour une meilleure compréhension de notre sujet de recherche, quelques concepts fondamentaux méritent d'être définis.

A cet effet, nous jugeons nécessaire de subdiviser cette sous-partie de notre travail en deux autres sous-parties. La première sous partie se chargera d'apporter des clarifications aux concepts relatifs aux relations internationales afin de mieux comprendre le champ de celles-ci. La deuxième sous-partie quant à elle, se chargera de la définition des concepts qui constituent le domaine des affinités culturelles, donc de la culture elle-même.

### 6.1. Les concepts relatifs aux relations internationales

Le champ des relations internationales (RI) est large dans la mesure où plusieurs disciplines s'y croisent. Alors penser pouvoir définir tous les concepts qui s'attachent aux relations internationales conformément à chacune des matières qui les touchent, serait très difficile pour ne pas dire impossible. Car, chaque penseur dans sa spécialité, observe l'évolution du monde, fait une analyse de l'état des choses et propose une réponse en

définissant ses concepts. S'il est vrai que « la réponse d'une question suscitent une autre interrogation », alors faut-il dire que le domaine des relations internationales compte énormément de concepts. Ici nous nous intéressons à définir quelques-uns à savoir relations internationales ; diplomatie ; organisation internationale ; coopération internationale ; autarcie ; Etat souverain ; ambassade ; convention ; pacte ; déclaration ; particularisme ; aide bilatérale et multilatérale et enfin consulat.

### **6.1.1. Définition des relations internationales**

La définition des relations internationales pose en soi, un problème très sérieux. Virally Michel (1959), définit les relations internationales comme « celles qui échappent à la domination d'un pouvoir politique supérieure « interne ». Les relations internationales peuvent être simplement définies comme les flux de toutes natures et de toutes origines qui traversent les frontières ». (Virally, 1959 : 9).

Quant au professeur Diur Katond (2001-2002), il pense que « c'est l'étude des actions et interactions des acteurs privilégiés dans la vie internationale que sont les Etats constitués ou en formation pendant une période donnée »<sup>4</sup>.

Quant à nous, dans notre introduction nous les avons définies en soutenant que ce sont des rapprochements basés sur des intérêts politico-économiques et qui interpellent l'action des gouvernements et des chefs d'Etat qui travaillent dans le but de pacifier deux ou plusieurs pays, proches ou lointains mais qui partagent les mêmes intérêts.

### **6.1.2. Définition de la diplomatie**

Il est vérifié que la définition du concept de relations internationales donne lieu à plusieurs positions. Toutefois, le concept de diplomatie en relation avec les RI, unit plusieurs auteurs, penseurs et acteurs desdites relations internationale. Ils n'en font pas trop débat.

---

<sup>4</sup> Les relations internationales englobent donc les réalités les plus universelles, les plus diverses et les plus nombreuses du champ de l'action sociale dans la mesure où elles s'intéressent aux situations qui mettent en relation l'ensemble des acteurs de la vie des sociétés. Les relations internationales ne peuvent aller que dans les sens de la prolifération caractérisée par la multiplication des acteurs et de leurs actions et interactions dans le système international.

Le concept diplomatie est défini de façon général, dans le dictionnaire LE PETIT LAROUSSE (2013), comme « Science, pratiques des relations internationales ». Il revient donc de dire que la diplomatie reste la science des traités qui règle les relations internationales. En même temps bien sûr, la diplomatie est la fonction même de régler les problèmes et, de préférence, de façon pacifique. Elle se différencie donc de la guerre, qui est un état fréquent. C'est ce qui fait que la diplomatie fonctionne toujours en temps de guerre. Elle fonctionne parallèlement à la guerre.

C'est la mise en action de la négociation et des échanges entre ceux qui représentent leurs États auprès d'autres États. La diplomatie serait alors la pratique, l'action et la manière de représenter son pays auprès d'un pays étranger ou dans les négociations internationales, de concilier leurs intérêts respectifs ou de régler un problème sans recours à la force. C'est aussi l'art des négociations entre gouvernements<sup>5</sup>.

### **6.1.3. Définition d'une organisation internationale**

Le concept est défini dans le dictionnaire Le Petit Larousse (2013) comme groupement composé d'États, à vocation soit universelle, soit régionale ou continentale. Selon toujours le dictionnaire, les organisations internationales ont notamment pour objet la sécurité collective des États et la promotion de la condition humaine dans la communauté mondiale.

Dans infos.emploiublic, une organisation internationale est une « association d'États souverains créée par un traité international, une convention multilatérale ou un accord entre ces États, pour coordonner une action sur un sujet déterminé par ses statuts ».

---

<sup>5</sup> Les sanctions, le recours à la force et les négociations économiques internationales notamment au niveau du commerce mondial, bien que n'étant pas typiquement considérés comme de la diplomatie sont en réalité des outils intéressants dans le cadre de négociations. La négociation est la pratique la plus ancienne des relations internationales. Pendant longtemps, la négociation était inséparable de la guerre elle-même. La négociation est nécessaire parce que les États changent, et dans une formule particulière on pourrait dire que les États ne sont pas des corps chimiquement stables : ils évoluent, change, etc. Quoiqu'on veuille, le rapport des forces en ces États change, et ce rapport des forces impose aux plus faibles de s'en prendre avec le plus fort, donc de négocier.

#### **6.1.4. Définition d'une coopération internationale**

Coopérer signifie opérer ensemble. La coopération internationale désigne toute action que l'on mène en commun par plusieurs pays. C'est donc en ce sens qu'elle déborde très largement l'idée d'Organisation internationale déjà définie.

Nous pouvons donc clairement constater que les États peuvent conduire des actions communes sans faire recours à la constitution d'organes internationaux, permanents ou non, et en se soumettant seulement à des règles communes ou en combinant leurs entreprises individuelles sur une base. Cela n'a d'ailleurs jamais été contesté et ne soulève pas de véritables difficultés.

Dans ce cas, on peut sans aucune ambiguïté admettre en effet qu'une Organisation internationale n'est constituée que lorsque « les Etats qui souhaitent coopérer dans un domaine déterminé constatent que les autres formes de coopération à leur disposition s'avèrent insuffisantes ou inefficaces », (Le Littré). Il existe donc toute une série de méthodes de coopération, dont l'Organisation internationale ne représente que la plus perfectionnée.

D'un autre côté, il n'est pas évident que toutes les activités des Organisations internationales relèvent en fait de la coopération ainsi définie. Ceci est beaucoup plus sérieux car c'est la propriété du terme employé pour désigner la fonction de l'Organisation internationale qui se trouve ainsi mise en question.

L'usage est tellement bien établi qu'il semble cependant trop tard pour prétendre le renverser. « Il convient alors de déterminer avec plus de précision ce que recouvre, assez improprement, l'expression de coopération internationale et qui dépend de la pratique et non de la sémantique ». Il semble que cette expression s'étende en réalité à des fonctions dont certaines sont en deçà et d'autres au-delà de la coopération proprement dite et qu'on pourrait désigner par les quatre expressions de : harmonisation, coordination, opérations collectives, opérations institutionnelles.

#### **6.1.5. Définition d'une autarcie**

C'est une doctrine qui préconise, selon notre dictionnaire consulté, Le Petit Larousse (2013), « la politique autarcique ».

L'autarcie est donc définie comme « une politique économique d'un pays qui tend à se suffire lui-même en n'effectuant aucun échange avec les pays tiers ».<sup>6</sup>

#### 6.1.6. Définition d'un État souverain

Avant de donner une définition à cette expression, il sera donc important d'expliquer d'abord le mot « souverain ».

La souveraineté peut appartenir au peuple ou à un monarque. Le plus souvent, la souveraineté est assumée par des représentants ou titulaires du pouvoir politique.

La souveraineté d'un État ne doit pas être confondue avec l'autarcie économique ou l'isolement diplomatique. Un État souverain peut conclure des ententes, des traités et être inséré dans des ensembles plus vastes. Il garde cependant sa souveraineté. Au même moment, il détient le pouvoir suprême de s'en détacher librement en acceptant les conséquences économiques ou financières de cette rupture.

Dans la pratique, la souveraineté des États est érodée par les processus de mondialisation économique, culturelle et politique. La libre circulation des individus, des capitaux et des idées oblige aujourd'hui les États à tenir compte des contextes régionaux et internationaux dans lesquels ils sont insérés. Donc le concept peut être défini comme :

Pouvoir suprême reconnu à l'État de faire ses lois et de les mettre en pratique. La souveraineté d'un État implique l'exclusivité de ses compétences législatives, exécutives et judiciaires. Concept signifie

---

<sup>6</sup>1 [...] cependant qu'elles [les nations] tendent à se constituer chacune en système autonome, en économie fermée, en autarcie (comme on dit aujourd'hui), elles font de leur mieux pour produire bien plus qu'elles ne peuvent consommer, avec l'idée naïve d'écouler à l'extérieur leur surabondance, tout en recevant le moins possible de la surabondance des autres. Valéry, *Regards sur le monde actuel*, 1931, p. 203.

2. Il n'y a pas cinquante ans, chacun de ces domaines avait son four à pain, rouissait son chanvre, filait sa laine, ne vendait, n'achetait ou n'échangeait presque aucun produit, vivait enfin dans une autarcie presque complète. Chaque chef de famille était une sorte de roi patriarcal. Cette autonomie économique avait été favorable au développement des fortes personnalités. Vailland, *Drôle de jeu*, 1945, p. 138.

3. Fréquent en temps de guerre où il est imposé par les circonstances, ce système est, dans les temps modernes, non réaliste étant donnée la multiplication des communications et la diversité des ressources. En tant qu'isolationnisme, l'autarcie condamne à une vie réduite la collectivité qui l'applique. (Mucchelli, Sc. soc. 1969).

aussi État indépendant. Un État souverain s'oppose ainsi à une colonie qui n'a pas le contrôle exclusif de son territoire<sup>7</sup>. (Le Littré).

#### **6.1.7. Définition d'une ambassade**

Dans le glossaire-international, une ambassade est définie comme « une représentation diplomatique d'un État auprès d'un autre ».<sup>8</sup> L'ambassade est représentée par un ambassadeur qui est le représentant personnel du président de la République, accrédité auprès du chef de l'État étranger.

Selon le dictionnaire Le Petit Larousse (2013), qui a donné deux définitions au mot, la deuxième définition colle plus à notre travail. Cette définition précise que l'ambassade est l'« ensemble du personnel diplomatique et des services assurant cette mission ; bâtiment qui les abrite ».

#### **6.1.8. Définition d'une convention**

Le dictionnaire que nous avons utilisé dans le cadre de notre recherche, Le Petit Larousse (2013), donne cinq définitions au concept convention. Parmi ces définitions données, nous nous intéressons plus aux deux premières qui semblent être plus en adéquation à notre travail de recherche. Le dictionnaire mentionne en premier que le mot convention désigne « un accord officiel passé entre des individus, des groupes sociaux ou politiques, des Etats ; écrit qui témoigne la réalité de cet accord ». A titre d'exemple selon toujours le dictionnaire : « Convention signé entre le patronat et les syndicats ».

---

<sup>7</sup> La décolonisation qui a marqué les années 1960 a donné lieu à la création d'États souverains. Etat possédant une population, un territoire propre, un gouvernement établi et bénéficiant de la reconnaissance mondiale.

<sup>8</sup> L'inviolabilité des ambassades est garantie par l'article 22 de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Les agents de l'État hôte n'ont pas le droit d'y pénétrer sans l'accord du chef de la mission. (<https://www.glossaire-international.com>).



La deuxième définition relatée par ce glossaire soutient qu'une convention c'est « une règle résultant d'un commun accord, tacite ou explicite ». Il souligne que « la langue<sup>9</sup> est un système de convention ».

En droit, une convention est définie comme :

Un accord conclu entre deux ou plusieurs parties en vue de produire certains effets juridiques : créer des obligations, modifier ou éteindre des obligations préexistantes. L'usage commun des rails d'une ligne par plusieurs exploitants est resté en fait subordonné à des conventions particulières. (Bricka, 1894).

Quant au droit civil, une convention représente un « ensemble de clauses arrêtées entre les futurs époux relativement à leurs intérêts pécuniaires et stipulées dans leur contrat de mariage ». (Barr, 1974).

Que dit le droit du travail ? Il démontre aussi que c'est un

Accord conclu entre d'une part une caisse de sécurité sociale et d'autre part un établissement de soins (de prévention ou d'enseignement public ou privé), ou un ou plusieurs membres de professions de santé. (Cotta, 1968).

Pour le droit international qui d'ailleurs nous intéresse plus, définit le mot de façon très simple et très compréhensible : « une convention est un accord conclu entre États »<sup>10</sup>.

### 6.1.9. Définition d'un pacte

Ce concept mérite d'être défini, car très utilisé par les gens, il peut différer d'un domaine à un autre, donc d'un contexte à un autre. Étymologique : du latin *pactum*, pacte veut dire « accord », « convention », « parole », « promesse », « arrangement », « traité ». Ce mot est

---

<sup>9</sup> Eh bien oui, la langue peut être considérée comme une convention. Le Dr Jean F Manga, professeur de droit, dans son cours de Droit du commerce international, a abordé cet aspect avec passion énorme et clarification de taille. Il soutient qu'en droit la langue est un élément à ne pas négliger dans la négociation car elle compte du même point que l'écrit. Du langage juridique, c'est un accord qu'il nomme le « gentleman agreement »; d'où il nécessite le respect de la parole donnée, donc les négociateurs doivent faire preuve d'honorer leurs paroles, démontre le Dr Jean F Manga.

<sup>10</sup> Cette définition nous convient le plus dans la mesure où, elle touche directement le champ de notre recherche. Nous ne minimisons pas les autres définitions, encore moins remettre en cause, mais nous voulons tout simplement montrer le lien qu'elle a avec notre domaine de recherche.

donc étymologiquement lié à la paix, *pactus* étant le participe passé de *paciscor* qui signifie, faire la paix.

Pacte veut dire « une convention accompagnée d'actes publics qui lui donnent un caractère d'une importance primordiale<sup>11</sup> ».

Nous retenons qu'un pacte est bien sûr une convention solennelle entre États ou entre particuliers, donc c'est un traité<sup>12</sup>.

#### 6.1.10. Définition d'une déclaration

Dans le champ juridique, une déclaration est un acte solennel fait devant une juridiction ou une autorité publique habilitée, selon les formes prévues par la loi, et qui confère des

---

<sup>11</sup> Cet exemple qui a accompagné cette définition peut nous permettre de mieux comprendre la définition :

« Aussitôt que les deux parties, [...], auront établi les bases d'un accommodement, je désire, monsieur l'amiral, qu'elles puissent former ensemble des pactes, à titre de voisin et d'amis.» (Par extension) Alliance. « La constitution de l'èç » fut le premier pacte social qui, depuis l'origine du monde, eut fait un dogme de la fraternité humaine ». (Textes tirés de Wikipédia).

<sup>12</sup> D'une manière générale, un traité, un accord, une convention, une entente et un protocole sont des termes similaires désignant un engagement juridique international devant avoir des effets dans le droit national ou international. L'usage national peut cependant varier d'un pays à l'autre. Généralement, **un traité** a un caractère très officiel, solennel; les traités sont nécessairement signés par des États; les signataires sont «liés» par un traité. **Une convention** désigne généralement des «traités multilatéraux formels dont les parties sont nombreuses. Les conventions sont normalement ouvertes à la participation de la communauté internationale dans son ensemble ou à celle d'un grand nombre d'États.»

On parle d'**accord** lorsqu'il est question de traités bilatéraux ou incluant un petit nombre d'États. Les accords ont souvent un caractère technique ou administratif. Le terme **protocole** désigne des accords moins formels que ceux visés par un traité ou une convention. Ces engagements sont conclus par les organes et instances habilités (le plus souvent les gouvernements nationaux et les organisations internationales). Ces documents font habituellement l'objet d'une ratification; à ce moment, l'État confirme, d'une manière publique, sa volonté d'être lié à un engagement. Le droit international ne disposant pas d'une force capable de ramener à l'ordre un État délinquant, un traité peut cependant ne pas être appliqué avec autant de rigueur qu'une loi du droit interne. L'évolution du droit international et la multiplication des traités (ou accords, conventions, protocoles) ont cependant un effet contraignant croissant sur les membres de la société internationale. Dans bien des cas, un comité d'arbitrage tranchera en cas de désaccord entre les parties.

Dans d'autres cas, des lois internes, ou des engagements précis, peuvent rendre contraignants les termes des documents. Par extension, on utilise plusieurs de ces termes au niveau de la politique intérieure: convention collective, protocole d'adhésion, accord entre deux partis politiques.

droits. C'est le cas, par exemple, de la déclaration de la naissance d'un enfant devant l'officier d'état-civil, de la déclaration de Pacs devant le greffier du tribunal. Selon le dictionnaire Internaute, une déclaration est un « Acte écrit, discours par lequel on déclare quelque chose ».

### 6.1.11. Définition d'un consulat

Etymologie : du latin *consulatus consul*.

Historiquement parlant, dans la Rome antique, les consuls sont deux magistrats principaux élus pour une année sous la République romaine puis désignés sous l'Empire romain.

En France, le terme « Consulat » désigne le régime politique mis en place de 1799 à 1804 après le coup d'État du 18 Brumaire de l'an VIII, ainsi que la période pendant laquelle ce régime a existé. La Constitution de l'an VIII établit un pouvoir autoritaire qui est exercé par trois consuls. Le Premier consul, Napoléon Bonaparte, finit par s'accaparer de tous les pouvoirs. Il devient consul à vie en 1802 et proclame l'Empire en mai 1804.

Dans le domaine de la diplomatie, le consulat est un organisme diplomatique implanté à l'étranger, dans une ville importante, tandis que l'ambassade est presque toujours située dans la capitale. Il a pour mission d'aider les ressortissants du pays qu'il représente (accréditant) dans le pays d'accueil<sup>13</sup> (accréditaire).

Après différentes tentatives de définitions données au concept, ces deux grands aspects peuvent être retenus. Il s'agit de « régime politique mis en place » et d'« organisme diplomatique implanté ». Force est donc d'admettre que quoiqu'étant différents en termes, le sens reste unique.

---

<sup>13</sup> La mission des consulats est très importante:

- ✓ assistance et secours à ses ressortissants en cas de difficultés avec les autorités locales ;
- ✓ fonctions de mairie et de notaire pour les expatriés ;
- ✓ tenue de l'état-civil, recensement ;
- ✓ délivrance des pièces d'identité et des passeports ;
- ✓ délivrance des visas aux résidents du pays d'accueil ;
- ✓ organisation des élections.

Le consulat est dirigé par un consul, diplomate qui exerce sa mission dans sa circonscription consulaire.

Le statut international des consulats et des consuls est fixé par la convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires. L'établissement de relations consulaires se fait par consentement mutuel des deux États.

Nous pensons qu'en dehors de ces bonnes et pertinentes définitions, nous pouvons aussi ajouter qu'un consulat est une équipe de fonctionnaires nommée par le gouvernement d'un pays dans le but de s'occuper de ses intérêts commerciaux et encore du bien-être de ses citoyens de la diaspora<sup>14</sup>.

## **6.2. Les concepts relatifs aux affinités culturelles**

La culture occupe une place importante dans la vie de tout un chacun quel que soit l'idée que l'on accorde à ce mot. Ce mot pourrait donner dans son premier entendement plusieurs sens dont deux sont très répandus. Il s'agit en effet de culture comme action de labourer, de cultiver. Et culture dans le sens de pratiques culturelles, tout ce qui est relatif à la coutume. (Larousse, 2013). Il convient de noter que le deuxième sens est celui qui nous intéresse, vu le thème de notre travail de recherche. De ce fait, nous jugeons nécessaire de définir quelques concepts en trait avec celle-ci. Il s'agit entre autre de : affinités, culture, ethnie, langue, communication.

### **6.2.1. Définition de l'affinité**

La notion affinité reste jusque-là une notion qui peut se comprendre sous différents aspects. Il convient donc de mettre ce concept en corrélation avec le domaine dans lequel on veut l'utiliser afin de bien le camper et éviter les « incompréhensions » pouvant aboutir à des remises en causes sur la définition accordée au concept. Toutefois, il nous est très important dans ce travail de recherche, de voir les différents usages du concept avant d'arriver à l'acceptation dans laquelle nous voulons l'utiliser.

Historiquement parlant, cette terminologie dérive du latin *alchimique affinitas* du XIII<sup>e</sup> siècle, qui décrit la propriété que possèdent deux corps de s'unir entre eux par l'intermédiaire de leurs particules semblables. Barchusen propose ce terme en 1698 pour nommer la force physique attractive, qui, dans un composé, maintient les atomes en liaison.

---

<sup>14</sup> Il est aussi important de préciser que dans un cadre Intergouvernemental, « une organisation internationale (OI) est soumise aux règles du droit international public, alors qu'une organisation non gouvernementale (ONG) est soumise au droit privé ». Précision du Dr J. F Manga lors de son cours de droit International en Master de Coopération Internationale et Développement Local, Université Assane Seck de Ziguinchor(2015).

Le concept est étendu par Julius Thomsen et Claude Louis Berthollet, qui pensent que la chaleur impliquée dans une réaction chimique est une mesure de l' « affinité » des substances qui interviennent dans la réaction (plus il y a de chaleur dégagée, plus l'affinité est grande).

Vers le début du XX<sup>e</sup> siècle, Willard Gibbs et Hermann Helmholtz sont passés de cette description semi-quantitative de l'affinité à une définition précise. L'affinité s'exprime maintenant à partir d'une fonction d'état thermodynamique qui s'appelle l'énergie libre.

En Marketing le concept s'explique comme suit :

L'affinité d'un support publicitaire, utilisée en médiaplanning, mesure la proportion de l'audience du support appartenant à la cible visée. Un support présentant une bonne affinité avec la cible permet de maximiser la part d'audience utile dans l'audience totale touchée lors d'une campagne sur un support. Un écran publicitaire lors d'une émission de télé-réalité présente par exemple une bonne affinité avec la cible des adolescents. L'affinité publicitaire se mesure par un indice d'affinité et peut également servir de base à une échelle d'affinité. Un exemple de support mettant en avant sa puissance et son affinité. ([www.définition-marketing.com](http://www.définition-marketing.com), consulté le 06/09/2016).

Nous pouvons même voir qu'en Marketing, le concept est utilisé pour développer une théorie. Selon les acteurs du Marketing, une puissance plus une affinité donne lieu à une efficacité.

En chimie, la définition accordée au concept d'affinité renvoie à la réactivité, par référence à la stabilité relative des produits d'une certaine réaction ou processus. C'est également la force d'attraction entre deux particules. Par exemple : l'affinité électronique.

Dès lors, l'affinité d'un produit chimique pour un autre se mesure quantitativement par une constante d'équilibre de la forme liée et non liée. C'est donc la mesure de la tendance qu'a un atome ou un composé à réagir ou à se combiner à des atomes ou à des composés de constitution chimique différente.

A côté de ces définitions purement chimiques, l'affinité est également conçue en biologie comme « une relation entre espèces d'origine commune. Et si la relation est d'ordre descriptive (taxonomie, classification), il est néanmoins préférable alors de parler d'homologie entre espèces».

En plus de la conception biologique du terme, l'affinité en biochimie, décrit la force d'une interaction non-covalente entre une macromolécule biologique, acide nucléique ou

protéine, et un ligand qui se fixe sur un site à sa surface. Elle se mesure quantitativement par le biais de la constante d'équilibre association/dissociation, appelée parfois constante d'affinité. Cette affinité repose sur la nature, la géométrie et le nombre des interactions physiques entre le ligand et sa cible (interactions électrostatiques, liaisons hydrogènes, interactions de Van Der Waals). On emploie aussi le terme affinité pour qualifier la fixation d'ions métalliques par des composés chélates.

L'affinité désigne aussi en droit une relation de parenté indirecte par suite de mariage, par exemple entre beau-frère et belle-sœur et en sociologie, l'affinité fait référence à une certaine communauté d'esprit, une communauté d'intérêt et à d'autres points communs interpersonnels.

Cependant, toutes ces clarifications sont bonnes et importantes. Alors pour ce qui concerne notre champ de travail, nous retenons la définition suivante, qui cadre le plus avec notre sujet : « le mot affinité ou *affinitas* en latin, vient de *affinis*, relatif à ; finis, c'est-à-dire frontière ou limite marquant toujours un lien ou une combinaison potentielle entre deux groupes d'individus de même ou de localités différentes<sup>15</sup> ».

Nous résumons toutes ces définitions en disant que le mot affinité peut se définir comme des « rapprochements », des liens entre qui existent entre un groupe A quelconque et un groupe B.

### 6.2.2. Définition de la culture

Le terme culture, qui provient du latin *cultus*, désigne l'action d'enrichir voire de cultiver l'esprit par des exercices intellectuels. Sa définition a évolué au fil du temps : depuis l'époque de l'Illuminisme, la culture est associée à la civilisation et au progrès.

En général, la culture est une espèce de tissu social comprenant les plusieurs moyens et expressions d'une certaine société. Donc, les coutumes, les pratiques/habitudes, les façons d'être, les rituels, les façons de s'habiller et les règles du comportement sont des aspects que la culture englobe et prévoie.

Une autre définition établie que la culture est tout l'ensemble des phénomènes matériels et idéologiques d'un groupe ethnique ou une nation, une civilisation, par opposition à un autre

---

<sup>15</sup> Les informations relatées sur la définition de l'affinité sont du site cité ci-après.  
<http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Affinit.com>

groupe ou à une autre nation. Pour l'UNESCO (2011), « la culture donne à l'être humain la capacité de réflexion de soi-même : par le biais de la réflexion, l'homme discerne les valeurs et part à la recherche de nouvelles significations. »

Suivant l'approche analytique abordée, la culture peut être classifiée et définie de plusieurs façons. Par exemple, il y a des chercheurs qui ont divisé la culture de la façon suivante : topique (elle comprend une liste de catégories), historique (la culture en tant qu'héritage social), mentale (complexe d'idées et d'habitudes), structurelle (symboles réglés et mis en rapport les uns avec les autres) et symbolique (significations que partage une société, attribuées arbitrairement). L'UNESCO (2011).

Par ailleurs, la culture peut se distinguer selon son niveau de développement : primitive (cultures techniquement très peu développées et n'ayant pas tendance à s'innover), civilisée (mise à jour suivant la production de nouveaux éléments), pré-alphabète (n'ayant pas intégré l'écriture) et alphabète (employant aussi bien le langage écrit que le langage oral).

La culture, ou civilisation, entendue dans son sens ethnographique le plus large, est cet ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes, ainsi que les autres capacités et habitudes acquises par l'Homme en tant que membre d'une société<sup>16</sup>. (Tylor, 1832).

---

<sup>16</sup> Dans cette définition d'Edward Tylor, utilisée, même de manière critique, par les anthropologues dans leur travail, sont contenues certaines idées importantes. « La première », explique le professeur Ugo Fabietti, « est que la culture, ou civilisation, entendue dans son sens ethnographique le plus large, se retrouve partout ». Il n'existe donc pas de peuples avec culture et des peuples sans culture.

La deuxième idée est que la culture est « un ensemble complexe » que nous pouvons, même dans ce cas, retrouver partout (tous les peuples, aussi primitifs qu'ils puissent être, ont une économie, une morale, un droit, une technologie, etc.).

La troisième idée est que la culture est acquise (celle-ci, n'est pas innée, propre à une race, comme le pensaient au contraire les créationnistes) et ne se transmet pas par le sang.

La quatrième idée, étroitement liée à la précédente est que la culture est acquise par l'homme en tant que membre d'une société, et comme il y a un grand nombre et une grande variété de sociétés, il existe autant de cultures que de sociétés.

Avec l'évolution de la discipline, l'anthropologie élabore le concept de métisse, de mélange, comme un moment de rencontre et d'échange d'idées, de méthodes et de techniques dans lesquels naissent les cultures.

Avec la globalisation, son théoricien anthropologue, Ulf Hannerz, note que pour définir la culture, il est nécessaire « une image qui ne parte pas du principe que les cultures sont limitées et qu'elles ont un lien exclusif avec des territoires et des populations particulières, mais prévoit comme point de départ un monde plus ouvert, interconnecté ».

Enfin, nous retiendrons que dans les sociétés capitalistes modernes il existe une industrie culturelle, avec un marché où l'on offre des biens culturels soumis aux lois de l'offre et de la demande de l'économie.

Des différents écrits que nous avons eu à consulter, voyons comment des auteurs, de façon très simple et claire ont abordé la culture :

❖ Pour Goodenough (1964),

La culture consistait en ce que les gens savent ou croient afin de pouvoir agir de manière acceptable vis-à-vis des autres membres d'une même culture, afin également de pouvoir distribuer des rôles sociaux sans toutefois expliquer l'émergence ou la dynamique de ces croyances, de ces comportements et de ces rôles. (Goodenough, 1964 :36).

❖ Pour Camilleri (1989),

La culture est un ensemble de significations partagées qui sont assignées à des stimuli environnementaux et sociaux, et qui induisent des représentations et des comportements communs, qui sont préférablement reproduits. (Camilleri, 1989 :27).

❖ Pour Sirota (1998),

La culture est un équipement qui permet aux individus de vivre, et de penser et d'agir de manière adaptée par rapport à leur environnement, en les dotant également de capacité de transformation créatrice : c'est donc un appareil à penser et représenter la société et la place de l'individu, sur une base de partage. (Sirota, 1998 : 92).

❖ Enfin pour Demorgon (2004), « la culture est un construit diversement codé afin de pouvoir être partagé ». (Demorgon, 2004 : 37).

« Si la variété de ces définitions donne des indices sur le sentiment de complexité par rapport à la culture, le concept lui-même reste défini de façon ferme » (Wagener, 2012). Ainsi

---

Récupérant un terme d'Alfred Kroeber de 1945, Hannerz choisit *œkoumène* pour évoquer les interactions du monde tel que l'on connaît aujourd'hui. *L'œkoumène* était pour Kroeber la désignation plus adaptée pour définir un ensemble interdépendant d'évènements et de productions qui sont tout autant significatifs pour l'historien de la culture que pour le théoricien de l'anthropologie. Hannerz élabore l'expression *d'œkoumène* mondial pour faire allusion à l'interconnexion du monde, qui se produit par des interactions, des échanges, des développements qui y sont liés, tout en y associant aussi l'organisation de la culture.

Dans cette optique, la culture est donc comprise comme un réseau parcouru par des significations différentes, composées et recomposées par le mouvement des choses et des personnes dans l'œkoumène mondial et modifiées de différentes manières par des sédimentations locales



pour apporter notre contribution à la science et de permettre à ceux qui travaillerons dans ce domaine d'aller beaucoup plus loin que nous, nous soutenons que la culture c'est ce que l'Homme retrouve dans son environnement transformé et qui influe dans son comportement, dans sa croyance, dans ses pratiques, qui parfois, se ressemble ou non à d'autres selon la position géographique. Donc la culture inclue sans doute des aspects environnementaux et sociaux<sup>17</sup>.

### 6.2.3. Définition de l'ethnie

Les définitions du terme « ethnie » sont assez peu nombreuses et tournent tout autour de quelques grandes caractéristiques.

---

<sup>17</sup> Notre tentative de définition se voit renforcée et soutenue par les résultats de l'étude menée par le Maître de conférences Albin Wagner, qui soutient dans ses études que : « Quelles que soient les hypothèses que l'on peut émettre sur ce complexe, il n'en reste pas moins que la culture souffre d'une conceptualisation statique et programmatique, qui permet en substance les effets suivants » :

- ✓ La culture permet de rassembler les membres d'un groupe grâce à des éléments, croyances, comportements et habitudes signifiants, et se retrouve dans la littérature parfois confondue avec des ensembles nationaux ou binationaux ;
- ✓ La culture permet de définir les relations entre les individus, organisant ainsi un système social dans son ensemble ;
- ✓ La culture doit être partagée afin de fonctionner correctement ;
- ✓ La culture permet à ses membres d'adapter leurs comportements à travers l'interprétation de certains stimuli, afin de produire des réactions ou actions appropriées.

Ce dispositif puissant et commode semble pourtant ne pas laisser de place à la complexité, tout en fonctionnant grâce à des raccourcis par trop réductionnistes : il existe très peu de recherches à propos de la manière dont la culture peut évoluer, comment elle peut être changée ou bouleversée, ou comment les individus peuvent souhaiter la changer ou s'en débarrasser ; tout cela alors même que le monde contemporain entraîne un brouillage massif et complexe des frontières entre les soi-disant espaces culturels.

Pourtant, il existe bel et bien des différences interculturelles (Wagener 2012), tout comme des similarités transculturelles, notamment dans le contexte de sous-cultures variées, dont les codes transitent notamment grâce aux réseaux sociaux ou aux communautés numériques. En d'autres termes, d'après nous, une définition déterministe et démiurge de la culture, comme une sorte de « main invisible » qui permettrait un programme social global, semble ne pas être adaptée à la complexité des rapports humains, et encore moins aux défis d'un globe mondialisé où le monde entier peut se retrouver dans une diversité de lieux. Jusqu'à présent, ces définitions ne permettent pas, selon nous, d'englober la compréhension et la complexité des rapports qui existent entre les univers cognitifs, émotionnels et identitaires, pourtant représentés et agis par les individus et les groupes.

Le mot « Ethnie » est un terme apparu en 1787 ou 1896 dans la langue française » (<http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Ethnie>). Il provient d'un vocable grec qui veut dire « peuple ». Il s'agit d'une communauté humaine pouvant être définie par l'affinité culturelle, linguistique ou raciale. Les intégrants d'une ethnie s'identifient entre eux puisqu'ils partagent une ascendance en commun et plusieurs liens historiques. Au-delà de l'histoire partagée, les membres préservent au présent des pratiques culturelles et des comportements sociaux similaires.

En général, les communautés qui font partie d'une ethnie réclament un territoire rien que pour elles ainsi qu'une structure politique pour répondre à leurs besoins sociaux. Toutefois, certains États nationaux sont multiethniques: l'important est de respecter les droits des minorités.

Bien que la notion d'ethnie soit associée au concept de race, les deux mots ne désignent pas la même chose. L'ethnie prévoit des facteurs culturels, comme les traditions, la langue et les croyances religieuses. La race, par contre, met en évidence les caractéristiques morphologiques d'un groupe humain (la couleur de la peau, les traits du visage, la contexture, etc.).

Certains s'opposent à ce type de classifications d'ethnie ou de race du fait de promouvoir les agressions et la violence. À partir du moment où une personne s'identifie comme faisant partie d'un groupe social, elle risque de défendre de façon exacerbée sa particularité et de créer un conflit avec les intégrants des autres groupes. Cette situation, qui peut d'ailleurs être stimulée par la politique, finit par porter atteinte à l'idée de communauté internationale. Les individus oublient presque leur appartenance à l'espèce humaine et circonscrivent leur sens d'appartenance à leur ethnie.

Une ethnie tend à être définie par deux attributs principaux : un mythe d'origine et des marqueurs de frontières ethniques. Par marqueurs de frontière ethnique, on entend une grande variété de traits caractéristiques tels que la langue, l'apparence physique, une religion, des styles architecturaux ou vestimentaires, des traditions artistiques comme les ornements personnels, la culture culinaire, l'utilisation de certaines technologies, des activités économiques spécifiques ou un mode de vie général.

Selon certains anthropologues comme James Peoples et Garrick Bailey, tous les individus sans exception ont une identité ethnique et une personne peut appartenir à plusieurs identités

ethniques différentes à la fois. Pour d'autres spécialistes des sciences sociales, comme les anthropologues Fredrik Barth et Eric Wolf, l'identité ethnique n'est pas universelle. Ils considèrent au contraire l'appartenance ethnique comme le produit d'interactions spécifiques entre groupes plutôt qu'une qualité essentielle inhérente aux groupes humains.

Selon Max Weber (1964), l'appartenance à une ethnie, ou « ethnicité », est le sentiment de partager une ascendance commune, que ce soit à cause de la langue, des coutumes, des valeurs, des ressemblances physiques ou de l'histoire (plus ou moins vécue et objective ou bien imaginée et mythologique). Cette notion est très importante sur le plan social et politique car elle est l'un des quatre fondements de la notion d'identité (les trois autres étant l'existence physique matérielle, l'espèce biologique et la personnalité individuelle). (Weber, 1964).

L'ethnicité est d'usage plus récent, elle est liée à l'évolution du concept d'ethnie. Cette évolution résulte d'une nouvelle approche du concept d'ethnie qui jusque-là était appréhendé comme une réalité objective, sans prendre en compte sa subjectivité. La dimension objective a conduit surtout les anthropologues et les historiens à l'analyser en tant que groupe à travers des critères objectifs tels que la langue, l'histoire commune, le lien d'ascendance et de descendance, etc. C'est l'approche notamment de Paul Mercier. En revanche, la dimension subjective résulte des analyses surtout des sociologues, politologues et psychologues qui saisissent le concept d'ethnie sous l'angle d'identité comme construction sociale, voire politique.

Le terme ethnie peut, en dehors de tout ce que nous venons de voir être défini, de façon très simple comme étant un ensemble de personnes qui partagent les mêmes réalités culturelles, la même langue, les mêmes traditions, les mêmes coutumes, qui se transmettent de bouche à oreille selon la culture africaine et d'une génération à une génération.

#### **6.2.4. Définition de la langue**

Le mot langue a plusieurs usages possibles. D'une part, ce terme désigne l'organe situé dans la cavité buccale des vertébrés et qui sert à la dégustation, à la déglutition, à la phonation/expression (articulation des sons) et à la mastication.

D'autre part, le concept de langue peut désigner un système de signes linguistiques, vocaux, graphiques ou gestuels permettant la communication au sein d'une communauté humaine.

Par langues naturelles on entend les langues qui se sont formées petit à petit au fil du temps, à des fins communicatives, pourvues d'une syntaxe et qui s'opposent aux langues dites construites (langues artificielles).

En ce qui concerne la langue maternelle, il s'agit de la première et principale langue de l'individu, celle qu'il apprend dès la naissance pour communiquer. C'est donc sa langue maternelle.

Il n'existe pas de critères strictement linguistiques permettant de distinguer une langue d'un dialecte.

Dans une perspective sociolinguistique (étude des langues dans leur rapport aux sociétés), le terme langue définit tout idiome remplissant deux fonctions sociales fondamentales : la « communication (c'est au moyen de la langue que les acteurs sociaux échangent et mettent en commun leurs idées, sentiments, pensées, etc.) et l'identification (de par son double aspect individuel et collectif, la langue sert de marqueur identitaire quant aux caractéristiques de l'individu et de ses appartenances sociales).

Par conséquent, les langues sont des objets vivants, soumis à multiples phénomènes de variations et les frontières entre les langues sont considérées non hermétiques car elles relèvent d'abord des pratiques sociales.

Enfin, une langue peut aussi désigner le front de certains glaciers, dont la forme est longue, étroite et peu épaisse.

### **6.2.5. Définition de la communication**

Une première approche du concept de communication peut être faite ayant pour point de départ son étymologie. Le mot provient du verbe latin *communicare*, qui veut dire « partager quelque chose, mettre en commun. De ce fait, la communication est un phénomène inhérent à la relation que les êtres vivants entretiennent lorsqu'ils se rencontrent en groupes. Grâce à la communication, les personnes ou les animaux obtiennent des nouvelles ou des informations à propos de leur entourage tout en pouvant la partager les uns avec les autres.

Le processus communicatif prend en compte des signales (sons, gestes, indices, etc.) dans le but de faire passer un message. Pour que la communication soit une réussite, le récepteur doit être capable de décoder le message et de l'interpréter. Le processus se convertit à partir

du moment où le récepteur répond et devient lui-même l'émetteur (l'émetteur original devient alors le récepteur de l'acte communicatif).

Dans le cas des êtres humains, la communication est un acte propre à l'activité psychique, qui dérive de la pensée, du langage et du développement des capacités psychosociales de relation. L'échange de messages (pouvant être verbaux ou non verbaux) permet à l'individu d'avoir de l'influence sur les autres et d'être influencé à son tour.

Parmi les éléments pouvant se distinguer dans le processus communicatif, nous retiendrons le code (un système de signes et de règles servant à représenter et à transmettre l'information entre l'émetteur et le récepteur). A côté du code nous avons le canal (le média de transmission d'information), l'émetteur (celui qui souhaite transmettre le message) et le récepteur (celui à qui le message est adressé).

La communication peut être affectée par le bruit, c'est-à-dire, les informations inutiles qui polluent/parasitent la transmission d'un message (par exemple, distorsions au niveau du son, l'aphonie du locuteur, l'orthographe défectueuse).<sup>18</sup>

Alex Mucchielli, (1969) décrit le système de communication et considère six processus qui y interviennent :

- ✓ la construction du sens ;
- ✓ la construction des référents collectifs ;
- ✓ la structuration des relations ;
- ✓ l'expression de l'identité de l'émetteur ;
- ✓ la transmission de l'information ;
- ✓ l'influence<sup>19</sup>.

Le domaine des relations internationales et celui de la culture regroupent divers termes encore appelés jargons. L'intérêt de les définir est de mieux faciliter la compréhension et leur usage.

---

<sup>18</sup> Nous renseigne l'article <http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Communication%C3%A>, tiré de Wikipédia.

<sup>19</sup> <http://www.cnrtl.fr/definition/communication> (consulté à nouveau le 19/03/2018 à 23 h 10mn).

## **CHAPITRE 2 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE**

Ce chapitre permet de montrer à tous ceux que la curiosité intellectuelle conduira à la consultation de ce travail, d'avoir une idée sur la méthode de collecte de données utilisée pour aboutir à une présentation des résultats de la recherche.

Il convient de noter que pour atteindre nos objectifs, nous avons eu à suivre un certain nombre d'étapes. De constat, cette démarche peut être divisée en deux grands axes principaux. Il s'agit d'une recherche documentaire et des enquêtes de terrain. Nous nous sommes donné le temps d'analyser et d'interpréter les données collectées avec l'appui des personnes expérimentées, tout en tenant compte des normes de la méthodologie de recherche.

### **1. La phase exploratoire**

Dans cette phase, il est question de faire de la recherche documentaire, des entretiens exploratoires, un choix et des tests des outils de collecte.

#### **1.1. La recherche documentaire**

Nous avons commencé notre recherche documentaire en début décembre 2015. Nous nous sommes rendu à plusieurs reprises à la bibliothèque de l'Université Assane Seck de Ziguinchor. Ayant constaté un manque de documents traitant de notre sujet, nous avons alors décidé d'étendre notre sphère de recherche en nous rendant dans d'autres centres de documentations afin de renforcer notre documentation. Et pour cela, nous avons fréquenté :

- ❖ la bibliothèque de la maison des citoyens de la CEDEAO ;
- ❖ la bibliothèque de l'Alliance franco-sénégalaise de Ziguinchor ;
- ❖ la bibliothèque de l'INEP de la Guinée-Bissau.

Ceci étant, il nous a été avantageux de consulter quelques ouvrages généraux, des documents administratifs officiels, des mémoires et des articles abordant plus ou moins notre champ de recherche. La plupart des documents consultés traitent de la culture ou des relations internationales elles-mêmes. Certains traitent de « culture et développement ». Difficile est donc de trouver les documents traitant le thème directement. Partageant les responsabilités, il se pourrait que nous ne nous soyons pas rendus au lieu approprié. Toutefois, nous notons de

nos différents entretiens que l'aspect est moins abordé et qu'en réalité il devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Alors, pour compléter notre documentation et pouvoir aborder notre thématique, nous avons eu à faire recours à l'internet. Les sites consultés n'ont pas fait abstraction de respect de certains critères comme, par exemple, le caractère officiel du site, la crédibilité des informations et la fréquence des mises à jour.

## **1.2. Les entretiens exploratoires**

Après la recherche documentaire, nous avons effectué aussi des entretiens exploratoires avec des personnes ressources dans le but d'obtenir certaines informations ayant trait à notre sujet d'étude. Il convient de noter que c'est la partie qui a beaucoup marqué notre travail de recherche.

En effet, comme nous avons choisi d'aborder un sujet traitant des relations internationales, nous avons jugé nécessaire d'effectuer un voyage à l'international dans le but d'espérer recueillir des informations fiables. Ceci dit nous avons eu à effectuer nos entretiens avec différents services:

- ❖ Ministère ;
- ❖ Ambassade ;
- ❖ Consulat ;
- ❖ Gouvernance ;
- ❖ Directions Générales ;
- ❖ Services Régionaux rattachés.

Ces différents entretiens exploratoires nous ont été d'une grande importance, car ils ont permis de bien comprendre la thématique de recherche. En effet, la rencontre de ces différentes personnes ressources nous ont, non seulement permis d'avoir des informations, mais aussi de faire un retour sur la problématique.

Nos entretiens ont porté directement sur l'existence d'affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, spécifiquement, sur la contribution desdites affinités dans les relations politique, économique et sociale.

### 1.3. Le choix et test des outils de collecte de données

Dans le cadre de cette étude, nous avons jugé nécessaire de croiser deux méthodes de recherche. C'est la méthode qualitative et celle quantitative. Cette méthode, encore appelée la méthode mixte, prend en compte différents outils de collecte afin d'obtenir des informations intéressantes, qui seront, par la suite, traitées, analysées et interprétées. Ces outils sont : le questionnaire (quantitatif) et le guide d'entretien semi-directif (qualitatif).

Le choix porté sur ces deux outils n'est pas fortuit dans la mesure où ils nous ont permis de répondre de façon générale aux objectifs de recherche que nous nous sommes fixés dans ce travail. Il est donc important de noter que chaque outil de collecte utilisé a été choisi dans le but de pouvoir répondre à nos préoccupations, donc à nos questions posées : le cas, par exemple, du guide d'entretien. Ce guide a été établi en fonction de nos questions de recherche.

Avant de nous lancer dans l'enquête proprement dite, une phase pilote a été réalisée pour tester le travail dans sa globalité afin d'éviter une confusion dans les différentes questions posées. Ce travail a été réalisé grâce à notre professeur et encadreur qui, a jugé nécessaire d'organiser un séminaire sur la rédaction de mémoire. Il a incité chacun de ses encadrés à présenter l'état d'avancement de son travail. En plus de cela, nous avons rencontré d'autres personnes, afin de tester nos questions. En somme, les personnes qui nous ont orientés dans cette phase sont entre autres :

- ❖ notre encadreur (lors du séminaire de rédaction et de présentation de l'état d'avancement du mémoire) ;
- ❖ 3 étudiants présents lors du séminaire ;
- ❖ 1 étudiant avec qui nous partageons notre chambre universitaire ;
- ❖ 1 ambassadeur ;
- ❖ 1 professeur de droit à l'université Assane Seck de Ziguinchor ;
- ❖ 1 homme politique ;
- ❖ notre professeur de méthodologie de recherche ;
- ❖ 1 professeur de portugais intervenant à l'UASZ ;
- ❖ 1 professeur de portugais Guinéen intervenant aussi à l'UASZ.
- ❖ 3 agriculteurs ;
- ❖ 3 commerçants au niveau de la frontière.



## 1.4. L'entretien

Notre demande d'entretien a été adressée à des ministères et des ambassades. Ceux sont des personnes qui évoluent dans le champ des relations entre nations. Ces dernières ont des notions sur le sujet que nous étudions. Nous nous sommes alors entretenus avec :

- ❖ 1 Ambassadeur ;
- ❖ 1 Ministre Conseiller en politique de l'ambassade du Sénégal en Guinée-Bissau ;
- ❖ le Directeur Général du ministère de la Culture de la Guinée-Bissau ;
- ❖ le Directeur Général du ministère de l'Économie de la République Bissau-guinéenne ;
- ❖ le Directeur Général du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés de la Guinée-Bissau ;
- ❖ la Directrice Générale de l'Intégration Régionale de la Guinée-Bissau ;
- ❖ le Président de l'association de la jeunesse d'Ingorézinho de la République Bissau-guinéenne ;
- ❖ le Président de l'association des jeunes de Madina Peulh du Sénégal ;
- ❖ 1 historien ;
- ❖ 1 professeur de droit international ;
- ❖ 2 professeurs de l'INEP de BISSAU.

**Tableau 2:** Informations sur les personnes et sur l'interview

Nombre	Titre	Date	Heures	Durée	Lieux
1	Ambassadeur	11/02/2017	11 heures	45 minutes	UASZ
1	Ministre Conseiller en politique de l'ambassade du Sénégal en Guinée-Bissau	26/10/2017	10 heures	45 minutes	Ambassade
1	Directeur Général du ministère de la Culture de la Guinée-Bissau	17/10/2017	10 heures	33 minutes	Ministère
1	Directeur Général du ministère de l'Economie de la République Bissau-guinéenne	25/10/2017	10 heures	20 minutes	Ministère
1	Directeur Général du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des	25/10/2017	12 heures	25 minutes	Ministère

	Communautés de la Guinée-Bissau				
1	Directrice Générale de l'Intégration Régionale de la Guinée-Bissau	06/11/2017	12 heures	43minutes	Direction Générale
1	le Président de l'association de la jeunesse d'Ingorézinho de la République Bissau-guinéenne	19/05/2016	16 heures	45 minutes	Ingorézinho
1	le Président de l'association des jeunes de Madina Peulh du Sénégal	20/05/2016	18 heures	1 heures	Madina Peulh
	Historien	20/05/2016	12 heures	45 minutes	Madina Peulh
1	Professeur de droit international	08/06/2016	10 heures	20 minutes	UASZ
2	professeurs à l'INEP de BISSAU	09/10/2012	12 heures	25 minutes	INEP

**Source :** L'auteur

En dehors de ces entretiens effectués, nous avons assisté à quelques animations scientifiques en lien avec notre sujet de recherche parmi lesquels nous avons :

- ❖ 1 colloque international organisé par l'Unité de Formation et de Recherche de Lettres, Arts et Sciences Humaines à l'université Assane Seck de Ziguinchor du 07 au 10 décembre 2016 avec comme thème : *la présence portugaise à Ziguinchor : histoire, patrimoine matériel et immatériel* ;
- ❖ 1 jumelage transfrontalier entre les jeunes de Madina Peulh et ceux de Ngoré sinho, organisé les 19 et 20 mai 2016 à Madina Peulh. Cette rencontre de jeunes habitant la frontière, les uns sénégalais et les autres bissau-guinéens, avait pour thème : *le rôle de la jeunesse dans la recherche de la paix et du développement* ;
- ❖ 1 forum national sur la protection sociale à la date du 23 octobre 2017 en Guinée-Bissau, à Azalai Hôtel. Ce forum a vu la contribution financière de l'Etat de la Guinée-Bissau, de la Banque Mondiale(BM) et du Programme Alimentaire Mondial(PAM) ;
- ❖ 2 séminaires sur les relations internationales.

Nous avons réalisé nos différents entretiens dans un climat très avantageux où, même les personnes interrogées étaient à l'aise. En terre étrangère, nous avons toujours été accompagnés d'un professeur d'université natif du pays. Sa présence autorisée par les ministères nous a beaucoup aidés.

Avant que nous ne commençons la discussion, il faisait la présentation. Et, vu son grade, ses compétences, sa pertinence lors des colloques, conférences et forums et son niveau d'information, nos entretiens étaient très riches car, il appuyait les réponses et indirectement, obligeait l'autorité à avancer des réponses fiables et très solides.

### **1.5. L'échantillonnage**

L'échantillonnage peut être défini comme une technique qui consiste à déterminer une fraction représentative d'un certain type de population appelée population mère. A partir de cette dernière, un prélèvement des individus sur lesquels l'enquête est menée appelé population cible va constituer l'échantillon.

Vu le nombre d'individus à enquêter éparpillés dans l'espace et la distance entre les différentes localités de notre terrain d'étude nos moyens financiers et matériels réduits, nous ne pouvons pas interroger toutes ces personnes. Ce qui fait que nous avons pu interroger que 145 individus au Sénégal et 125 en Guinée-Bissau.

## **2. Les difficultés rencontrées**

Au cours de cette étude, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés que nous voulons relater afin prévenir les éventuels chercheurs qui souhaiteront travailler sur cette thématique. Ces différentes difficultés peuvent être énumérées de la manière suivante :

- le nombre réduit de documents traitant le sujet. Le sujet reste d'actualité vue les enjeux au niveau des frontières communes mais est moins abordé par les penseurs en profondeur ;
- la disponibilité des autorités causait un grand problème. Vu leur calendrier chargé, le temps de mener nos entretiens et rencontres avec les autorités a duré plus que prévu ;
- l'instabilité politique en Guinée-Bissau a aussi annulé beaucoup de nos rendez-vous fixés avec les autorités bissau-guinéennes ;

➤ nous avons aussi fait face à des difficultés financières. Il est important de noter que mener des enquêtes de terrain demande des moyens financiers conséquents et la subvention octroyée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ne parvient pas à assurer des recherches qui se déroulent sur le territoire national, à plus forte raison international comme le cas de notre recherche. Nous étions obligés de vendre quelques couples de pigeons et des poulets que nous élevons pour pouvoir faire face. Nous avons fait recours à des emprunts afin d'imprimer les fiches et les photocopier en plusieurs exemplaires conjugués aux moyens de déplacements qui sont aussi chers.

Les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal constituent une influence sur les relations entre ces deux pays. Ces influences se reflètent dans les volets politique, économique et social. Ces réalités condamnent ces deux pays à vivre en harmonie pour le bonheur des populations résidant surtout au niveau de la frontière commune.

Au total, 270 individus ont répondu à nos questions. Les réponses sont très satisfaisantes. En effet, elles nous ont permis d'atteindre nos objectifs de recherche.

Cette partie a traité du cadre théorique et celui méthodologique. Dans le cadre théorique, nous avons parlé de la problématique, du contexte, de la justification du sujet et de la clarification conceptuelle. Nous avons également abordé la recherche documentaire, le choix des outils de collecte et le traitement des données collectées. Les difficultés rencontrées ont aussi été exposées dans leur ensemble.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **PRÉSENTATION DU CADRE D'ÉTUDE ET DES AFFINITÉS CULTURELLES ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL**

## CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU CADRE D'ÉTUDE

Ce chapitre est consacré à la présentation de notre cadre d'étude. Il s'agit de la Guinée-Bissau et du Sénégal. Cette présentation va aborder différents volets comme celui de la géographie, de la politique, de l'économie, de l'éducation, de la santé, etc.

### 1. Présentation de la Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau est une République dont la langue officielle est le portugais, en raison de la colonisation. La langue de communication de la majorité de la population, analphabète, est le créole guinéen, qui s'est formé et développé à partir du portugais. La monnaie de l'économie de la Guinée-Bissau est le Franc CFA, qui a remplacé le *peso*, en 1998. La population, en 2009, était estimée à 1 449 230 habitants et son indice de développement humain à 0,344 en 2011. Sa capitale est Bissau.

Le pays fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Il existe officiellement depuis le 24 septembre 1973. Cette date est devenue alors la commémoration de la fête de l'indépendance du pays.

Carte 1: Carte administrative de la Guinée-Bissau



Source : <https://www.google.com/search>

## 1.1. La situation géographique

La Guinée-Bissau est un pays d'Afrique de l'Ouest, baigné par l'océan Atlantique, limité au nord par le Sénégal, à l'est et au sud par la République de Guinée. La Guinée-Bissau s'étend sur 36 120 km<sup>2</sup> ; 28 000 km<sup>2</sup> de terre et 8 120 km<sup>2</sup> de mer.

## 1.2. L'administration publique

Les faiblesses de l'Administration publique constituent une contrainte majeure au développement du pays. L'instabilité politique s'est accompagnée d'une rotation rapide de cadres supérieurs. Les salaires sont très bas et, jusqu'à 2009, n'ont pas pu être payés régulièrement. Le manque d'équipements et de budget de fonctionnement contribue aussi à l'absentéisme et à la démotivation du personnel, ainsi qu'à la fuite des cerveaux. Conséquemment, beaucoup d'instances de l'Etat n'ont pas la capacité de remplir les tâches qui leur incombent. Les Cours de Justice peu nombreuses sont surchargées et ne sont pas en mesure d'appliquer la législation elle-même parfois complexe et désuète.

Toujours sous l'Axe No.1 du DENARP, un programme de réformes et de renforcement des capacités de l'Administration publique a été élaboré. Plusieurs réalisations sont à signaler, surtout à partir de 2009. Ce sont, entre autres :

- ✓ l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire, qui a été harmonisée avec les directives de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) ;
- ✓ la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) pour améliorer la gestion budgétaire ;
- ✓ l'adoption de la réglementation OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et d'un nouveau Code d'Investissement et ;
- ✓ la création d'un Tribunal de Commerce.

Pour améliorer et moderniser la gestion de la Fonction publique, un recensement biométrique des fonctionnaires a été réalisé et les résultats rendus disponibles en 2010. Cet exercice a révélé que plus de quatre mille fonctionnaires étaient des agents fictifs. Des mesures correctives ont été prises. Indice de perception de la corruption.

Lié aux problèmes ci-dessus (instabilité politique, faiblesse des institutions de l'Etat, trafic de drogue, faiblesse des salaires dans le secteur public), la Guinée-Bissau s'est maintenue,

au cours des années récentes, parmi les pays les moins performants selon l'indice de perception de la corruption publié par *Transparency International*, avec une notation de 1,9 sur 10.

Concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il est important de noter que dans l'enseignement de base, le ratio des filles/garçon inscrits a connu une évolution positive, passant de 0,56 en 1990-1991 à 0,83 en 2004-2005 et 0,9 en 2005-2006 pour atteindre quelque 0,94 en 2010. Cependant, la probabilité de compléter le cycle primaire reste sensiblement plus faible pour les filles. Les actions entreprises dans ce domaine comprennent entre autres:

- ✓ le renforcement des capacités techniques et matérielles des institutions de l'État en charge des questions des femmes, notamment de l'Institut de la Femme et de l'Enfant (IFE) et l'élaboration d'un plan d'action 2006-2010 pour cet institut;
- ✓ la création d'un Ministère pour les questions de la Femme en 2008;
- ✓ la mise en place d'une Plate-forme politique des femmes pour promouvoir leur participation dans les instances de décision concernant la protection de leurs droits civiques et politiques créé lors des élections législatives de 2008.

Il est surtout utile de souligner qu'une stratégie de lutte contre la mutilation génitale féminine (MGF) a été adoptée en 2010. En matière de développement humain, la Guinée-Bissau est bien loin de se rapprocher des objectifs du PAB et des OMD.

La priorité qui a dû être donnée à la gouvernance politique, administrative et sécuritaire (Axe no.1 du DENARP) implique que la part du budget (lui-même globalement modeste) consacré à l'éducation et à la santé (20,7% en 2009) est demeurée bien en deçà des 40% qui sont généralement recommandés pour les pays en développement. Ces informations peuvent être retrouvées dans le site de RFI<sup>20</sup>.

### **1.3. Le climat politique**

À la suite d'un coup d'État militaire en 2003, le pays a depuis entrepris une phase de normalisation démocratique avec des élections législatives en 2004 et une élection présidentielle le 24 juillet 2005. Le 1er mars 2009, le chef d'état-major des forces armées, à savoir le général Tagmé Na Waié, est tué dans un attentat à la bombe. Le président João Bernardo Vieira, que

---

<sup>20</sup> <http://www.rfi.fr/afrique/20140823-guinee-bissau-vol-bases-donnees-administration-publique>.



certaines militaires tiennent pour responsable de cet attentat, fut à son tour assassiné, le 2 mars 2009, par des hommes en armes.

La Guinée-Bissau a été qualifié de « *narco-État* » par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Selon Le Figaro, les attentats contre le général et contre le président Vieira auraient probablement été perpétrés par les trafiquants colombiens. Peut-être en représailles à la destitution en août 2008 du contre-amiral José Américo Bubo Na Tchuto, chef de la marine nationale soupçonné de couvrir le trafic, arrêté en mars 2013 pour trafic de drogue et emmené aux États-Unis.

En avril 2010, un coup d'État qui voit le retour de Bubo Na Tchuto au premier plan est organisé par les militaires contre le premier ministre Carlos Gomes Junior. Le premier ministre est relâché le lendemain, mais demeure en résidence surveillée, tandis qu'Antonio Njai se présente comme le nouvel homme fort de l'armée.

Le premier tour des élections présidentielles du 11 mars 2012 accorde au premier ministre sortant, Carlos Gomes Jr, 49 % des voix, et à l'ancien président Kumba Yala 23,3 %. Le second tour était initialement prévu pour le 22 avril mais les nombreux recours pour fraude massive de la part de cinq candidats poussent la commission électorale à le repousser d'une semaine. L'annonce a été faite le 11 avril.

Le lendemain, 12 avril 2012, Kumba Yala déclarait à la presse « Quiconque s'aventurera à battre campagne assumera la responsabilité de tout ce qui adviendra ». Dans la soirée, un putsch militaire bloque l'accès au palais présidentiel, à la radio et à la télévision nationale, aux différentes ambassades, au siège local des Nations unies et au siège du parti de Carlos Gomes Jr. Ce dernier est enlevé avec d'autres responsables politiques et interné à la forteresse d'Amura.

À la suite du coup d'État militaire de 2012, l'Union africaine suspend la Guinée-Bissau le 17 avril 2012.

Le passé politique de la Guinée-Bissau a été très agité mais cela tend à se stabiliser notamment grâce aux élections deux ans après le coup d'état. Ces élections ont lieu en 2014 et sont censées rétablir la stabilité dans tout le pays. Le peuple bissau-guinéen a su prendre son destin en mains en assurant une élection présidentielle paisible. Le 18, José Mário Vaz, candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (P.A.I.G.C.), arrivé en tête au premier tour avec 61,9% des suffrages. Il bat le candidat indépendant soutenu par l'armée Nuno

Gomes Nabiam, qui recueille 38,1% des voix. (Perspective monde, consulté le 12/08/2017 à 19h 16mn).

#### **1.4. La situation économique**

L'économie de la Guinée-Bissau dépend principalement de l'agriculture et de la pêche. Le pays est le sixième producteur mondial de noix de cajou, avec une production de 120 000 tonnes, ce qui est la principale source de devises et d'exportation du pays, en représentant 60 % des sources de devises, soit 60 millions de dollars. Le riz est la principale culture du pays.

Le pays possède de nombreuses autres ressources naturelles: bauxite, bois, pétrole, phosphate, etc. Son littoral, très riche en poissons, attire les pêcheurs de l'union européenne qui viennent pêcher chaque année 500 000 tonnes de poisson, versant en échange à la Guinée-Bissau environ 7 500 000 €. Le potentiel agricole du pays est énorme, mais sa forêt, par exemple, n'est exploitée que de manière informelle.

Malgré ses nombreux atouts, la Guinée-Bissau est le troisième pays le plus pauvre du monde, parmi les pays les moins avancés (PMA). L'indicateur de développement humain (IDH) est de 0,35. En 2005, le budget de l'État dépend à 75 % de l'aide internationale. Il n'y a pas partout de l'électricité et 85 % des habitants vivent avec moins de 1 dollar par jour.

En effet, l'instabilité politique, les séquelles de la guerre civile de 1999, la dépréciation des infrastructures découragent les investisseurs et donc les possibilités de développement.

Du fait de sa pauvreté et de sa désorganisation économique, la Guinée-Bissau reste très exposée face aux trafiquants de drogue de l'Amérique du Sud qui l'utilisent comme passerelle pour atteindre l'Union européenne, leur principal client depuis que les États-Unis ont durci leur politique de contrôles aux frontières. La Guinée-Bissau a une position géographique privilégiée, au sud du Sénégal, qui l'exclut du dispositif de contrôle de l'immigration clandestine, qui s'étend du Maroc au Sénégal et rend les trafics difficiles.

La drogue sud-américaine est donc stockée en Guinée-Bissau, où elle est ensuite introduite par petites quantités dans les produits de marché (fruits, poissons, noix de Cajou) acheminés vers l'Europe, ou ingérée par des mules qui risquent leur vie et leur liberté pour 5 000 € (leur salaire pour acheminer 500 grammes à 1 kilogramme de cocaïne en capsules). La Guinée-Bissau, loin d'être consommatrice de ces drogues de « luxe » que ses habitants n'ont pas les

moyens de s'offrir, est devenue en quelques années la plaque tournante du trafic de cocaïne, moyen vicieux d'enrichir quelques particuliers<sup>21</sup>.

### **1.5. Le secteur de l'éducation**

La Guinée-Bissau n'a pu consacrer qu'une faible partie de son budget à l'éducation (9 % en 2009, dont 93 % destinées à payer les salaires des enseignants). En dépit de cela, pour l'enseignement primaire on constate certains progrès : la capacité d'accueil du système scolaire a plus que triplé les 20 dernières années, et le nombre total d'écoles primaires a plus que doublé entre 1995 et 2006, passant de 650 à 1384 apprenants.

Ceci est en partie grâce à l'aide internationale à travers des investissements publics importants dans la construction et la réhabilitation d'écoles ainsi qu'au développement d'écoles privées et communautaires. Le nombre d'enfants qui fréquentent l'école primaire, qui était de quelque 80.000 en 1991-1992, est passé à 151.000 en 1999-2000 à plus de 252.000 en 2005-2006. Les dernières données montrent encore des progrès. Le taux net de scolarisation au primaire est passé de 56,9% en 2002-2003 à 67,4% en 2010.

Toutefois, 48 % seulement des enfants (2006) allaient au terme du primaire, l'un des taux les plus faibles d'Afrique. Toujours en 2006, seulement 37 % des enfants accédaient au secondaire et à peine 17 % allaient jusqu'au terme de ce cycle. L'assiduité est aléatoire dans les zones rurales particulièrement pendant la récolte des noix de cajou. La qualité de l'enseignement dispensé est particulièrement faible.

Les enseignants manquent de formation, et ont été démotivés par le bas niveau des salaires mais également les accumulations d'arriérés de paiements souvent observés au cours de la décennie. La médiocrité des infrastructures et l'absence de supports d'apprentissage et de manuels didactiques constituent de graves handicaps.

Ainsi, beaucoup de ceux qui finissent l'enseignement de base restent analphabètes. En 2010, le Gouvernement a préparé un plan triennal (2011-2013) pour le secteur de l'éducation pour améliorer la qualité et remanier les cursus. Aussi, sur la base d'une étude diagnostique du système national de formation réalisée en 2008, le Centre National de Formation Administrative (CENFA) a été transformée en École Nationale d'Administration, qui a commencé ses opérations en 2010. Le chômage parmi les jeunes (15 à 24 ans) est très important.

---

<sup>21</sup> Ces informations sont tirées de Perspectives Economiques en Afrique (PEA, 2018).

En 2006, il était de 46,87% à Bissau et 19,34% dans les zones rurales. Un plan d'action pour la jeunesse (2008-2018) a été adopté et sa mise en œuvre a déjà mené à la formation de 250 jeunes dans les matières comme la gestion des projets, le développement agricole et l'environnement. Le dynamisme et la créativité des mouvements de jeunesse ont contribué à la sélection de Bissau pour accueillir le Secrétariat permanent du mouvement de la jeunesse de la CEDEAO<sup>22</sup>.

## **1.6. La situation sanitaire**

Selon le rapport 2006 de l'OMS, l'espérance de vie à la naissance est de 45 ans pour les hommes et 48 ans pour les femmes. La mortalité de l'enfant (probabilité de mourir avant l'âge de 5 ans) est de 212/1000 pour les garçons et 194/1000 pour les filles. Quant aux adultes, ils ont 1 chance sur 2 de mourir avant 59 ans.

Les épidémies de choléra et de fièvre typhoïde sont également très fréquentes dans la plupart des localités de Guinée Bissau, y compris à Bissau à chaque hivernage. Il n'y a pas de vaccination vraiment fiable contre le choléra.

Les conditions sanitaires rendent également communes toutes les hépatites (A, B, C). Les vaccinations sont très rares en Guinée-Bissau en raison du manque de moyens financiers qui a conduit les autorités et les programmes de l'OMS à privilégier l'éradication totale de la poliomyélite. Les Bissau-Guinéens expatriés qui retournent au pays, les étrangers et les touristes ont donc tout intérêt à être vacciné contre la tuberculose et les hépatites.

## **1.7. Les forces armées**

Elles ont été créées en 1973 après l'indépendance du pays vis-à-vis du Portugal. Elles comprennent une armée de terre, une armée de l'air et une marine nationale. Elles totalisent environ 4 000 personnes, hommes comme femme. En 2012, l'armée prend le pouvoir par un coup d'État à la suite d'une élection présidentielle contestée. Les autorités militaires annoncent la dissolution de « toutes les institutions » du pays et la mise en place prochaine d'un « conseil de transition ».

La Guinée-Bissau est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le pays fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de

---

<sup>22</sup> A lire plus dans [globalpartnership.org](http://globalpartnership.org).

l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

En résumé, la brève présentation sur la Guinée-Bissau nous donne un aperçu sur la situation du pays. Pour finir cette sous-partie, nous jugeons nécessaire de montrer les points forts et ceux faibles du pays pour terminer par les défis à relever.

### **1.8. Les points forts du pays**

Le retour à l'ordre constitutionnel ouvre un créneau d'opportunité politique et conjoncturel favorable. Poussée par le dynamisme post-électoral, cette opportunité devrait permettre la restructuration des interventions de tous les partenaires et la remise en place de la coopération, notamment dans le cadre des axes mis en avant dans le cadre du *New Deal*. Des mesures de coordination accrue de l'aide ainsi que l'organisation d'une table ronde des bailleurs sont à l'étude.

Au niveau économique, l'opportunité de revue des accords économiques est envisageable, posant ainsi les bases de rentes équitables et pérennes notamment dans les industries extractives. Suite au retour à l'ordre constitutionnel, le gouvernement aurait l'opportunité de réviser certains accords économiques existants (ex : exploitations minières etc.), mais aussi de se préparer aux opportunités à venir dans le secteur des ressources naturelles, tant au niveau des aspects économiques qu'environnementaux. En effet, le pays regorge de ressources naturelles potentiellement exploitables, promettant de possibles rentes financières pour l'Etat, mais aussi des emplois directs et indirects dans le pays.

Bien que l'existence de réserves potentiellement significatives de bauxite et phosphates soit connue depuis les années 1970, les problèmes liés au manque d'infrastructures ainsi qu'à l'instabilité politique persistante et les carences en termes de gouvernance n'ont pas permis une exploitation avancée. Le pays possède aussi des ressources en bois et sable lourds qui font l'objet de trafics illicites pour l'un, et d'un contrat d'exploitation en cours de suspension pour l'autre. Le gouvernement a clairement exprimé son intention d'adhérer à l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) tout en soulignant l'importance de mettre en place des systèmes de gouvernance fiables pour faire face à de potentielles futures rentes économiques par le biais de ces industries extractives.

Outre les industries extractives, la Guinée-Bissau dispose de secteurs à fort potentiel de développement, notamment dans l'agriculture, la pêche, et le tourisme. En effet, les potentialités du secteur agricole sont importantes en raison de facteurs favorables, tels le climat et les caractéristiques du sol, offrant ainsi une gamme diversifiée de produits céréaliers (riz, mil, sorgho, etc.), de rente (noix de cajou, arachide et coton), de fruits (mangue, agrumes, papaye, etc.), et de légumes et tubercules (manioc et patate douce).

Une exploitation mieux intégrée des différentes filières soutenue par le développement des aménagements hydro-agricoles pourrait engendrer une valeur ajoutée industrielle par le biais d'activités de transformation. Cependant, les contraintes en termes d'infrastructure freinent ce potentiel, entre autres à cause de l'enclavement interne des zones productives.

Aussi, la Guinée-Bissau est l'un des pays les plus riches en ressources halieutiques de la côte occidentale africaine : les données les plus récentes fixent à 300.000 tonnes le potentiel annuel. Toutefois, la déficience des services portuaires, l'obsolescence des infrastructures du froid et les déficits de gouvernance dans la gestion de la pêche n'ont pas permis d'en faire une activité créatrice de valeur ajoutée et d'emplois.

Le retour à l'ordre constitutionnel offre aussi une opportunité de redynamisation des partenariats régionaux permettant au pays de s'y appuyer afin de sécuriser la transition dans un premier temps et renforcer la résilience institutionnelle par la suite. Par exemple, dans le passé le pays n'a pu pleinement profiter des effets économiques positifs de partenariats tels que son adhésion à l'UEMOA pour un renforcement de la gouvernance économique. Aussi, les difficultés en matière d'infrastructure et en particulier d'énergie électrique pourraient être atténuées avec les projets régionaux de production et d'interconnexion électriques tels que l'OMVG.

Dans ce cadre, l'utilisation des organisations et projets régionaux comme levier afin d'ancrer le pays dans une dynamique régionale pourrait permettre un accroissement des connexions et bénéfices régionaux dans le but d'augmenter la résilience des institutions nationales tel que préconisé dans la stratégie de la Banque relative à la fragilité et au renforcement de la résilience et le « *New Deal* ». De même, le dialogue visant à promouvoir l'intégration du pays dans les partenariats régionaux, dont un possible rapprochement avec

l'Union du fleuve Mano (UFM), doit être encouragé. Ces informations peuvent être retrouvées dans le document présenté par Joseph Antoine Maréna<sup>23</sup>, concernant les dossiers sur les pays.

## 1.9. Les points faibles du pays

Au-delà de ces aspects et comme précédemment évoqué, un important enseignement tiré sur le renforcement de l'État est que l'établissement de la sécurité et de la justice constitue une condition préalable au progrès dans tous les autres domaines et la nouvelle stratégie relative à la fragilité et au renforcement de la résilience en Afrique). Pour la Banque, le défi est de mener, sur le front social et économique, une action parallèle à la résolution des problèmes politiques et sécuritaires.

En effet, le défi de sécurisation de la transition se décline via l'atténuation d'une situation politique fluide et fragile caractérisée par l'interférence récurrente de la hiérarchie militaire dans la vie politique. A cet égard, bien que les réformes du secteur de la sécurité semblent constituer des mesures d'atténuation des risques politiques, elles présentent néanmoins un risque dans la mesure où, si elles sont jugées inadéquates par les militaires, elles pourraient influencer sur le processus politique tel qu'en 2012.

Les faiblesses de l'Etat sont exacerbées par un manque criant d'infrastructures. L'accès équitable aux services d'infrastructures de base (électricité, transport, eau) est un moyen d'accroître la légitimité du gouvernement, d'établir la confiance entre l'État et ses citoyens et 37 d'augmenter l'inclusivité de la croissance. Cependant, en matière d'énergie, la production nationale est de moins de 5 MW et le taux d'électrification nationale de 20 %. En ce qui concerne le réseau routier, la qualité des routes constitue un problème de fond entravant la croissance.

Ces déficits en termes d'infrastructures ont une portée interne et externe au pays, et freinent la portée inclusive de la croissance. Tout d'abord, ils augmentent les situations de marginalisation des populations (particulièrement en ce qui concerne les femmes). Aussi, ils limitent l'apparition d'activités hors de la capitale, mettent un frein à la fourniture de biens et services de l'Etat sur tout le territoire, augmentent les situations d'exclusion de certaines régions en interne (enclavement interne) et promeuvent la floraison de trafics, notamment au niveau transfrontalier.

---

<sup>23</sup> Joseph Antoine Maréna est un étudiant à l'Université Assane Seck de Ziguinchor en Master de Coopération Internationale et Développement Local du Département de Langues Etrangères Appliquées.

A cet égard, les infrastructures de désenclavement interne sont primordiales afin de promouvoir une croissance inclusive tenant compte des disparités intérieures au pays. Au niveau régional, les connexions routières, portuaires et aéroportuaires sont limitées, positionnant le pays en situation de quasi-isolement par rapport à la sous-région (enclavement externe), limitant le commerce et l'intégration régionale. Nous renseigne Maréna (2016).

### **1.10. Les défis à relever**

La Guinée-Bissau regorge d'énormes potentialités dans des secteurs tels que l'agriculture, le tourisme et les mines. La stabilité sociopolitique et l'application de politiques macroéconomiques cohérentes et adaptées permettront d'élever le potentiel de croissance du pays, d'accélérer le processus de convergence et d'améliorer le profil des indicateurs sociaux.

Pour garantir les respects des critères de convergence, l'Etat devrait accorder une priorité particulière à la mobilisation des recettes internes du fait du faible taux de pression fiscale, qui ne dépasse pas 7,0% actuellement. Des réformes d'envergure devraient être engagées pour accroître progressivement le taux de pression fiscale, ce qui permettrait à l'Etat de dégager une épargne budgétaire et d'accroître ainsi la contribution interne au financement du Programme d'Investissement public. D'où l'importance de suivre les actions suivantes :

- consolider la stabilité sociopolitique et réunir les conditions de succès des réformes économiques, en vue d'assurer un réengagement durable de la communauté financière internationale pour appuyer les efforts de redressement économique;
- mettre en place un programme à long terme de développement de filières structurées autour de la valorisation des potentialités offertes par les productions agricoles locales;
- poursuivre les appuis au développement de la production vivrière;
- Améliorer les circuits de distribution des produits de grande consommation, de manière à réduire les risques liés aux effets spéculatifs;
- renforcer le réseau de routes et pistes rurales pour faciliter l'écoulement des produits vivriers;
- amplifier les efforts d'amélioration de la qualité de l'environnement des affaires;
- mettre en œuvre une stratégie d'organisation cohérente et de développement de la filière halieutique, en vue d'accroître leurs contributions aux exportations;
- promouvoir la diversification de la base productive en vue de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des exportations de la noix de cajou.



## 2. Présentation du Sénégal

Carte 2: Carte administrative du Sénégal



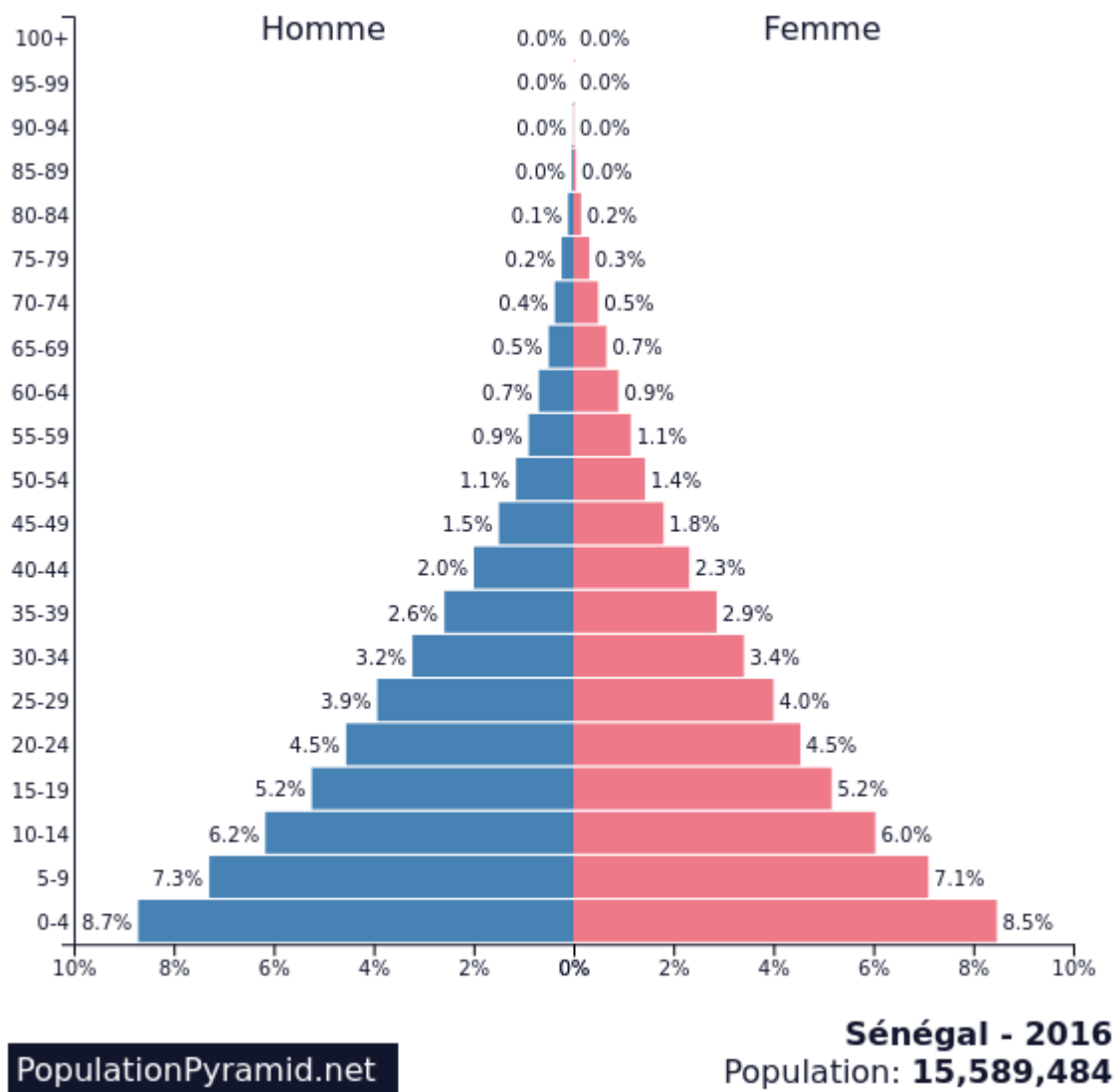
Source : <https://www.google.sn/search>

### 2.1. La situation géographique

Le Sénégal couvre une superficie de 196 722 kilomètres carrés (km<sup>2</sup>), le territoire sénégalais est compris entre 12° 8' et 16° 41' de latitude nord et 11° 21' et 17° 32' de longitude ouest. Le pays est limité à l'ouest par l'océan Atlantique, au nord par la Mauritanie ou encore par le fleuve Sénégal, à l'est le Mali ou par un affluent du fleuve Sénégal appelé (Falémé), au sud-est par les contreforts du Fouta-Djalon et, enfin, au sud par la Guinée-Bissau. La presqu'île du cap Vert (où se situe la capitale Dakar) constitue la partie la plus occidentale de toute l'Afrique continentale. Il est donc important dès lors de préciser que le Sénégal est un pays d'Afrique de l'Ouest. La Gambie, qui est une enclave de terre sur le cours inférieur du fleuve de même nom, est située entre les régions de Kaolack et Kaffrine au Nord et de Ziguinchor, Sédhiou et de Kolda au Sud. La population sénégalaise est estimée à environ 15 589 484 habitants en 2016/2017 ; selon les projections basées sur le dernier recensement général de la population, de l'habitat, de

l'agriculture et de l'élevage de 2013, environ un quart (23%) des habitants du pays sont concentrés dans la Région de Dakar et 40 % vivent dans des zones urbaines.

**Graphique 1:** Pyramide des âges de la population du Sénégal en 2016



**Source :** PopulationPyramide.net

La topographie est généralement basse, composée de plaines et de bas plateaux dépassant rarement 100 mètres d'altitude. Deux fleuves importants traversent le pays. Le Sénégal, d'une part, qui a donné son nom au pays, est long de 1 750 kilomètres et sert de frontière avec la Mauritanie. Il prend sa source dans le massif du Fouta-Djalou (Guinée) et se jette dans l'Atlantique à Saint-Louis. Déroulant ses méandres dans une vaste plaine alluviale, il connaît une période de crue entre mai et octobre (5 000 m<sup>3</sup>/s dans le delta). Le Sénégal constitue une providence pour les agriculteurs, du fait de l'étendue des surfaces inondées (1 million d'hectares).

Moins important, le fleuve Gambie naît aussi dans le Fouta-Djalou et se termine par un estuaire dans l'Atlantique. Mais la plus grande partie de son cours est située en Gambie, pays de 11 295 kilomètres carrés qui s'imisce en doigt de gant à l'intérieur du territoire sénégalais<sup>24</sup>.

## 2.2. La situation politique

Le Sénégal, qui compte parmi les pays les plus stables d'Afrique, a considérablement renforcé ses institutions démocratiques depuis son indépendance en 1960. En ce qui concerne les particularités politiques du Sénégal, nous pouvons dire que c'est un pays à République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie en rappelant que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marqué par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

La preuve d'ailleurs, un référendum constitutionnel a été organisé le 20 mars 2016 dans le but de renforcer le système politique en raccourcissant le mandat présidentiel de sept à cinq ans, en créant un Haut conseil des collectivités territoriales, en autorisant la participation de candidats indépendants à tous les types d'élections et en conférant un statut officiel au chef de l'opposition. Des élections législatives se sont déroulées en juillet 2017 et le prochain scrutin présidentiel doit se dérouler en 2019. (Perspectives Monde, Politique au Sénégal).

## 2.3. La situation économique

Le Sénégal enregistre des résultats macroéconomiques solides : la croissance de l'économie sénégalaise a atteint respectivement 6,5 et 6,6 % en 2015 et 2016, ce qui correspond à la deuxième meilleure performance en Afrique de l'Ouest et place le Sénégal au quatrième rang des pays les plus dynamiques en Afrique subsaharienne. Alors qu'il avait enregistré une expansion de 18 % en 2015, le secteur primaire, dopé par la pêche et l'agriculture, a continué de tirer la croissance en 2016 avec une progression de 10 %.

---

<sup>24</sup> Ce texte est tiré de <https://www.universalis.fr/encyclopedie/senegal/1-geographie/>, écrit par Vincent FOUCHER : docteur en sciences politiques, analyste à l'*International Crisis Group*, et François BOST : agrégé de géographie, maître de Conférences à l'université Paris-X-Nanterre.

Dans le secteur agricole en particulier, cette croissance s'explique par les très bons résultats obtenus dans des secteurs faisant l'objet de programmes publics ciblés (les arachides, le riz et l'horticulture). Le secteur industriel a également progressé pour atteindre une croissance de 6,8 %, grâce aux performances solides des industries extractives, agroalimentaires et chimiques. Avec une expansion de 5,6 % due principalement à l'essor des transports et des communications, le secteur des services, qui représente plus de la moitié du PIB sénégalais, a continué de croître bien qu'à un rythme plus faible que les autres secteurs. La demande est restée soutenue : les exportations, principal moteur de la demande, ont connu une croissance de 8,3 % tandis que les investissements se sont accélérés à un rythme de 8 % environ. Les réformes et les investissements publics réalisés dans le cadre du « Plan Sénégal émergent » (PSE), ainsi que les bonnes conditions météorologiques et la baisse des prix pétroliers sont autant de facteurs qui ont contribué à ces performances.

Sur le front extérieur, le déficit de la balance courante a été ramené de 7 à 6,5 % du PIB entre 2015 et 2016, grâce à une hausse des exportations. De même, la situation budgétaire s'est améliorée : les pouvoirs publics ont plafonné les dépenses de fonctionnement et augmenté les recettes fiscales (pour les porter à un niveau supérieur à 20 % du PIB), ce qui a permis de dégager une marge de manœuvre suffisante au profit de l'investissement public, qui a représenté environ 13 % du PIB, soit un niveau conforme aux objectifs du PSE. Ces mesures ont entraîné une réduction du déficit budgétaire de 4,8 à 4,2 % du PIB entre 2015 et 2016. La dette publique s'est creusée à 60 % du PIB en 2016, contre 57 % en 2015, mais le risque de surendettement reste faible selon la dernière analyse de soutenabilité de la dette. Informations tirées de (Sénégal-jeuneAfrique.com, consulté le 13/01/2017 à 19h 40mn).

Les perspectives de l'économie sénégalaise restent positives, avec une croissance qui devrait se stabiliser à des niveaux similaires en 2017 puis dans les prochaines années, grâce à la mise en œuvre du PSE, qui vise à lever les obstacles structurels à la croissance et à faciliter l'initiative privée. Selon le Rapport du Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal : la gestion budgétaire du Sénégal en 2016, publié le 08/06/2017.

#### **2.4. Le climat des affaires et des investissements directs étrangers**

Selon la sixième édition du Manuel de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale (MBPPEG) du FMI (2008), l'Investissement Direct est une catégorie fonctionnelle d'investissement transnational dans lequel un résident d'une économie détient le

contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie.

En 2013, les IDE ont été à nouveau poussés par de grands projets en faveur du développement des infrastructures et du réseau électrique. Les flux d'investissements étrangers au Sénégal se maintiennent au-delà des 300 millions USD (338 millions d'USD en 2013). La France reste l'un des investisseurs historiques au Sénégal.

Pour ce qui concerne la Notation risques-pays, le Sénégal a une note de 8. Ce qui veut dire que conformément à l'article 26 de l'Arrangement, pour tout pays classé par le biais de la méthode de classification des pays-risques, le risque souverain est aussi évoluer afin de déterminer, à titre exceptionnel, les souverains qui ne sont pas le débiteur risque le plus bas dans le pays et dont le risque crédit est significativement plus élevé que le risque-pays.

Pour le Classement *Doing Business*, le Sénégal se retrouve dans le peloton des dix pays qui ont le plus entrepris des réformes pour améliorer leur environnement des affaires. Le Rapport *Doing Business* 2016 de la Banque mondiale, et dont le thème général est : «Mesure de la qualité et de l'efficacité du cadre réglementaire», souligne que le pays a pu se hisser à la 153<sup>e</sup> place sur 189 pays, une progression de trois places par rapport à son rang de l'année dernière.

Le document relève par ailleurs, que les réformes du pays ont porté essentiellement, sur des indicateurs portant sur le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, en plus de la baisse des droits d'enregistrement du transfert de propriété, ainsi que de la médiation et la conciliation, pour la promotion des organes et instruments de jugements alternatifs dans le cadre de l'exécution des contrats.

Tous ces efforts ont permis au Sénégal de se retrouver cette année aux côtés des pays comme l'Ouganda, le Kenya, la Mauritanie, le Rwanda et le Bénin, parmi les dix pays qui ont entrepris le plus de réformes dans le cadre de l'amélioration de leur environnement des affaires<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Le rapport relatant les informations sur le climat des affaires et sur l'économie a été publié le Mardi 27 Octobre 2015.

## 2.5. L'environnement

En 2015, selon le site de la banque mondiale<sup>26</sup>, le nombre d'émission de CO2 était de 0,6 tonne métrique par habitant. La politique environnementale est basée sur des principes. Ainsi, pour parer les nombreuses menaces environnementales qui planent sur notre vie quotidienne, le Premier ministre demande aux Sénégalais de changer d'orientation.

Il ajoute qu'être éco-citoyen, c'est prendre en compte, dans nos actions quotidiennes et précisant que « les conséquences que nos actes sont susceptibles de produire sur l'environnement ; à reconnaître nos droits et devoirs envers l'environnement ; à adopter une démarche de vie respectant la nature ». A cette occasion, de nombreuses activités sont programmées au Parc forestier de Hann, siège du ministère de l'Environnement, pendant trois jours. D'abord, un forum scientifique a eu lieu avec des thèmes aussi divers que la gestion des ordures ménagères, l'environnement marin et côtier, l'économie verte... Une exposition au cours de laquelle des sociétés et autres structures ont proposé des solutions face à la dégradation de l'environnement sera organisée simultanément. Au plan culturel, des animations, comme le théâtre, la musique, entre autres, sont prévues. Sans compter la grande nuit verte.

## 2.6. L'éducation

L'éducation au Sénégal a connu des avancées certaines depuis l'accession à l'indépendance vis-à-vis de la France. Le pays s'évertue à avoir un enseignement de qualité avec des équivalences de diplômes des universités françaises, malgré des grèves à répétition presque chaque année. Toutefois, des échanges avec des étudiants étrangers se font régulièrement afin de diversifier les connaissances. La population étant très jeune, la demande en formation est très forte, surtout avec la présence de la jeunesse d'autres pays africains, qui tente de terminer ses études à Dakar.

Malgré un taux de réussite au baccalauréat similaire en 2000 (37,67 %) et en 2011 (38,4 %), le nombre de bacheliers est passé dans l'intervalle de 9 000 à 30 000 (47000 en 2017). Et naturellement, 80 % de ces bacheliers ont cherché à s'inscrire à l'université, « objet de promotion sociale et de fierté, pour lequel les familles et les étudiants sont prêts à réaliser d'énormes sacrifices », explique le chercheur Olivier Provini, qui travaille sur les réformes universitaires africaines.

---

<sup>26</sup> [www.données.banquemondiale.com](http://www.données.banquemondiale.com)

Le problème majeur auquel font face ces nombreux bacheliers est l'expression française : durant tout leur cheminement scolaire, ils doivent jongler entre le français et la langue nationale, le wolof. Sans compter l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et l'université Gaston Berger de Saint Louis (UGB), de nouvelles universités publiques ont été créées à Bambey, Thiès et Ziguinchor et les salaires des professeurs ont été revus à la hausse sous la présidence d'Abdoulaye Wade. Ce qui a permis de freiner l'exode des cerveaux universitaires et d'encourager le retour des expatriés.

Nous avons aussi l'Université Du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niang (USSEIN) et l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) qui rentrent dans l'effectif des universités sénégalaises. Il convient de noter que l'UVS va permettre le désengorgement des autres universités du pays mais aussi l'orientation d'un grand nombre d'étudiants. Ceci va aussi permettre le développement des autres régions du pays.

Le Sénégal est membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) (que l'ancien président Abdou Diouf a dirigé, réélu en 2010 à la tête de cette organisation internationale) et est devenu un pays observateur au sein de la communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Le Sénégal envisage de devenir membre à part entière de la CPLP alors que le portugais n'est parlé que par une très faible part de la population.

## **2.7. Les aspects culturels du Sénégal**

La riche histoire et la grande diversité du peuple sénégalais rendent sa culture richissime et variée. Le Sénégal est reconnu comme l'un des rares pays en Afrique de l'ouest où la culture occupe une place importante dans le plan de développement du pays. Un héritage légué par ses illustres pères dont Léopold Sédar Senghor. Le «patrimoine culturel sénégalais», est d'une valeur inestimable prenant en compte les rites et traditions de plus de 22 ethnies, les œuvres architecturales, sculptures, peintures, la gastronomie, le cinéma et plusieurs monuments.

A cela s'ajoute son répertoire musical qui a fini par faire le tour du monde grâce à des artistes comme Youssou Ndour ou Baba Mâal. La culture sénégalaise repose sur son hospitalité légendaire : la « teranga », une composante importante de la société sénégalaise qui assure aux visiteurs une intégration rapide. Bref, voilà autant d'atouts culturels que l'on retrouve dans les 14 régions du pays, chacune avec ses spécificités et qui n'attendent que d'être mises en valeur et permettre aux populations d'en vivre.

En effet, le tourisme culturel est particulièrement attractif car il peut avoir toutes sortes d'avantages pour les populations locales. Il peut notamment avoir des retombées importantes en terme de création d'emplois et d'entreprises, augmenter les recettes fiscales, diversifier l'économie locale, attirer des visiteurs s'intéressant à l'histoire et à la préservation du patrimoine, assurer la préservation des traditions et de la culture locale mais surtout faire naître la fierté de la collectivité vis-à-vis de son patrimoine<sup>27</sup>.

## **2.8. Les enjeux de développement du pays**

Le principal enjeu de développement pour le Sénégal réside dans la mise en œuvre du PSE. Malgré les efforts déployés pour améliorer la qualité de l'investissement public, les effets structurels du PSE risquent d'être en deçà des attentes ou retardés en raison de contraintes techniques ou de l'évolution des priorités. L'accélération de l'investissement public pourrait compromettre la discipline budgétaire dans un contexte de hausse de la dette de l'État, tandis que les investissements privés risquent de stagner si le climat de l'investissement ne s'améliore pas assez vite.

Quant aux facteurs de risques exogènes, une remontée plus rapide qu'attendu des cours du pétrole et des produits alimentaires risque de peser sur la balance extérieure du Sénégal. En outre, les difficultés auxquels sont confrontés ses principaux partenaires commerciaux, à savoir l'Europe et la Chine, pourraient entraîner une détérioration des exportations du Sénégal et influencer négativement sur ses financements internationaux. L'augmentation des taux d'intérêt au sein de l'UEMOA risque par ailleurs d'alourdir le coût de sa dette publique.

## **2.9. La situation sociale**

Le taux de pauvreté, qui atteint 46,7 % selon les dernières estimations, reste élevé. Le taux de croissance du PIB est bien en deçà du niveau nécessaire pour faire reculer la pauvreté, tandis que le poids de plus en plus important des exportations de biens à forte intensité capitaliste, au détriment de secteurs intensifs en main-d'œuvre, limite la création de nouveaux emplois. La série de chocs économiques dont a souffert le Sénégal au cours des dernières années est venue freiner encore davantage les progrès : l'incidence de la pauvreté n'a baissé que de 1,8

---

<sup>27</sup> Nous pouvons continuer la lecture sur les aspects culturels au Sénégal en se référant à *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle*: octobre 2005.



point de pourcentage entre 2006 et 2011, tandis que le nombre absolu de pauvres, lui, augmentait, pour atteindre 6,3 millions en 2011.

Le niveau des inégalités reste modéré et se situe au-dessous de la moyenne enregistrée en Afrique subsaharienne. Les disparités géographiques restent cependant très prononcées : deux habitants sur trois vivent dans la pauvreté dans les zones rurales, et en particulier dans le Sud du pays, contre un sur quatre à Dakar. Si le pays a enregistré un certain nombre d'avancées sur le front de l'accès à l'éducation, un nombre important de jeunes ne fréquentent que des établissements coraniques, lesquels ne dispensent pas un enseignement aligné sur les programmes scolaires de l'école publique et sont en outre parfois associés à des pratiques de mendicité infantine, surtout à Dakar.

Afin d'améliorer le bien-être et le capital humain des plus pauvres, le président Sall s'est engagé à accélérer le déploiement du Programme national de bourses de sécurité familiale. Témoigne Abdoulaye Amadou Mbow, Conseiller en travail social.

## **2.10. La situation sanitaire au Sénégal**

La situation sanitaire du Sénégal a connu une amélioration entre 1960 et 2014. « L'espérance de vie à la naissance est passée de 51 ans à 64,8 ans, soit une augmentation de 27 % en 54 ans », a affirmé le directeur de cabinet du ministère de la Santé et de l'Action sociale, Ibrahima Seck en clôturant les travaux du Forum scientifique de la 8ème édition du Salon international de la santé et du matériel médical de Dakar (SISDAK). Ce Forum s'est tenu du 19 au 22 juillet au Centre international du commerce extérieur du Sénégal (CICES) avec l'Inde comme pays invité d'honneur sur le thème : « *Financement de la santé pour tendre vers le bien-être pour tous et à tout âge* ». Au Sénégal donc les taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle ont aussi notablement baissé.

Le taux de pauvreté, estimé à 46,7 % en 2011, reste élevé, alors que l'incidence de pauvreté n'a baissé que de 1,8 % entre 2006 et 2011, avec une augmentation du nombre absolu de pauvres qui atteint 6,3 millions en 2011.

A cet effet, en dépit des performances enregistrées pour l'amélioration de l'état de santé de la population au cours de ces dernières années, il reste encore des efforts à faire. « Des initiatives sont en cours pour la densification de la santé sanitaire, et le taux de disponibilité des médicaments au cours de ces 10 dernières années s'est nettement amélioré à travers les réformes

entreprises par la Pharmacie nationale d'approvisionnement (PNA) », a indiqué le directeur de cabinet. Entre 2002 et 2017, le budget du ministère de la Santé est passé de plus de 110 milliards à plus 163 milliards de FCFA. « Malgré ces efforts, a-t-il noté, ce budget consenti à la santé reste encore faible et largement en dessous de l'objectif de 15 % fixé par la Déclaration d'Abuja ».

## **2.11. Les forces armées du Sénégal**

Fondées en 1960, les forces armées du Sénégal comptent plusieurs branches que sont :

- l'armée de terre ;
- la marine nationale ;
- l'armée de l'air ;
- la gendarmerie nationale.

Les Forces armées du Sénégal ont pour mission d'assurer la défense nationale et dans ce but, d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire du Sénégal et de sa population. Elles contribuent vivement au respect des alliances, traités et accords internationaux. Il convient de préciser que la mise en œuvre de la politique de la défense est arrêtée par le Président de la République qui est responsable de la défense nationale, dont il exerce la direction générale et militaire.

Chaque ministre donc est responsable de la préparation de l'exécution des mesures de défense incombant au Département dont il a la charge. Le Chef d'État-Major Général des Armées (CEMGA), assiste le Ministre chargé des Forces Armées pour l'organisation générale, la mise en condition des forces et la coordination interarmées. Il est chargé de la préparation des plans et des opérations militaires.

Au Sénégal, l'âge minimal pour se présenter au recrutement est fixé à 18 ans. Le nombre d'hommes disponibles au service militaire est de 1 618 920 hommes et femmes dont les 1 158 893 sont entièrement aptes au service. Chaque année, 189 381 militaires sont déclarés aptes à servir la nation sénégalaise au rang militaire. Le Sénégal compte aujourd'hui dans son armée environ 12 000 hommes actifs plus 5 000 gendarmes.

Pour résumer cette partie, nous comptons le faire en montrant les forces et faiblesses du pays et très nécessaire, faire apparaître quelques défis à relever.

## **2.12. Les forces et faiblesses du Sénégal**

### **2.12.1 : les forces du Sénégal**

Le pays détient un certain nombre d'avantages qui s'explique par :

- une performance et gestion macroéconomique ;
- une croissance moyenne supérieure à 5 % l'an ;
- une inflation, équilibres budgétaire et extérieur maîtrisés ;
- un flux massif de financement extérieur (1/4 du PIB) ;
- Plus de 500 millions de dollars par an (en hausse) envoyés dans le pays par les Sénégalais émigrés ;
- une stabilité politique ;
- un progrès sur le processus de pays et de développement en Casamance.

### **2.12.2. Les faiblesses du Sénégal**

- pauvreté répandue, surtout en milieu rural ;
- presque 2 personnes sur 3 dans les campagnes vivent en dessous du seuil de pauvreté ;
- niveau faible de développement humain ;
- stocks d'infrastructure insuffisants ;
- réseau routier insuffisant et en mauvais état ;
- flux migratoire en direction des villes (Dakar).

## **2.13. Les défis à relever**

L'économie sénégalaise connaît un certain nombre de problèmes auxquels elle doit faire face. Pour se faire, plusieurs défis dans plusieurs secteurs sont à relever:

- dans le domaine de l'entrepreneuriat, s'agissant des petites et moyennes entreprises (PME), il convient de les accompagner dans les régions par une plus grande synergie entre les structures existantes ;
- concernant la productivité du secteur agricole, il s'agit de moderniser les exploitations agricoles, le développement des chaînes de valeurs porteuses ou encore l'amélioration du capital humain, en améliorant l'accès au crédit en ciblant les petits producteurs, l'amélioration des technologies en matière d'intrants et d'équipements, de même que le

renforcement des capacités techniques des agriculteurs à travers la formation professionnelle par le biais des langues nationales ;

- dans le domaine du tourisme, il s'agit de l'optimisation des taux d'occupation des infrastructures touristiques et l'accroissement du niveau de qualification des ressources humaines. Pour se faire, il faut accroître le budget de promotion de la destination Sénégal à un niveau conséquent ou encore réduire les taxes aéroportuaires ;
- en ce qui concerne les ressources humaines, le défi majeur à relever est l'augmentation de la productivité du travail en améliorant la formation professionnelle. Pour cela, un certain nombre de recommandations ont été faites. Il s'agit notamment de l'adaptation des curricula des universités régionales aux bénéficiaires des régions et la mise en place de lycées techniques professionnelles dans les départements ;
- dans le domaine de l'éducation, il faut que le Sénégal fasse de telle sorte que le taux de scolarisation soit élevé.

## **CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES AFFINITÉS CULTURELLES ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL**

Cette partie de notre recherche est d'une importance capitale dans la mesure où, elle donnera des informations de base qui d'ailleurs, font partie des éléments qui nous ont poussés à orienter notre réflexion sur ce sujet. Nous cherchons à montrer les affinités culturelles et linguistiques qui existent entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Pour se faire, nous jugeons opportun de diviser ce chapitre en deux sous-chapitres. Il s'agit d'abord de faire un rappel historique entre ces deux peuples partageant une même frontière, à savoir sénégalais et bissau-guinéen. Et ensuite nous aborderons l'aspect proprement culturel.

### **1. Rappel historique**

Le Sénégal et la Guinée-Bissau ont une longue histoire commune, de la dynamique impériale malinké à la présence côtière des Portugais et à l'intégration à la traite atlantique. L'histoire elle-même de ces deux peuples est très intéressante et l'écrire en suivant son évolution, peut faire l'objet d'un ouvrage volumineux. N'étant pas historien et voulant faire une bonne relation avec notre thème de recherche, notre rappel historique portera sur l'empire du Gabou. De sa naissance à son déclin en passant par son organisation.

#### **1.1. La naissance de l'Empire**

Avec le dernier auteur portugais de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Alvarès d'Almada, qui a voyagé vers 1570-1578 dans les pays de Casamance et Gambie nous constatons la disparition réelle de l'autorité du Mandi Mansa qui continuait, certes, à jouir encore d'une grande vénération dans tous les pays mandingues ou dominés par les mandingues. D'après ce que nous savons par les tarikhs de Tombouctou, la puissance du Mansa était sérieusement amoindrie. Les derniers coups lui furent portés par les souverains Askia de Gao; Askia Mohamed lui enleva les provinces de Diarra, de Bagana, de Macina au moment même où les Peulhs de Tenguella bouleversaient le Fouta Djallon, le Bambouk, la Haute Gambie et la Guinée. Vers le milieu du siècle, en 1542, le Manding, centre de l'Empire, fut envahi par Askia Ishaq 1<sup>er</sup> et son frère Daoud qui ravagèrent le palais du Mansa. Askia Daoud revint de nouveau en 1559 dans la capitale mandingue et la pilla de fond en comble. La puissance mandingue s'écroula et ne sera plus reconstituée.

Dans ces conditions, les provinces occidentales se libérèrent de la domination du Mansa. Les farins s'érigèrent en rois indépendants de l'autorité impériale. Alvarès d'Almada mentionne le farin Cabo (Kabou) et le farin d'Olimança (Woulli) comme les deux plus grands de la région. Il confond, du reste, Olimança avec le Mandi Mansa et, par là même, nous voyons combien était vague l'autorité de ce dernier. Kabou était donc sans conteste indépendant du Mali.

Peut-on, avec plus de précision situer la date de l'indépendance de la province de Kabou? Elle est en tout cas antérieure à l'arrivée d'Alvarès d'Almada en 1578. Les traditions orales affirment que Kabou régna sur les pays guinéo-gambiens pendant 330 ans. Un seul de nos informateurs nous donna le chiffre 488 ans. Dans le premier cas, l'origine du royaume se situerait vers 1537 c'est-à-dire vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'époque où le Mandi-Mansa était sous la menace des armées songhai. La seconde date contredit les auteurs portugais qui ont fréquenté la région et pour cela nous ne la retenons pas.

Le farin de Kabou était parmi eux (les pays voisins) comme un empereur ». Il se substitua donc au Mandi-Mansa dans les pays au Sud de la moyenne Gambie. C'est très probablement l'époque où le farin unifia les pays mandingues situés entre la Gambie, la Haute Casamance et le Haut Geba, c'est-à-dire les provinces de Kantora, Sama, Manna, Jummara, Sankola, Patiana, Toumanna, Pakis Tiagna, etc., qui forment à proprement parler le royaume de Kabou.

Alvarès d'Almada, le témoin le plus sûr, confirme l'extension de l'Empire de Kabou dans la moyenne Casamance. Les Cassas, dont le roi dominait alors les Bainouk vers l'amont du fleuve, payaient tribut au farin de Kabou à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Le Casamança était sinon un Mandingue du moins fortement mandinguisé. Son entourage comprenait de nombreux Mandingues dont certainement des Kabouké. Les Bainouk ont dû soutenir de nombreuses guerres contre le farin de Kabou qui les ont refoulés vers l'Ouest contre les Cassas. Les traditions orales les traitent de refoulés, « bai ».

Entre la Casamance et le Rio Cacheu, les Balantes, sujets du Mandimansa au XV<sup>e</sup> siècle, se soumirent également au farin dont la domination dépassait le Rio Geba. On ne sait pas si les anciens sujets du Mandimansa, le Felup Mansa (roi des Feloupes ou Diola) le Gromansa (Kolimansa) et les Biafade répondaient du farin Cabo ; ce qui est certain, c'est l'unification sous un même souverain des pays guinéo-gambiens. L'action des princes de Kabou se déploya dans toute la Sénégalie.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le royaume des Diamé de Niomi ne put se défendre contre la domination du Bour Saloum qu'avec le concours des princes Mané et Sonko, originaires de Kabou et qui, dès lors, accédèrent au pouvoir royal par un système ingénieux de rotation entre les trois alliés. De même, les traditions orales de Kombo sur l'Océan Atlantique nous apprennent que les Khonté, venus du Manding, conquièrent ce pays sur les Diola avec l'aide d'un contingent armé de Kabou. Ainsi donc le farin de Kabou exerçait une véritable hégémonie politique sur tous les pays gambiens, casamançais et guinéens.

Nous ignorons les noms des farins et l'organisation de l'Empire à cette époque. En interprétant Almada, l'on voit que le farin implanta, dans les principales provinces et plus particulièrement dans la vallée de la Gambie, des cités fortifiées ou tata, centres politiques et militaires.

Les sources écrites que nous avons sur cette époque sont très lacunaires pour évaluer la puissance de l'Empire de Kabou. Les traditions orales des Malinkés de l'Ouest considèrent le Kabou comme le plus grand Etat de la région, suzerain de tous les royaumes compris entre la Gambie et le Rio Corubal. La lutte séculaire que les Peulhs du Fouta Djallon menèrent pour détruire cet Empire confirme les traditions orales.

L'hégémonie de Kabou peut s'expliquer par les conditions générales de l'époque. La disparition de l'Empire du Mali au XVI<sup>em</sup> siècle eut, pour conséquences, la libération des provinces qui se constituèrent en petits royaumes souverains souvent en lutte les uns contre les autres. Ils allaient donc s'affaiblissant et étaient facilement à la merci du plus grand qui, en Occident, fut le royaume de Kabou. Le commerce négrier qui se développa dans la vallée de la Gambie et des fleuves de Guinée était généralement sous le contrôle des rois de Kabou qui bénéficièrent ainsi de plusieurs atouts pour asseoir et affermir leur domination.

Il nous est malheureusement impossible de suivre avec détails l'évolution de Kabou au cours de ces deux siècles. Les noms même des souverains nous sont inconnus. En 1684, Coelho, employa, pour désigner le roi, la terminologie portugaise de Farim Cabo. On ne sait pas si ce Farim était le même que Biram Manssaté qu'André Brüe considéra en 1702 comme le puissant roi de la région. Le nom Mansaté est très probablement la déformation de Mansalé ou Mansaring, titre de noblesse. Biram Mansaté encouragea le commerce européen dont il tira grand bénéfice, s'employa à assurer la liberté de circulation des marchandises et des hommes. Il attira dans son royaume de nombreux captifs qui venaient y chercher refuge. Il constitua une puissante

armée et il sembla être un des premiers souverains à doter ses guerriers des mousquetons et des pistolets et de fusils européens.

Après sa mort, en 1705, nous ne savons plus ce qu'est devenue la royauté. Rien, cependant, ne semblait contrarier la domination de Kabou durant le XVIII<sup>e</sup> siècle qui vit la naissance de la confédération peulh et musulmane du Fouta Djallon. Toutefois, il n'est pas exclu que l'Empire eût connu des problèmes internes : crises de succession, conflits entre provinces, rébellion contre l'autorité du Mansa. Mollien, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, constata des conflits entre villages, qui vendaient leurs prisonniers à Geba. L'Empire n'était pas, en effet, aussi harmonieusement, structuré qu'on peut le penser.

## **1.2. L'organisation de l'Empire**

L'Empire de Gabou s'étendait alors dans la savane, de la Gambie au nord au Rio Corubal au sud. Il comprenait les provinces malinké, Kantora, Jummera, Toumanna nord, dans la zone gambienne, Patiana (capitale Payonko), Sama (capitale Kaparla), Paquessi au Pakis (capitale Kankélefa), Manna (capitale Kopiron), Toumanna sud (capitale Soumacounda), Sankola (capitale Berkhlon), Koussara (capitale Dandou), Tiagna, etc., situées, dans leur ensemble, à l'est de Rio Geba. Au sud, l'Empire devait atteindre le Rio Corubal.

Vers l'ouest, il s'étendit jusqu'au pays des Balante et Baïnouk. Il faut supposer que les pays situés entre la Casamance et le Rio Cacheu et même le Rio Geba furent, à certaines périodes, tributaires de Kabou ; il s'agit de la partie méridionale du Firdou, de Pakao, de Brassou. Certaines traditions orales prétendent que le Kaboumansa commanda même le Dioladou et le Badora.

Disséminés dans ce vaste ensemble, les Peulhs-Pula, nomades ou sédentaires, vivaient sous la protection des Malinké animistes. Les sédentaires formaient de gros villages ou fulakounda plus ou moins mandinguisés, vivant de la culture et de l'élevage.

Des traditions orales, à défaut des sources écrites, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : à l'époque de son apogée (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Kabou unifia les pays guinéo-gambiens, de la savane orientale à la zone forestière vers l'ouest, de la Gambie au Rio Corubal.

L'Empire de Kabou était une fédération des douze provinces malinké mentionnées ci-haut. Chaque province était dirigée par un mansa nommé, selon les coutumes, parmi les princes Sané et Mané et qui recevait le nâfo (bonnet de commandement) du Mansa suprême. Chaque



mansa jouissait d'une grande autonomie dans son gouvernement. Il était généralement lié au Mansa suprême par des liens personnels de parenté.

A l'époque où la royauté était puissante, les mansa étaient des représentants du grand Mansa et lui devaient obéissance, tribut et contingent de guerriers. On les appelait aussi des « kantamansa » « rois gardiens » car ils avaient mission de protéger les frontières de l'Empire. Ils résidaient dans des tatas, centres politiques et militaires de la province qui comprenait plusieurs villages, malinké ou pulacounda.

Toutes les grandes fonctions administratives et militaires étaient ainsi confiées à l'aristocratie nobiliaire des Koring, des Mansaring et des nantio, parents du Mansa Ba. Celui-ci accédait au pouvoir par voie matrilineaire et devait être nécessairement un nantio, c'est-à-dire fils d'une princesse nantio tel qu'il sera expliqué dans l'étude de la société. Il y avait trois provinces nantio qui exerçaient le pouvoir impérial à tour de rôle.

C'était Patiana, Sama et le Jummera. Contrairement à ce que nous avons appris lors de notre première enquête, la succession n'était pas du pur matrilineaire, le neveu ne succédant pas nécessairement à son oncle défunt. C'était le plus âgé du clan nantio, qui pouvait être frère ou fils du défunt, qui était intronisé parmi les descendants de la princesse Balaba.

Hecquard mentionne trois provinces nantio : le Paquessi (Pakis), le Payonko (Patiana) et le Kanguaiirie (Kansala ?) mais ne dit pas si elles alternaient au pouvoir (mansaya) ou pas.

D'autres informateurs disent que toutes les provinces centrales étaient nantio et que leurs souverains venaient régner à Kansala selon un système rotatif. Ainsi, nous n'avons aucune certitude sinon que le pouvoir impérial n'était pas le monopole d'une dynastie localisée dans une seule province mais qu'il était rotatif entre certaines familles de Xonton Sané et Mané. Le dernier Mansa résidait à Kansala.

Il était chef de sa province et commandait en plus tout l'Empire de Kabou, disposait des grands moyens pour affirmer son autorité : il exerçait aussi une grande mystique sur les esprits. Son nom ne se prononçait pas. Il était appelé « mama », « ancêtre » ; il prophétisait « dâli » le jour de son intronisation. Ses malédictions étaient redoutées. Il n'était pourtant ni un roi-dieu ni un roi-prêtre. Chaque année, avant les pluies, il s'enfermait pour attirer la fécondité sur le royaume.

Il n'était pas sans moyens de gouvernement. Son armée était imposante. Les nantio de Kabou étaient réputés être les meilleurs cavaliers de la région. Avec les bénéfices réalisés sur le

commerce européen et les coutumes payées par les marchands, le Mansa avait des moyens matériels puissants pour imposer sa volonté aux mansa des provinces. Il était, du reste, chef de sa province qui était son domaine propre, sur lequel il levait à sa guise les impôts et les guerriers. Des traditions orales insistent sur la puissance du dernier Mansa de Kabou, Djanké Wally (+ 1867) qui serait maître de trente-sept tata princiers et dont le commandement s'étendait jusqu'à Niamina en Basse Gambie.

### **1.3. Le déclin du Kabou au XIX<sup>e</sup> siècle**

Les documents européens de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle nous montrent un Kabou décadent, qui a perdu la plupart de ses provinces, qui est miné par l'Islam et qui lutte désespérément pour sauvegarder sa liberté contre l'expansion des Peulhs du Fouta Djallon. Ce déclin s'explique par plusieurs raisons.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, nous constatons l'affaiblissement de l'autorité centrale. Les chefs de provinces, les Kantamansa, usurpèrent les droits souverains et régnaient en vrais maîtres. Kansala ne devait contrôler que les provinces limitrophes. Les Kantamansa ainsi libérés se faisaient la guerre entre eux, s'alliaient à l'étranger.

Nous connaissons la guerre civile du Kantora en 1835, son affrontement avec le Mansa de Kabou, son alliance avec les Peulhs du Fouta. De même, Sankola entra en guerre avec Toumanna, le Jummera fut attaqué par Eropia. Le roi de Kansala lutta contre un de ses frères. Ainsi, l'unité du royaume était rompue et le Mansa n'était réellement maître que de sa propre province au moment où le pays devait unir toutes ses forces contre le Fouta.

Une deuxième raison du déclin du Kabou est d'ordre religieux. L'Islam, toléré par les Soninké, fit de grands progrès à la fin des XVIII<sup>e</sup> siècles et dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est encouragé alors par la proximité du Fouta Djallon. Il gagna de nombreux partisans et nous voyons même, au milieu du siècle, que quelques mansas comme ceux de Manna, de Patiana, de Pakis étaient musulmans et tributaires de Labé. Les Soninké se défendirent désespérément mais ils perdirent progressivement la plupart des provinces.

Les Peulhs du Fouta Djallon dépendaient, dans leurs relations avec les comptoirs portugais de Guinée, des Mansa de Kabou, maîtres des chemins. La conquête de Kabou fut donc un des objectifs de la politique des Almamy. Il y avait aussi que le Kabou animiste constituait un réservoir important d'esclaves pour les guerres de razzias et bientôt de conquêtes des Alfa de

Labé qui voyaient dans ces pays leur zone naturelle d'expansion. Kabou n'avait donc d'autres possibilités de subsister que de lutter par les armes.

Pendant presque tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les Mansa de Kansala affrontèrent, avec des fortunes diverses, les armées de Labé et du Fouta Djallon. L'épisode, devenu le grand événement de l'Ouest, fut la destruction, en 1865, par l'Almamy Oumarou, de la capitale Kansala, défendue par Mansa Dianké walli. C'est le fameux Touraban Kello au cours duquel les nantio firent sauter la capitale, tuant défenseurs et assaillants. Kabou, ainsi affaibli, se défendit péniblement contre les razzias des Peulhs d'Alfa Molo, de son fils Moussa Molo appuyés sur les alfa de Labé.

Il succomba, vers 1879, sous les coups de la coalition formée par les Peulhs : Alfa Ibrahim, Moussa Molo de Fouladou et Dioukha. Samballa du Khasso. Les Malinké de Kabou se dispersèrent dans les régions voisines, en Haute Casamance, dans la vallée de Gambie. Kabou devint alors une province assujettie aux rois fula jusqu'à la conquête européenne<sup>28</sup>.

## **2. Les affinités culturelles et linguistiques entre la Guinée-Bissau et le Sénégal**

Nous nous sommes donné le courage de travailler sur les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal pour connaître l'influence que ces affinités sur les relations entre ces deux Etats. Cela nous oblige, avant de présenter un quelconque résultat, à montrer l'existence desdites affinités culturelles. Cette partie de notre travail est aussi importante, dans la mesure où elle nous permettra de les présenter de manière claire afin de comprendre leur rôle s'il y'a lieu dans les relations internationales. Ainsi, cette partie sera subdivisée en deux autres sous-parties. Il s'agira, dans un premier temps, de présenter les liens culturels unissant le Sénégal et la Guinée-Bissau et, en second lieu, de montrer les liens linguistiques entre ces deux pays frontaliers.

---

<sup>28</sup> Nous précisons que toutes les informations relatées dans ce document sur le Gabou/ Kabou sont tirées de : Ethiopiques numéro 28 numéro spécial revue socialiste de culture négro-africaine octobre 1981 dont l'auteur est Sékéné Mody CISSOKO.

Au terme de cette étude, nous devons modestement reconnaître l'insuffisance de notre documentation sur les aspects essentiels de l'Empire de Kabou. Il faut cependant de l'optimisme. Les traditions orales sont très riches et très vivantes sur le Kabou. Eclairées par les archives et autres sources portugaises, elles permettront de pénétrer le passé de l'Empire malinké animiste, de la culture malinké transposée dans un autre milieu, soutient l'auteur.

## 2.1. Les affinités culturelles

Les historiens l'ont affirmé, nos recherches l'ont confirmé et sans doute, nos résultats dans cette sous-partie en témoigneront : l'existence en réalité de liens culturels entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

**Tableau 3:** Existence de liens culturels entre Bissau-guinéens et Sénégalais

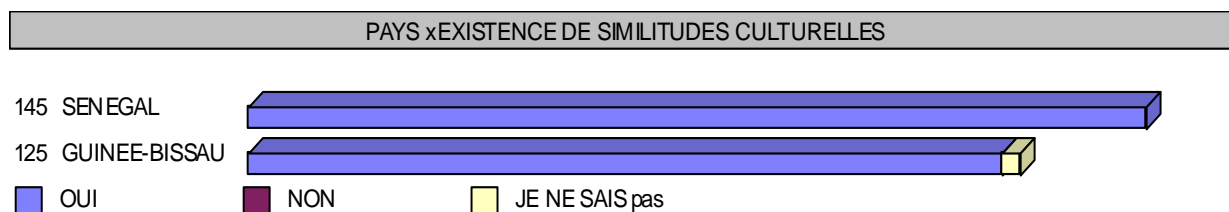
<b>PAYS</b>	<b>SIMILITUDES</b>	OUI	NON	JE NE SAIS pas	<b>TOTAL</b>
SENEGAL		145	0	0	<b>145</b>
GUINEE-BISSAU		122	0	3	<b>125</b>
<b>TOTAL</b>		<b>267</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>270</b>

**Source :** L'auteur

A première vue, ce tableau prouve réellement l'existence des affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. En effet, selon nos enquêtes, 267 sur 270 des personnes interrogées par rapport à l'existence de similitudes culturelles entre ces deux pays, confirment qu'il existe bel et bien des affinités culturelles entre ces deux peuples. Au Sénégal, sur 145 personnes interviewées, tous abondent dans le même sens en donnant une réponse positive. En Guinée-Bissau par contre seules 03 personnes sur 125 soutiennent qu'elles ne savent pas. 122 des 125 ont témoigné cette existence. Il convient donc de noter que personne, soit 00 sur les 270 globalement interrogées n'ont donné une réponse négative sur la question posée. A savoir :

Existe-t-il des similitudes culturelles entre les Sénégalais et les Bissau-Guinéens ?

**Graphique 2:** Existence de liens culturels entre Bissau-Guinéens et Sénégalais



**Source :** L'auteur

De façon graphique, voilà ce que cela nous donne. Une large dominance des réponses va dans le sens positif, une toute petite masse de réponses dit qu'elle ne sait pas et personne ne dit le contraire. En conclusion, nous soutenons qu'il existe donc des affinités culturelles entre les Sénégalais et les Bissau-Guinéens.

Ces liens s'expliquent entre-autres par le cas des ethnies. Les régions constituant la partie extrême sud du Sénégal à savoir Ziguinchor, Sédhiou et Kolda, a une population dont les ethnies sont les mêmes que celles qu'on retrouve en Guinée-Bissau dans les régions de Cacheu, Oio, Bafatá et Gabú. Ces ethnies sont : les diolas, bainouck, balantes, mancagnes, manjacks, pépels, mandingues, peulhs, bassaris, kognaguis.

De même que les autorités des pays du monde se retrouvent quelque fois pour négocier et trouver des accords, il en est de la même manière de la part des populations bissau-guinéenne et sénégalaise, qui ne manquent point à se retrouver pour des pratiques culturelles. C'est ce que cet auteur tente de démontrer dans ces écrits en soulignant :

En effet, comme le coran traduit l'histoire de la religion Musulmane et la bible celle des Chrétiens, ces événements traduisent également toute la culture d'un peuple ou d'une ethnie. C'est le cas de la circoncision des Mandingues où le « Kankurang » est considéré comme un élément sacré et symbolique de la tradition. Par là il faut noter la grande circoncision d'Agnack (région de Ziguinchor, commune d'Adéane) qui abrite plus de 500 jeunes y compris cent vingt (120) jeunes originaires de la Guinée-Bissau [...]. En outre, communément appelée le « djonboyo », la circoncision de Mansaban (République de la Guinée Bissau, Région d'Oio), s'inscrit dans le même dynamisme en ce sens qu'elle réunit plus de mille cinq cent jeunes dont les deux cent sont originaire de Ziguinchor [...]. Par-là, les mandingues des [...] (différentes) localités s'organisent autour de cet événement pour faire revivre leur culture et renforcer les relations qui existent entre eux. (Seydi, 2014).

Un aspect très important à noter dans le cadre des affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, réside dans le cadre des masques. Une pratique culturelle très significative qui existe chez toutes les ethnies identiques qui habitent le long de la frontière commune. Les masques occupent une place de choix dans la tradition. Cela est d'autant plus prouvé par leurs présences lors des cérémonies traditionnelles. Le masque va bien au-delà d'un simple objet de distraction car il constitue un puissant outil de communication entre le monde visible et celui invisible.

Ainsi, il n'est pas rare de voir les diola les utiliser lors de cérémonie de récolte du riz, pour implorer l'arrivée de la pluie, remercier les esprits de leurs ancêtres pour leur avoir octroyé une bonne récolte ou encore lors des cérémonies d'initiation. De même, les masques participent fortement à la protection du peuple contre les mauvais esprits et contre certains malheurs comme le péril acridien ou les mauvaises récoltes dans les rizières. Ces masques participent aussi à l'éducation des jeunes qui sont tentés de transgresser les règles sociales. De nos recherches nous

avons trouvé que ces pratiques sont dans les deux pays, à savoir le Sénégal et la Guinée-Bissau. Parmi ces masques nous avons :

### **2.1.1. Le Kumpo**

Vêtu de feuilles rôniers et d'un long bâton de deux ou deux mètres et demi de hauteur, le Kumpo en milieu Diola, est un régulateur social doté de pouvoirs mystérieux. Ses sorties correspondent souvent aux fêtes organisées après la récolte du riz. Il est souvent accompagné d'un autre masque appelé Essamay qui possède une seule main tenant une chicotte investi des mêmes pouvoirs mystiques. Le Kumpo se met en action en tournoyant, prenant un volume impressionnant, lorsqu'il est provoqué par les participants. Cet aspect culturel se retrouve au Sénégal comme en Guinée-Bissau où les populations le pratiquent avec fierté pour montrer leur appartenance ethnique.

### **2.1.2. Le Kossé**

Le Kossé est un masque baïnunck fait de feuilles de palmier qui sort durant les cérémonies d'initiation et de funérailles mais aussi en d'autres circonstances notamment les fêtes de réjouissance. Pour des raisons mystiques, la sortie du Kossé est tenue secrète par les hommes ; les femmes ne devant pas le savoir. La danse du Kossé est pratiquée par des hommes habillés en costumes d'initié. Les populations peuvent assister au spectacle mais seuls les initiés sont autorisés à danser dans le cercle. C'est l'exemple des 72heure du « Kossé » à Niaguis, au Sénégal (région de Ziguinchor, commune de Niaguis) qui réunit plus de la moitié des Bainoucks du secteur y compris ceux de São Domingo en Guinée-Bissau.

### **2.1.3. Le Kankurang**

Il est un rite initiatique pratiqué dans les provinces mandingues du Sénégal et de la Guinée-Bissau. Selon la tradition, le Kankurang serait issu du Komo, une société secrète de chasseurs dont l'organisation et les pratiques ésotériques ont contribué à l'émergence des Mandingues. Le personnage central du Kankurang est un initié qui porte un masque fait d'écorce et de fibres rouges d'un arbre appelé faara ; son corps est peint de teintures végétales. Il est associé aux cérémonies de circoncision et aux rites initiatiques. Son apparition est marquée par une série d'étapes rituelles : la désignation de l'initié qui portera le masque et son investiture par les

anciens, sa retraite dans la forêt avec les initiés, les veillées et processions dans le hameau des nouveaux initiés.

Ces rites ont généralement lieu entre les mois d'août et de septembre. Le Kankurang parade toujours entouré d'anciens initiés et des villageois qui suivent avec respect ses faits et gestes, et l'accompagnent de leurs chants et danses

Le Kankurang est à la fois le garant de l'ordre et de la justice, et l'exorciste des mauvais esprits. En tant que tel, il assure la transmission et l'enseignement d'un ensemble complexe de savoir-faire et de pratiques qui constituent le fondement de l'identité culturelle mandingue. Ce rituel, qui s'est étendu à d'autres communautés et groupes de la région, est l'occasion pour les jeunes circoncis d'apprendre les règles de comportement qui garantissent la cohésion du groupe, les secrets des plantes et de leurs vertus médicinales ou des techniques de chasse. Ce qui nous pousse à faire appel à la grande circoncision d'Agnack (région de Ziguinchor, commune d'Adéane) qui regroupe plusieurs jeunes venant d'horizons différents comme Guinée-Bissau. Cette pratique nous la retrouvons aussi en Guinée-Bissau sous l'appellation le «djonboyo» lors de la circoncision de Mansaban (République de la Guinée Bissau, Région d'Oio et regroupant des jeunes de la même manière<sup>29</sup>.

#### **2.1.4. Les pratiques religieuses**

Au Sénégal comme en Guinée-Bissau, nous avons noté une pratique religieuse semblable. C'est un facteur, sans contestation aucune, qui nous permet d'expliquer les affinités culturelles qui existent entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Il s'agit des religions musulmane, chrétienne et traditionnelle, dite animiste.

La religion musulmane reste la dominante en Guinée-Bissau, avec environ 50% de la population pratiquante, comme c'est le cas au Sénégal, mais qui enregistre 94%, nous renseigne le site du Ministère français des Affaires étrangères. Les populations de ces deux pays pratiquent la religion musulmane de la même façon en allant dans des mosquées si ce n'est pas à la maison.

A côté de la religion musulmane, il y a la chrétienne, que nous retrouvons au Sénégal et en Guinée-Bissau. Les croyants chrétiens ont la même manière de faire leurs célébrations selon leur appartenance. Par exemple, les catholiques de la Guinée-Bissau et du Sénégal ont la même

---

<sup>29</sup>Les informations relatives aux masques peuvent être retrouvées dans ce lien : <http://www.village-casamance.com/?q=content/les-masques>. (Consulté le 12/15/2017 à 19 heures 43 minutes).

manière de célébrer leur événement, idem pour les protestants. Cependant, entre catholiques et protestants, il y a des différences dans la pratique.

La religion traditionnelle occupe aussi une place dans chacun des territoires de ces deux pays. Les croyants y manifestent leur foi en plusieurs dieux. Ils sont alors polythéistes et croient fermement que leurs demandes sont exhaussées au même titre que celles de tout autre croyant. Nous constatons que cette religion reste caractérisée par un certain nombre de pratiques et cérémonies rituelles. Il faut préciser que ces cérémonies concernent seulement les membres du groupe ethnique. En plus, il existe aussi des cérémonies qui concernent uniquement les membres de la lignée et aussi d'autres qui concerne que les membres d'une famille. Boiro (2015 :167) nous renseigne que les cérémonies rituelles importantes dans la religion traditionnelle sont au nombre de quatre :

- ✓ l'interrogation du mort (Jonkagu). Cette pratique religieuse est très fréquente chez les manjacks de la Guinée-Bissau.
- ✓ les fêtes funéraires ;
- ✓ les rites de passage
- ✓ les sacrifices dans les autels pour des intérêts individuels ou communautaires.

## **2.2. Les liens linguistiques entre ces deux pays**

Les affinités culturelles qui existent entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ne se limitent pas aux pratiques culturelles. La langue qui constitue un des moyens de communication marque sa forte présence. Nous retrouvons plusieurs langues parlées au Sénégal en Guinée-Bissau. Parmi ces langues, nous avons :

### **2.2.1. Le créole / kriol**

Le kriol de Guinée-Bissau, à la différence du cap-verdien, langue maternelle et souvent unique de la population, est avant tout une langue véhiculaire, à laquelle la guerre coloniale et le développement de la capitale ont donné un rôle essentiel, au point qu'elle tend à supplanter les parlars ancestraux parmi les jeunes générations à Bissau. Dans la Guinée-Bissau contemporaine, le Kriol n'est lié à aucun groupe ethnique particulier, bien qu'il soit davantage pratiqué par les populations animistes et chrétiennes de l'ouest que par les musulmans, Mandingues et Peulhs, de l'est. En Casamance, partie méridionale du Sénégal, en revanche, il est la langue identitaire,



première ou non, des chrétiens de Ziguinchor, la capitale de la partie méridionale. Il est assez probable que cette région limitrophe soit le berceau historique du Kriol. On discute néanmoins beaucoup quant à savoir si celui-ci s'y est développé spontanément, ou bien a été apporté depuis le Cap-Vert.

### **2.2.2. Le baïnounck**

Les Baïnounks sont un peuple forestier d'Afrique de l'Ouest présent en Guinée-Bissau, en Casamance (sud du Sénégal) et en Gambie. Traditionnellement, la société baïnounk est hiérarchisée par les classes d'âge, le pouvoir des plus anciens, les rites d'initiation. La société baïnounk est matrilineaire. C'étaient les fils des tantes maternelles qui héritaient du pouvoir royal. Comme dans presque toutes les sociétés africaines, la femme a beaucoup de pouvoir. Les Baïnounks sont aussi souvent musulmans que chrétiens. Certains rites de leur religion d'origine, subsistent toujours.

Toutes les traditions orales recueillies sont d'accord pour reconnaître que les Baïnounk occupaient les pays de Kabou, de Pakao jusqu'à la vallée de Gambie. Ils seraient d'abord gouvernés par des femmes, « muso manso ». Dana Sira Banna aurait, par une véritable révolution, aboli le système de « musu mansaya », le matriarcat, et imposé la royauté patrilinéaire qui exclut les femmes du pouvoir. Il fut le plus grand roi du pays baïnounk. L'informateur Lassana Sané de Kandéléfa donne le nom de quelques rois : Mansa Kokoua, Mansa Bandiougou, Mansa Ketchikor comme antérieurs à nana Sira Band. Les titres mansa dénotent l'influence mandingue dans la région et les souverains paraissent comme postérieurs à la conquête mandingue.

### **2.2.3. Le balante**

Le balante est une langue Atlantique d'Afrique de l'Ouest. Elle est parlée par les Balantes, une des principales communautés ethniques de Guinée-Bissau. On distingue le balante-ganja parlé dans le sud-ouest du Sénégal et le balante-kentohe parlé en Guinée-Bissau. Ce sont des langues rattachées à la branche nord des langues atlantiques, elles-mêmes sous-catégorie des langues nigéro-congolaises.

L'ethnie balante du Sénégal (moins de 100 000 personnes) occupe principalement la zone appelée moyenne Casamance jusqu'à la frontière portugaise Bissau-guinéenne, ce qui témoigne

de leur appartenance pour la plupart à ce pays. Ils sont surtout présents dans la zone forestière et près de la côte. En 2002, selon Eric Penot, 106 000 personnes parlaient le balanta-ganja au Sénégal. 393 000 s'exprimaient en balanta-kentohe, dont 367 000 en Guinée-Bissau. En Guinée-Bissau, les Balantes occupent une grande partie de l'ouest du pays.

#### **2.2.4. Le mancagne**

Le mancagne est une langue parlée en Guinée-Bissau, mais également au Sénégal. Elle fait partie des langues rattachées à la branche nord des langues atlantiques, elles-mêmes sous-catégorie des langues nigéro-congolaises. Plusieurs thèses sont développées, mais il importe de retenir que les Mancagnes sont une ethnie venue de l'est (par rapport à la Guinée Bissau) pour d'aucuns. D'autres parlent d'un pays lointain qui serait l'Égypte. Par une migration partie d'Égypte, ils auraient cheminé avec les peulhs, jusqu'en Guinée française à Duka (Duca) et Popadora (Popidara). D'autres sources racontent que c'est de l'union de Peulh et de Mandingue que serait né le Mancagne (Ibrahima, un prince peulh qui épousé une princesse mandingue du nom de M'bula d'où le nom "Brame" dérivé d'Ibrahima). De toute les façons, nous tous sommes d'accord de leur présence en Guinée-Bissau et au Sénégal et de leur pratiques culturelles semblables.

La société mancagne est profondément égalitaire et ne connaît aucun système de castes professionnelles ou héréditaires. Sans être véritablement hiérarchisée, cette société possédait une aristocratie dans laquelle étaient choisis les chefs. De nos jours tout le monde reconnaît que ce groupe (les Mancagnes) vient de l'est, a migré en laissant des traces et vestiges matériels à Duka et Lopadora, avant de s'installer à Bula, une province de la Guinée portugaise.

Les études menées sur les Mancagnes révèlent que ces derniers constituaient avec les Manjaques et les Pepels, le peuple Brame ou Buramos les Mancagnes, originaires de Bula, se désignent par Bahula. L'application de Mancana serait utilisée et imposée par les colons portugais suite à une consultation électorale qu'ils avaient organisée vers les années 1900. Ainsi le vainqueur, Mancanha, imposé comme chef par les portugais, donna son nom à tout le groupe.

#### **2.2.5. Le peulh**

Considéré le plus souvent comme la langue des bergers ou des transhumants, le Peulh est l'une des ethnies qui est équitablement répandue dans toutes les localités de la Ségambie

méridionale. Autrement dit, si la langue peulh est bien présente en Guinée-Bissau avec comme zone cible le Gabou, cette langue est également utilisée en Casamance notamment dans la région de Kolda qui est sans contexte leur fief. Les Peulhs constituent un peuple présent dans une vingtaine de pays, en Afrique de l'Ouest, mais également au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan. Une implantation géographique liée aux besoins des troupeaux de zébus et de chevaux, que la plupart élevaient à l'origine.

D'abord nomades, beaucoup se sont sédentarisés. Ils sont majoritairement musulmans. Leur dispersion et mobilité ont favorisé les échanges et les métissages avec d'autres populations. Leur origine et celle de leur identité, pas uniquement liée à la langue peulhe (pulaar), continuent de faire débat. Selon Henri Lhote, les Peulhs seraient originaires de la haute vallée du Nil : Haute-Égypte, Nubie et Éthiopie. Les peintures rupestres de bovins permettraient de suivre l'avancée de ce peuple, puisque à travers des représentations stylisées dans le Sahara.

### **2.2.6. Le diola**

Le diola est une langue nigéro-congolaise parlée au Sénégal (Casamance : 1,2 million de locuteurs) et en Guinée-Bissau (800 000 de locuteurs). C'est la langue des Diolas qui occupent la région qui s'étend sur ces deux pays plus la Gambie où elle regorge (1,2 million de locuteurs). La diversité des influences extérieures fait échos à la diversité des peuples de la Région : les Diolas, venant du Mali à l'est au XIV<sup>ème</sup> siècle ont trouvé les Bainounks eux-mêmes originaires du Sine Saloum au nord.

Les Diola demeurent les plus nombreux (environ 250 000). Ils sont eux-mêmes composés de plusieurs sous-groupes (Floups, Bliss, Fognys, Karones, Bayots, Ering, Essils) les diolas ont en commun leur langue : le Diola. L'unité de base est la famille, autrefois retranchée dans une maison collective pour des raisons économiques et de sécurité. Soucieux de liberté et hostile à toute discipline extérieure au clan, le Diola est individualiste, mais dans le cadre très précis fixé par la tradition et la religion, deux domaines se confondent ici. Les Diolas ont toujours été réputés pour leur fierté, la quasi-impossibilité de les soumettre, un peuple à la fois guerrier et pacifique.

### **2.2.7. Le manjaque**

Les Manjaques sont une population d'Afrique de l'Ouest vivant principalement en Guinée-Bissau, au Sénégal, en Gambie, en France et au Portugal. La langue manjaque est classée dans le groupe des langues ouest-atlantiques qu'on appelle aussi sénégalo-guinéennes. Les Manjaks (on écrit également Manjack ou Manjaques) constituent la communauté la plus dynamique de Guinée-Bissau.

Ils se nomment eux-mêmes « Manjaku » (signifiant "je te dis") mais au Sénégalais ils se nomment « Ndiago ». Considérés comme des cultivateurs émérites, de la culture du riz, à la récolte du vin de palme, les manjaques sont des ethnies qui se sont très tôt ouvertes au monde. En effet, les premiers immigrants africains en Europe furent souvent des hommes manjaques, embarqués comme matelots dans les navires marchands.

C'est ainsi qu'ils se sont retrouvés un peu partout dans le monde, en générale, et dans la Ségambie méridionale en particulier. Dans cette région, on les retrouve en grande partie, en Guinée-Bissau où ils sont très souvent identifiés dans la région de Cacheu, plus précisément dans les localités comme : Canchungo, Cacheu, Calequise, îles de Pecixe, Jeta, etc.

### **2.2.8. Le mandingue**

Les Mandingues sont un peuple d'Afrique de l'Ouest faisant partie des peuples Mandés. Ils sont connus sous d'autres dénominations telles que les Bambaras au Mali, les Dioulas en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso et les Malinkés en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Gambie. Ils forment un groupe linguistique car, s'ils parlent des langues apparentées, ils manifestent des cultures et des traditions quelque peu différentes. Du point de vue religieux ils sont majoritairement musulmans ils font partie des peuples qui ont assuré l'expansion rapide de l'Islam. En Guinée-Bissau comme au Sénégal, ce peuple consacre sa langue et s'ouvre rarement à la langue d'autrui.

En résumé, le Sénégal et la Guinée-Bissau sont deux pays limitrophes qui font face à de nombreux défis à relever dans plusieurs secteurs économiques comme l'agriculture et la pêche. Toutefois, ils détiennent un potentiel naturel à l'image de la forêt d'où sont extraits bien des revenus.

Du point de vue culturel, les langues véhiculées dans la zone raffermissent les liens entre les ethnies partageant la même frontière. Aussi, les comportements démontrés à l'occasion des cérémonies et même quotidiennement prouvent qu'il existe d'immenses avantages à coexister pacifiquement<sup>30</sup>.

---

<sup>30</sup> Les informations relatives concernant les ethnies peuvent être retrouvées dans les références ci-après :  
[http://www.guinee-bissau.net/ethnies\\_guinee\\_bissau.php](http://www.guinee-bissau.net/ethnies_guinee_bissau.php), consulté le 28/05/2017 à 20 heures 40 minutes.  
Nouveau site des Peulhs [www.pulaagu.com](http://www.pulaagu.com). Consulté le 18/05/2017 à 19 heures 28 minutes.  
Gautron, Marc Morat, (1992) Editions Albin Michel, 243 pages.

## **TROISIÈME PARTIE**

### **L'INFLUENCE DES AFFINITÉS CULTURELLES SUR LES RELATIONS ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGA**

## CHAPITRE 1 : L'INFLUENCE DES AFFINITÉS CULTURELLES SUR LES RELATIONS ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL

Cette sous-partie est d'une grande importance pour notre travail de recherche. Elle permet, à partir des informations recueillies, de faire des propositions pouvant permettre l'exploitation des multiples affinités entre la Guinée-Bissau et le Sénégal dans le renforcement des relations de coopération. Ainsi, avant de montrer comment ces affinités culturelles influent sur les relations entre ces deux peuples, nous allons d'abord faire ressortir l'étymologie, définir et montrer l'évolution des termes qui constituent les domaines d'influence choisis. Il s'agit précisément des termes « politique », « économie » et « social ». Il convient de noter qu'elle sera subdivisée en deux sous-axes. Le premier axe traitera uniquement de la clarification conceptuelle des trois termes et le deuxième axe, quant à lui, nous édifiera sur l'influence des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal aux plans politique, économique et social.

### 1. Clarification des concepts « politique », « économique » et « social »

#### 1.1. « La politique »

##### 1.1.1. Explication

La politique en son sens plus large, celui de civilité ou *Politikos*, indique le cadre général dans lequel une société ou une population est gérée par son (ses) dirigeant(s).

En général, la politique d'une communauté, d'une société, d'un groupe social, au sens de *Politeia*, obéit à une constitution rédigée par ses fondateurs qui définit sa structure et son fonctionnement (méthodique, théorique et pratique). La politique porte sur les actions, l'équilibre, le développement interne ou externe de cette société, ses rapports internes et ses rapports à d'autres ensembles.

##### 1.1.2. Définition

Le mot politique est formé à partir de deux termes grecs :

- *polis*, qui signifie « cité » (au sens politique du terme) ;
- *-ikos*, suffixe d'adjectif qui donne « -ique » en français.

Ce mot est donc à l'origine un adjectif et, d'après son étymologie, il signifie « qui concerne le citoyen ».

Le concept connaît plusieurs définitions allant d'un domaine à un autre. Chacun dans sa spécialisation lui accordera une définition spécifique. Mais l'idée de base reste la même selon que l'on l'aborde autrement. C'est pourquoi donc elle (la politique) ne sort pas du contexte selon lequel elle est principalement ce qui a trait au collectif, à une somme d'individualités et/ou de multiplicités. Cette définition s'accorde plus à notre recherche dans la mesure où elle n'exclut aucune idée se dirigeant vers le concept.

### 1.1.3. L'évolution du mot politique

Le mot « politique » a commencé à être employé dans son sens actuel au 13<sup>e</sup> siècle après J.C : il signifie alors science du gouvernement de l'état. En 1361, sa définition s'élargit aux affaires publiques, et en 1552 la politique regroupe les affaires de l'état. Il apparaît ensuite le terme d'homme politique.

Dans les années 1630, l'adjectif politique connaît une évolution de sens important et peut signifier prudent et adroit. Exemples : La politique intérieure établit le fonctionnement des institutions et les choix faits par les dirigeants. La Politique Agricole Commune ou PAC concerne l'agriculture. Elle explique l'organisation et la gestion de ce domaine.

**Tableau 4:** évolution du mot politique

POL-	mégalopolis/mégalopole	Police
	Métropole	Nécropole
	Policé	Cosmopolite

**Source :** Sabine & Pascaline 2<sup>nd</sup>e 11 Lycée A. Thierry-Blois

**Tableau 5:** Signification des mots dans le tableau ci-dessus

Mots	Significations
mégalopolis/mégalopole	cité immense ou ensemble de villes voisines (vient du grec <i>méga</i> : grand)
Police	force qui maintient l'ordre dans la cité
Métropole	cité ou état principal (du grec <i>mêtêr</i> : mère)
Nécropole	grand cimetière, « cité des morts » (du grec <i>nekros</i> : mort)
Policé	se dit de quelqu'un qui a atteint un certain degré de civilité, de



	politesse.
Cosmopolite	« ouvert aux citoyens du monde entier » (du grec <i>cosmos</i> : univers)

**Source** : L'auteur/ mots et explications de Sabine & Pascaline 2nde 11 Lycée A. Thierry-Blois 41

## 1.2. « Economie »

### 1.2.1. Définition

Du grec ancien *oïkonomia* qui veut dire gestion de la maison, le mot est constitué comme suit :

**Tableau 6:** Formation du mot

<i>Oikonomia</i>	<i>Oikos</i>	Maison
	<i>Nomos</i>	Gérer, administrer

**Source** : L'auteur

Comme présenté dans le tableau, étymologiquement, l'économie est l'art de bien administrer une maison, donc de gérer les biens d'une personne, puis par extension d'un pays. Plus généralement, l'économie est une science sociale qui étudie la production, la répartition, la distribution et la consommation des richesses d'une société. En résumé, elle est une science sociale qui se consacre à l'étude des processus de production, d'échange et de consommation des biens et des services.

### 1.2.2 L'évolution du concept

Concernant le concept d'économie, on peut lire dans Enciclopédia Universalis :

L'économie est une discipline jeune. En faisant abstraction des mentions du juste prix, de la monnaie ou de l'usure qu'on rencontre dans la Bible, chez Aristote ou saint Thomas d'Aquin, on peut considérer que les premiers écrits économiques datent du XVI<sup>e</sup> siècle, avec les mercantilistes.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économie est revendiquée en tant que science nouvelle par l'école physiocratique, qui, en France, regroupe les premiers libéraux. Les classiques la désignent par « économie politique » et le terme de science économique, aujourd'hui communément employé pour qualifier cette discipline, apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la plume des marginalistes.

Les intuitions fortes, les hypothèses de travail, les idées directrices des économistes ont donc été forgées au cours des quatre siècles derniers. L'histoire de la pensée économique est ainsi relativement courte. Cette histoire révèle l'existence de courants de pensée qui diffèrent à la fois sur la place qu'ils accordent à telle ou telle question (la monnaie, la valeur, les inégalités sociales, l'équilibre, l'emploi, le revenu, la finance, l'information...) et sur les réponses qu'ils y apportent.

Certains courants, tels que le mercantilisme ou la physiocratie, ont quasi disparu. D'autres, qui ont été dominants, telle l'école classique, ou très influant, comme le marxisme, sont aujourd'hui marginalisés. Quant à l'école néo-classique, qui a supplanté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'école classique, elle abrite des approches divergentes.

### **1.3. Définition du concept de « Social »**

#### **1.3.1. Définition**

Le mot « social » vient du latin *socius* qui veut dire compagnon, associé. Il concerne tout ce qui est relatif avec la vie en société et qui la caractérise.

Dans une définition large de la notion du social, on peut l'entendre comme l'expression de l'existence de relations et de communication entre les êtres vivants.

Au sens commun, le terme social renvoie généralement vers le nom commun : société. Cependant, les conceptions sociologiques de société sont nombreuses et même parfois, chez certains auteurs, complètement remises en question. Chez les juristes, le terme social peut avoir une signification ambiguë :

Il désigne tantôt ce qui se rapporte aux relations du travail (ex. : le droit social), tantôt ce qui se rapporte aux relations entre associés d'une même société (ex. : le mandat social).

#### **1.3.2. L'évolution du concept**

Les conceptualisations sociologiques de ce que représente le social sont apparues avec la nécessité de définir l'objet de recherche de la sociologie. Georg Simmel et Émile Durkheim furent les premiers sociologues, et définirent ce qu'est la sociologie en posant comme objet de recherche spécifique, le social ; c'est-à-dire ce qui est produit de interactions sociales et qui influence les comportements, attitudes et perceptions des gens.

Le social est, aux côtés de l'environnement et de l'économie, l'un des trois piliers du développement durable, tels que définis au sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. En

effet, pour que le développement soit durable, c'est-à-dire pour qu'il satisfasse les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs, les dirigeants réunis à Rio ont considéré qu'il devait prendre en compte non seulement des objectifs de protection de l'environnement et de rentabilité économique, mais aussi, des objectifs sociaux.

Dans son encyclique *Laudato sur la sauvegarde de la maison commune*, le pape François (2015) insiste sur le fait que la crise actuelle n'est pas seulement écologique et économique, mais aussi qu'elle est sociale, et qu'elle affecte le plus durement les populations les moins favorisées de la planète.

Le terme est parfois critiqué en philosophie pour être un terme sans signification et qui ne sert qu'à empêcher toute réflexion. Ainsi, l'économiste autrichien Friedrich Hayek écrivait-il en 1957 dans ses *Essais de philosophie, de science politique et d'économie*, que « l'adjectif social est devenu un mot qui ôte à toutes les expressions tout sens clair ». Il critique en particulier la déresponsabilisation induite par l'utilisation à outrance du terme social, au détriment de la responsabilité des individus libres. Dans *Droit, législation et liberté*, il revient sur cette dénonciation du « social », en particulier à travers la critique de la « justice sociale ».

Hannah Arendt trouve la notion faible. Elle décrit un ordre domestique et économique d'une part, et un espace public et politique d'autre part ; social serait un terme général et flou, ambivalent. Il serait, pour elle, l'indice d'un élargissement du premier ordre vers l'espace du second pour le vider de son sens politique. La production économique se déploie sans limite, détruisant et pervertissant l'espace public.

L'origine de ce phénomène serait l'expropriation des paysans et des monastères et l'accumulation de capital, qui conduit à l'apparition d'états bureaucratiques, pour contrer l'apparition de la pauvreté, de l'indigence, etc. Le social est en fait une organisation de propriétaires, pour lesquels l'accumulation de richesses est une fin en soi.

L'utilisation fréquente du néologisme sociétal met en évidence une perception restrictive du mot social qui, au moins selon certains, ne serait pas applicable à l'ensemble des questions de société. Cette spécialisation conceptuelle semble cependant limitée au milieu francophone, sachant notamment que les deux mots se traduisent en anglais par *social*<sup>31</sup>.

---

<sup>31</sup> Les informations fournies dans la définition, l'évolution et l'étymologie du mot social sont disponibles dans Wikipédia.

## 2. L'influence des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal

### 2.1. L'influence positive des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal

La Guinée-Bissau et le Sénégal sont deux pays voisins partageant une frontière commune et les mêmes réalités culturelles. Il ne serait donc pas surprenant de voir influencer positivement ces faits et pratiques culturels dans les relations politique, économique et sociale entre ces deux peuples. Ainsi, le tableau ci-dessous vient à point nommé soutenir et renforcer cette affirmation.

**Tableau 7:** influence des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal

<b>INFLUENCE SIMILITUDES</b>	Non réponse	OUI	NON	JE NE SAIS	<b>TOTAL</b>
OUI	1	265	1	0	<b>267</b>
NON	0	0	0	0	<b>0</b>
JE NE SAIS pas	0	0	0	3	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>265</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>270</b>

**Source:** L'auteur

Quand nous avons posé la question de savoir si les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal influençaient positivement les relations entre Bissau-Guinéens et Sénégalais, 265 sur 270 personnes interrogées ont répondu qu'un tel fait se produit favorablement entre ces deux peuples. Seulement une personne a répondu que non sur 270 et 03 sur l'effectif disent qu'elles ne savent pas. Nous avons aussi noté 01 personne qui ne s'est prononcé sur la question. Selon nos sources, beaucoup de personnes attestent que les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, ont effectivement une très bonne influence dans les relations des populations habitant ces deux pays frontaliers.

#### 2.1.1. Dans le champ politique

Il est devenu habituel d'associer, dans le champ des relations internationales, culture et politique comme en témoignent les propos tenus en mai 2005, par le président de la

Commission de l'Union africaine (UA), Alpha Oumar Konaré, au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture : « le combat culturel est aussi un projet politique visant à donner un contenu [...] à l'Union et à constituer autour de l'Afrique un ensemble d'influence ».

Ces propos si forts, nous interpellent tous à une prise de conscience du rôle de l'héritage que nous ont légué nos vieillards : la culture. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce que relate l'auteur « le combat culturel est aussi un projet politique visant à donner un contenu [...] à l'Union et à constituer autour de l'Afrique un ensemble d'influence ». Aujourd'hui les pays africains feraient mieux de faire de leurs ressemblances culturelles des outils pouvant conduire à des tables rondes très riches pour le développement du continent. Personne ne peut se vanter de ce qu'il ne détient pas, mais le contraire est une réalité absolue. Les pays africains détiennent une richesse culturelle enviée, des pratiques culturelles semblables rares à trouver ailleurs. Il serait avantageux pour nous de les transformer en opportunités afin de créer des emplois et lutter contre les émigrations clandestines qui n'aboutissent surtout qu'à des humiliations de l'homme noir vendu et maltraité en ce 21 siècle.

Ainsi, pour parer aux éventuelles violences qui pourraient aboutir aux conflits armés entre deux pays d'un même continent, l'Etat et les populations usent des liens ethniques séculaires comme le cousinage à plaisanterie, les origines communes d'ethnies différentes. Ce cousinage à plaisanterie se caractérise par des légendes, des contes et autres histoires qui relatent des faits joyeux que deux populations ont vécus.

C'est pourquoi des exagérations de tous ordres sont permises dans le but de faire taire ceux qui voudraient envenimer les rapports entre deux groupes ethniques et aussi d'étouffer à la base les éventuelles querelles qui pourraient être lourdes de conséquences.

Ce cousinage à plaisanterie se distingue particulièrement entre les Balantes et les Peulhs de Casamance et de la Guinée-Bissau, mais aussi entre les Diolas et les Sérères du Sénégal. Il est tellement fort et ancré dans les mentalités qu'il est devenu un symbole distinctif au Sénégal. On parle toujours d'Aguène et Diambone pour rapprocher Diolas et Sérères, même s'ils ne partagent pas le même environnement, en d'autres termes, la même zone géographique. Ce cousinage à plaisanterie constitue donc une barrière solide contre des conflits qui pourraient provoquer un génocide de telle ou telle ethnie.

C'est un mécanisme courant très fortement utilisé dans des zones frontalières où cohabitent des peuples qui vivent les mêmes réalités culturelles et qui, en vérité, proviennent d'un même arbre généalogique.

En effet, de part et d'autre d'une frontière commune on retrouve les mêmes ethnies partageant les mêmes noms de famille et pratiquant les mêmes us et coutumes. La réalité entre la Guinée-Bissau et le Sénégal est qu'une bonne dizaine d'ethnies habite le long de la frontière héritée de la colonisation qui n'ont pas tenu en compte des réalités socioculturelles de chaque groupe d'individus.

C'est pourquoi, d'Ouest à l'Est de cette frontière, les diolas ; bainouck ; balantes ; mancagnes ; manjacks ; pépels ; mandingues ; peulhs ; bassaris ; kognaguis ont une famille de part et d'autre de la frontière. Leurs comportements ne diffèrent pas selon qu'ils sont dans un pays comme dans l'autre. Leur gastronomie ; leurs habillements, leurs différentes cérémonies en plus de leurs langages présentent les mêmes caractéristiques.

Il est donc totalement impossible de distinguer des traits différents dans l'existence de leurs modes de vie. Par exemple, l'on ne saurait savoir qui est mancagne de la Guinée-Bissau et du Sénégal puisque le mancagne de la Guinée-Bissau et celui du Sénégal portent le même nom de famille et pratiquent les mêmes us et coutumes en plus de parler la même langue.

Par conséquent, ces deux parents sénégalais et bissau-guinéen ne seront jamais prêts à s'entretuer ni à se faire une quelconque violence. En cas d'éventuels risques de conflits, les liens séculaires d'affinités culturelles, donc d'attachement n'autoriseraient que règlement à l'amiable puisque les liens consanguins seront mis en avant de tout échange de propos.

La preuve d'ailleurs lors de notre entretien avec M. Papa Diop, Ministre-Conseiller à l'ambassade du Sénégal à Bissau et Marcelo Pedro D'Almeida, Directeur Général du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés, nous avons compris d'eux qu'après l'accession à l'indépendance en 1960 pour le Sénégal et en 1975 pour la Guinée-Bissau, ces deux pays ont ouvert des négociations pour la détermination de leur frontière maritime effectuée par l'Accord franco-portugais de 1960.

Ainsi soutiennent-ils, après de longues négociations marquées surtout par des divergences quant à l'existence même de cet Accord franco-portugais, les Gouvernements de la République de Guinée-Bissau et celle du Sénégal, soucieux de développer d'avantage les relations de bon voisinage et de coopération entre leur deux pays, vu les affinités qui les lient

naturellement et historiquement, sont convenus de mettre sur pied une agence internationale pour l'exploitation en commun de la zone maritime située entre les Azimuts 268° et 220° tracés à partir du Cap Rox, point d'intersection entre la frontière terrestre Sénégal / Guinée-Bissau et la côte.

Grâce à ces affinités culturelles qui influent tant directement qu'indirectement, ces deux Etats ont pu réussir à conclure à Dakar, le 14 Octobre 1993, un Accord de Gestion et de Coopération entre eux. Cet Accord crée à cet effet l'Agence qui prend la dénomination de « Agence de Gestion et de Coopération entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ».

Donc, il n'y aurait pas de place pour un comportement malsain. Dès lors nous comprenons aisément la fonction des affinités culturelles non seulement entre les mêmes ethnies, mais également entre des populations d'ethnies différentes parce que les peuples animistes partagent les mêmes réalités socioculturelles.

De même, les peuples convertis à une quelconque religion révélée vivent les mêmes réalités et pratiques. A partir de là, il ne saurait avoir d'espace réservée à des conflits armés. C'est pourquoi, le conflit casamançais a affecté les deux pays. Les conséquences se font sentir au sein des ethnies habitant de part et d'autre de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

Ainsi, l'accalmie de ce conflit trentenaire a été une aubaine pour les ethnies riveraines de cette frontière qui ont payé de lourds tributs humaines comme matériels. Fort de ce constat, après la mission de deux chefs d'Etat sénégalais à savoir Léopold Sédar Senghor et Abdou Diouf, un règne où l'on a vécu des moments douloureux au niveau du Sud du Sénégal, le troisième, Me Abdoulaye Wade, dans le but de résoudre le conflit, exploite les affinités culturelles entre ces deux pays en effectuant son premier voyage présidentiel hors du Sénégal, en avril 2000 en Guinée-Bissau. A travers ces actes aussi simples et très appréciés, le courant politique entre ces deux peuples reste louable et favorise la confiance<sup>32</sup>. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle d'après les propos de Vincent Foucher, réaffirmés par les autorités bissau-guinéennes et sénégalaises lors de nos entretiens, il ressort que :

---

<sup>32</sup> Tout le long des mandats de Wade, de 2000 à 2012, Dakar aurait joué à Bissau une politique d'influence cohérente et résolue, fondée sur une lecture éminemment « réaliste » du jeu diplomatique. Grâce à ce savoir-faire, Wade est parvenu à impliquer, au-delà même des changements de dirigeants à Bissau, son voisin dans la gestion la question qui est au cœur des préoccupations de l'État sénégalais depuis des décennies : la crise casamançaise. Nous renseigne Vincent FOUCHER.

Aux yeux de bien des jeunes Guinéens, très critiques à l'égard de leur héritage national, le Sénégal fait figure par bien des aspects de pays-modèle. « Dakar, petit Paris ! », entend-on parfois à Bissau avec admiration, et le migrant sénégalais est devenu pour beaucoup un modèle, nourrissant l'aspiration de plus en plus massive des jeunes Guinéens à la migration internationale. Tout ceci se traduit d'ailleurs dans les choix linguistiques<sup>33</sup>. (V. Foucher 2013).

En vérité, les affinités culturelles entre mancagnes, manjacks, pepels et diolas dont les parler a la même base, ont permis d'étouffer les volontés de vengeance qui perpétueraient la guerre aux abords de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

### **2.1.2. Dans le domaine économique**

L'économie étant basée sur les échanges commerciaux entre deux personnes ou deux groupes de personnes, les affinités culturelles ne représenteraient pas un obstacle à la recherche de profit. Au contraire, elles constitueraient une condition favorable à son développement dans la mesure où, pour que ces échanges se fassent, il faut que ces deux groupes soient en bons termes, autrement dit, qu'ils aient des affinités surtout culturelles. C'est parce que les hommes n'ont pas les mêmes connaissances et encore moins les mêmes manières de voir le monde et de comprendre son évolution, qu'ils ne perçoivent pas les mêmes opportunités. En réalité, les pays peuvent se développer économiquement sur la base de leurs propres cultures. Il suffirait tout simplement de prendre avantage de sa propre tradition culturelle et de son héritage.

C'est fort de ces liens séculaires, ethniques et régionaux que ces individus qui commercent, écoulent facilement leurs productions quelle que soit leur valeur.

Dès lors, il convient de noter que des relations positives ne peuvent qu'être fructueuses. D'où l'intérêt de tisser des liens étroits avec des populations riveraines avec lesquelles on partage une frontière commune.

Sur cette base, les différentes ethnies que l'on retrouve de part et d'autre de cette frontière commune ont tout intérêt à perpétuer leurs affinités culturelles basées sur les mêmes réalités sociales à savoir : les us et coutumes qui se reflètent dans la gastronomie;

---

<sup>33</sup> La communication a toujours été la base de toute relation. Elle se voit encore plus avantageuse si les deux parties se retrouvent avec des ethnies dont le parler a la même base. C'est le cas entre ces deux pays où les aspects linguistiques ont été d'une importance capitale pour le maintien de bonnes relations politiques favorisant ainsi la migration pacifique des populations.



l'habillement ; les cérémoniaux et autres rites de même que le langage et la transmission des savoirs.

De ce point de vue, la rentabilité économique basée sur des échanges commerciaux serait très visible. En effet, des individus appartenant à la même ethnie et qui longent la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal échangent facilement les produits de leur labour agricole ou artisanale vu que leurs us et coutumes les autorisent à consommer ces produits reçus de manière efficiente. C'est ce que d'ailleurs explique une vendeuse sénégalaise au niveau de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal lors de notre échange :

Notre appartenance à la même lignée avec la Guinée-Bissau m'a permis pendant toutes ces années passées jusque-là à vendre paisiblement mes produits. Ils sont acceptés parce qu'en Guinée-Bissau aussi les mêmes produits y sont vendus. Les frères et sœurs Bissau-Guinéens évoluant dans le secteur du commerce comme moi, viennent acheter ma productions en gros comme en détail. Je gagne ma vie ici et j'entretiens de bonnes relations avec ma clientèle plus ou moins constituée de bissau-guinéens, (Vendeuse enquêtée, Mpack).

De même, de l'autre côté de la frontière, les vendeuses et vendeurs bissau-guinéens ne cessent de le souligner avec fierté en relatant que la matière première se trouvant dans leur pays est bien exportée sans difficulté vers le Sénégal. Donc les commerçants sénégalais vont fréquemment à Bissau pour acheter les produits qu'ils viennent transformer et revendre par la suite.

De ce fait, soutiennent-ils, ils écoulent facilement leur production puisque les populations qui les produisent et consomment se trouvent de part et d'autre de la frontière commune partagée entre la Guinée-Bissau et le Sénégal et ceci favorise à accroître le chiffre d'affaire des personnes qui y évoluent.

Dans les centres urbains, les affinités culturelles ne sont pas trop remarquables puisque les individus vivent en copiant la culture étrangère, européenne ou arabe. Le créole, parlé en Casamance et en Guinée-Bissau demeure un lien entre les ethnies et joue un rôle prépondérant dans le secteur commercial.

Cette langue issue du métissage entre Portugais et Africains facilite donc la communication pendant la commercialisation. Aux marchés de Bandé en Guinée-Bissau, de Tilène à Ziguinchor/ Sénégal et de Grand Yoff à Dakar/ Sénégal, les populations des deux pays y convergent pour des besoins économiques. Les liens séculaires et linguistiques y

agissent positivement en facilitant le processus de l'achat et en améliorant les revenus des populations.

Pas seulement. Dans la commune de Diaobé, région de Kolda, le marché de Diaobé avec une position géostratégique présente un véritable carrefour commercial et marché sous régional. Chaque mercredi, selon nos enquêtes, tous les pays de la sous-région y convergent pour commercialiser, négocier et échanger des produits de toute sorte.

De ce fait, les affinités culturelles constituant le fondement de toutes ces occasions affirme Mussa Sambé, Directeur Général de l'économie de la Guinée-Bissau facilitent de même les échanges commerciaux lors de ces rencontres et permettent d'augmenter sans arrêt les revenus des commerçants chaque année.

Ces échanges commerciaux renforcent les liens entre ces individus à la même histoire et à la même source généalogique. Les mandingues, disséminés dans toute l'Afrique occidentale, commercialisent bien leur arachide aux peulhs, par exemple puisque la pâte d'arachide entre dans la cuisson de plats lors des cérémonies religieuses musulmanes et aussi chrétiennes en se référant au « *N'galla*<sup>34</sup> ».

En effet, à l'occasion de baptême, il se prépare une bouille à base de mile et de pâte d'arachide consommée le matin par les assistants à ce rituel. De même, dans la société diola de Basse-Casamance, le riz occupe une place de choix dans les cérémonies funéraires, dans les circoncisions et dans d'autres événements heureux comme les mariages, les naissances etc.

C'est pourquoi, la commercialisation du riz local à l'Ouest du Sénégal et de la Guinée-Bissau marcherait bien puisque les populations qui habitent cette zone utilisent cette céréale quotidiennement. Le fait d'en procurer à son parent de l'autre côté de la frontière, renforce les affinités culturelles qui agissent positivement dans les relations économiques entre la Guinée-Bissau et le Sénégal puisque ce riz cultivé dans les rivières du Sud est sacré et entre dans les pratiques traditionnelles que jalonnent le quotidien des ethnies animistes.

De même, la pêche étant une activité économique pratiquée par les populations des deux pays, a agi positivement sur les relations entre les Sénégalais et les Bissau-Guinéens affirme

---

<sup>34</sup> Le « Ngalla » est un plat préparé à base de la pâte d'arachide. Au Sénégal, ce plat connaît une grande ampleur lors du temps de carême. Il est préparé par les chrétiens pour manifester la fin du carême et le partage qui constitue une des principes de la foi chrétienne. Les frères musulmans acceptent ce partage pour aussi montrer leur respect et considération à l'égard de leurs frères chrétiens. Il constitue dès lors un moment de communion, de fraternité et de solidarité entre des personnes de confession religieuse différente.

le Directeur Général du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés de la Guinée-Bissau. En effet explique-t-il, conscients de leur origine commune et des affinités qui les lient, les deux Etats ont pu mettre rapidement en place un accord de pêche pour l'exploitation de la zone maritime commune sachant que les ethnies composant les populations de ces deux pays pratiquent similairement la pêche.

Qu'en est-il du pagne tissé ?

Considéré comme un tissu en coton fabriqué manuellement grâce à un métier de tisser, le pagne tissé, doux, souple et épais, est d'une beauté sans égale. Découlant du savoir-faire ancestral qui se transmet de génération en génération depuis la nuit des temps, des peuples ont développé leurs propres cultures et leurs propres modes vestimentaires basés sur le pagne tissé.

Selon l'histoire, c'est un esprit qui a appris à un homme manjack du village Kalëkis dans la région de Cacheu en Guinée-Bissau à tisser.

Le peuple manjack est un peuple dynamique et fort que l'on retrouve partout en Afrique et surtout en Guinée-Bissau qui constitue sa base et au Sénégal comme en Gambie. Les manjacks sont donc d'excellents artisans, qui pratiquent depuis toujours l'artisanat de tissage.

Vu qu'il est originaire de différentes régions, ce tissu ne se porte pas de la même façon. De plus, les couleurs et les motifs varient selon l'âge et ont leurs propres significations témoigne Stève (46 ans- Ziguinchor), artisan dans le domaine.

Le pagne tissé est porté pendant les grandes célébrations, c'est-à-dire lors d'un événement de baptême, mariage, naissance ou des funérailles.

De nos jours, le pagne tissé est aussi utilisé pour confectionner des vêtements dans l'industrie de la mode comme des chemises ; des vestes, des pantalons etc., mais aussi des tissus ameublements ou des rideaux.

Au regard de tout cela, il reste un facteur influant positivement les relations économiques entre la Guinée-Bissau et le Sénégal dans la mesure où les populations de ces deux pays partagent les mêmes réalités culturelles. Il (le pagne tissé) est recherché et acheté par les populations habitant le long de la frontière commune entre la Guinée-Bissau et le

Sénégal, celles résidant dans les villes et aussi et surtout par les commerçants qui en procurent et revendent sans difficulté aucune, du fait de son usage fréquente.

### **2.1.3. Dans le domaine social**

Les affinités culturelles de deux peuples partageant une frontière commune ne peuvent pas ne pas avoir de retombées, donc d'incidence sur les relations sociales. Puisque ce sont les ressources humaines qui font l'histoire, l'exclusion de ces peuples des affinités culturelles devient impossible.

C'est pourquoi, une collaboration franche s'avère indispensable pour le maintien de l'équilibre social de ces deux peuples condamnés à cohabiter et à vivre ensemble. Ce comportement de collaboration franche aboutira forcément à une paix durable.

C'est ainsi que les peuples Bissau-Guinéen et Sénégalaise longeant la frontière, partagent et échangent ce qu'ils ont et ce dont ils ont besoin. Cet échange nécessite l'existence d'une paix réelle et franche qui aurait pour conséquence multiples des affinités et des rentabilités économiques conséquentes.

En effet, seules les relations sociales aboutissent à des relations politiques et économiques, lesquelles constituent le socle d'une fraternité et d'une parenté internationale immense.

Force est de constater que ces similarités culturelles amènent les deux peuples à vivre dans un climat harmonieux de paix de partage et respect de leurs pratiques culturelles. C'est ce qui suscite d'ailleurs cette affirmation : « elles vivent dans un même environnement, ayant accès aux mêmes types de ressources et soumis aux mêmes aléas ». (Boilat, 1984). Deux peuples cohabitant se développeraient difficilement s'ils n'entretiennent pas un climat social favorable, car, ils seraient appelés à faire face aux besoins et soutiens mutuels vu leur proximité.

Donc sur la base des idées ci-dessus élaborées, les bainounks, les diolas, aussi appelés feloupes, les mancagnes, les peulhs, les papels, manjacks, les mandingues, les bassaris etc., vivant le long de la frontière sénégal-bissau-guinéenne présentent des similarités notables à travers leur langage et leurs us et coutumes qui apparaissent dans leur accoutrement, leur art culinaire, leurs manière de célébrer leurs morts, leurs nouveaux nés, leurs mariés, leurs circoncis, etc.

En vertu de l'existence d'une racine commune entre ces peuples riverains et parentés puisque ayant les mêmes noms de famille par endroit, l'exigence d'affinités culturelles s'avère nécessaire. « Ces affinités se vivent au quotidien » et partout où ces peuples cohabitent.

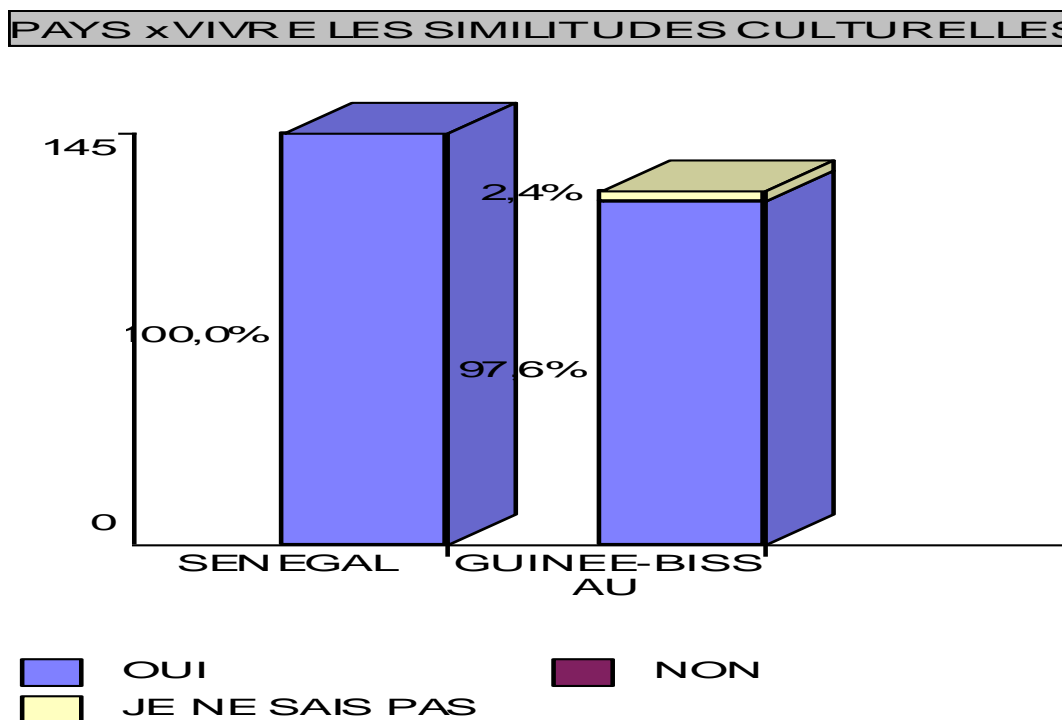
**Tableau 8:** Vécu des similitudes culturelles

<b>VIVRE LES SIMILITUDES CULTURELLES</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>JE NE SAIS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>PAYS</b>				
SENEGAL	145	0	0	<b>145</b>
GUINEE-BISSAU	122	0	3	<b>125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>267</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>270</b>

**Source :** L'auteur

Ce tableau vient montrer clairement à quel point les affinités entre la Guinée-Bissau et le Sénégal sont vécues au quotidien. En effet, sur 270 personnes interrogées pour tester si elles vivent les affinités culturelles existant entre les deux peuples, 267 réponses positives ont été enregistrées. Une écrasante majorité des populations bissau-guinéenne et sénégalaise vit les affinités culturelles qui existent entre elles. Ceci sera un atout sur la qualité des réponses qui nous seront données.

**Graphique 3:** Vécu des similitudes culturelles



**Source :** L'auteur

La représentation graphique des personnes vivant au quotidien les similitudes culturelles entre ses peuples voisins reste largement dominante comparée à celle des personnes qui ne le savent pas. 100% des personnes interviewées au Sénégal et 97,6% en Guinée-Bissau les vivent au quotidien et que 2,4% ne le savent vraiment pas. En réalité, les affinités culturelles entre ces deux peuples occupent une place prépondérante dans la vie quotidienne de ces derniers.

C'est en cela que, en cas de retrouvaille, rapidement des foyers ethniques se forment, histoire de reconstruire la famille originelle.

A Madina Peulh, localité du Sud du Sénégal dans la région de Sédhiou, frontalier avec Ingorézinho qui est une localité de la Guinée-Bissau, ce cas est une réalité. En effet, lors de notre entretien avec les deux présidents des deux associations, il en est ressorti la vérité selon laquelle aujourd'hui sept (7) foyers entre Bissau-Guinéens et Sénégalais sont formés à l'occasion des jumelages transfrontaliers que lesdites associations organisent en vue de maintenir une cohésion sociale. Ceci prouve selon eux, l'existence d'un climat de confiance qui découle des affinités culturelles que ces deux localités appartenant à deux pays différents ont.

Pour ce qui est du premier mariage du 09 mai 2015 plus précisément, aujourd'hui les parents de la mariée viennent rendre visite à leur progéniture en passant 02 voire 03 jours à Madina Peulh ce qui n'est pas imaginable avant. On assiste donc à une reformation du socle familial séculaire qui est la base de l'existence d'un nom de famille identique provenant d'un aïeul, autrement dit du même arbre généalogique.

Pour le président de l'association des jeunes de Madina Peulh, grâce aux affinités culturelles que ces deux localités partagent, ils ont pu mettre leurs forces ensemble pour l'élargissement de leur piste collective sans délimitation aucune. Pas seulement.

Au-delà des retrouvailles provoquées par des initiatives de jeunes accompagnés des parents, les populations sénégalaise et bissau-guinéenne « se retrouvent le plus souvent autour des mêmes formes de rites, de circoncisions, voire d'initiations aux bois sacré » illustre Mamadou Lamine Seydi (2014) dans son mémoire de Master intitulé *la Sénégambie Méridionale : Dynamique Transfrontalières et Développement Local*. « C'est l'exemple de la grande initiation du Boulouf (Région de Ziguinchor, Département de Bignona) qui réunit pratiquement tous les Diolas du Boulouf, de l'espace y compris ceux [...] de la Guinée-Bissau », persiste-t-il.

Il faudrait comprendre par-là que ces retrouvailles sont source de dialogue social et transmission de savoirs aux jeunes générations. Il en découle aussi le renforcement des liens entre les peuples sans distinction aucune. Retenons donc que les affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ont permis le maintien d'une cohésion sociale et l'étouffement d'une quelconque mauvaise intention ou volonté de vengeance après une période difficilement vécue témoignent nos sources.

C'est pourquoi aujourd'hui, les deux Etats tissent des relations sociales très favorables conduisant à l'Etat sénégalais à poser des actes sociaux nobles à l'endroit de l'Etat frère qui est la Guinée-Bissau d'après l'ambassade du Sénégal en Guinée-Bissau.

En plus de ces avantages déjà relatés, les populations des deux pays voyagent et séjournent tranquillement parce qu'elles retrouvent leurs parents de l'autre côté de la frontière commune avec les mêmes pratiques culturelles favorisant une intégration facile et rapide. Il est important de noter qu'aucune distinction ou traitement négatif ne se fait sentir dans la mesure où elles (les populations) les mêmes noms de familles, les mêmes pratiques culinaires, les mêmes modes vestimentaires, les mêmes langues, donc proviennent du même arbre généalogique. Ce rapport donc de bon voisinage et de parenté conduit les populations bissau-

guinéennes surtout celles qui se trouvent au Nord du pays à venir se faire soigner au Sénégal, plus particulièrement à Ziguinchor.

La Guinée-Bissau et le Sénégal sont deux pays dont les populations appartiennent à une origine commune. C'est pourquoi donc, il n'est pas surprenant de voir les populations de ces deux pays surtout celles longeant la frontière commune, entretenir des relations conduisant à de bons rapports politique, économiques et social. La compréhension mutuelle entre elles proviendrait du fait qu'elles partagent les mêmes réalités culturelles. Ainsi les gouvernements de ces deux pays sont-ils condamnés à maintenir un climat paisible pour le bien de tous.

## **2.2. L'influence négative des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal**

La Guinée-Bissau et le Sénégal maintiennent des relations favorables avec une influence des affinités culturelles que partagent ces deux peuples surtout au niveau de la frontière. Le monde étant en état d'évolution, le besoin de se déplacer et de résider chez son parent quelque fois de l'autre côté de la frontière commune pour des besoins, devient fréquent.

Ce mouvement migratoire basé sur des liens culturels pourrait emporter des imperfections qui passeraient facilement dans la mesure où les populations ne verraient que le lien parental qui existe entre elles.

**Tableau 9:** Existence d'aspect négatif des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal

<b>INCONVENIENTS PAYS</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>JE NE SAIS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>SENEGAL</b>	<b>51</b>	<b>84</b>	<b>10</b>	<b>145</b>
<b>GUINEE-BISSAU</b>	<b>14</b>	<b>107</b>	<b>4</b>	<b>125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>191</b>	<b>14</b>	<b>270</b>

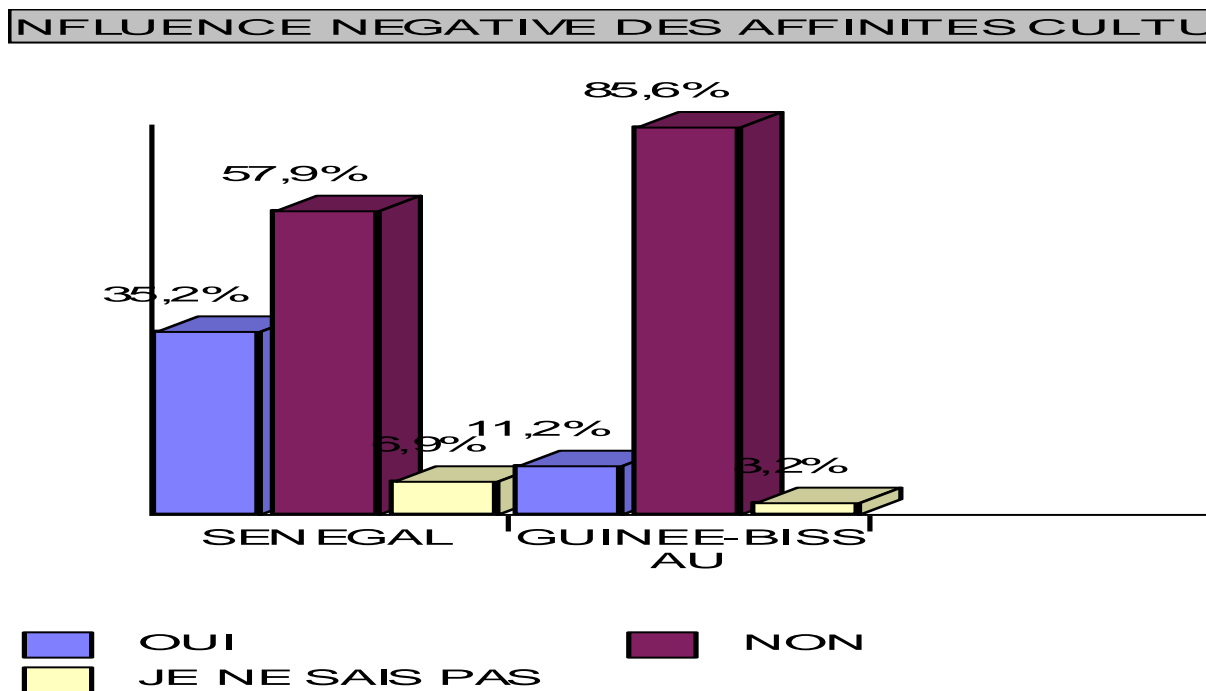
Source: L'auteur



Après avoir parcouru notre espace de recherche nous sommes rendus compte des réponses des populations qu'il existe des aspects négatifs sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal liés aux liens culturels qui les unissent. Ce tableau ci-dessus le montre clairement. En effet, sur 270 personnes interrogées globalement sur la question de l'existence des inconvénients des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, 65 ont attesté cette existence, 191 de l'effectif total ont soutenu le contraire et 14 disent qu'elles ne savent pas.

Ainsi, 65 personnes comparées à l'effectif total ne représentent même pas la moitié des personnes interrogées. Ceci témoigne de l'infériorité des influences négatives découlant de la part des affinités culturelles dans le vécu quotidien de ces deux peuples. Les proportions apparaissent plus visiblement dans le graphique ci-dessous.

**Graphique 4:** Existence d'aspect négatif des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal



**Source:** L'auteur

Ce graphique nous fait voir la dominance de la réponse « non » sur la réponse « oui » par apport à la question de l'existence des influences négatives des affinités culturelles sur les relations entre Bissau-Guinéens et Sénégalais. Au Sénégal 57,9% et 85,6% pour la Guinée-Bissau soutiennent que les affinités culturelles n'ont pas d'influences négatives sur les relations entre ces deux peuples. Elles ne font que raffermir les relations entre les populations.

En dehors des 6,9% des Sénégalais et 3,2% des Bissau-Guinéens qui n'ont pas une idée sur la question, savoir 35,2% au Sénégal et 11,2% en Guinée-Bissau donnent une approbation à la question. Elles soutiennent que quel que soit le rôle clé que jouent les affinités culturelles sur les relations entre ces deux peuples, il ne serait pas exclu d'y trouver des imperfections.

Pour ne pas sortir du cadre de notre étude, nous allons ressortir les influences négatives des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau le Sénégal sur seulement les volets politique, économique et social.

### **2.2.1. Sur le volet politique**

Aujourd'hui plus que jamais, face à cette atmosphère de tensions de doute et d'insécurité qui plane sur l'ensemble des territoires nationaux et internationaux, partager les mêmes réalités culturelles entre des pays différents devient imprudent. Selon certaines personnes rencontrées, les affinités culturelles partagées entre les Sénégalais et les Bissau-Guinéens ont constitué un frein sur le processus de paix en Casamance.

En effet, soutiennent les populations, le parler commun entre les populations et les hommes du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance a été d'une grande influence qui aurait conduit beaucoup de civils à coopérer. Il constituait un moyen fort traduisant une appartenance à un même arbre généalogique. Il devenait plus facile et « sûr » de suivre la personne avec qui on parle la même langue.

Force est de constater que selon certaines personnes rencontrées, le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance se serait appuyé sur les affinités culturelles que partagent les populations des deux pays pour s'assurer une sécurité et une continuité du mouvement. En effet, lors des confrontations avec les forces armées sénégalaises, les hommes du MFDC, maîtrisant la frontière commune entre la Guinée-Bissau et le Sénégal et les réalités culturelles qui existent entre ces peuples, usent des affinités culturelles pour se réfugier facilement au pays voisin qui est la Guinée-Bissau.

Cette stratégie utilisée par les hommes du MFDC, basée sur les liens séculaires entre ces deux peuples aurait contribué à l'installation d'un climat de doute et de suspicion entre les deux chefs d'Etat. Pour l'Etat sénégalais, le gouvernement bissau-guinéen ne serait pas prêt à donner son soutien fort pour la résolution du conflit. En outre, il aurait cru que le gouvernement de la Guinée-Bissau serait complice en accordant refuge aux hommes visant

l'indépendance de la Casamance afin d'avoir des accords de partenariat répétitifs non bénéfiques pour le Sénégal mais pour seulement l'Etat Guinéen.

S'il est vrai que les affinités culturelles retardent le règlement définitif de la crise casamançaise, il en reste vrai qu'elles ont contribué à des pertes humaines et matérielles importantes. Car, beaucoup de dégâts ont été provoqués par ledit conflit : maisons abandonnées ; foyers ternis ; champs d'exploitations inaccessibles à cause des mines, etc.

Un autre facteur négatif que soulignent nos enquêtés, concerne les dommages et le partage des conséquences. En effet, deux pays partageant des réalités culturelles et une frontière commune, se voient toujours rattrapés par les dommages de l'un d'entre eux. C'est le cas sans doute de la Guinée-Bissau du Sénégal, où les affinités culturelles ont conduit les deux gouvernements à porter un fardeau non voulu. En effet, après avoir commis des forfaits sur le territoire national, des belligérants trouvaient refuge tranquillement dans le territoire voisin de la Guinée-Bissau, plus précisément dans la zone d'Ingorézinho. De même, pendant la guerre de libération de la Guinée-Bissau, Ziguinchor fut bel et bien un refuge pour les combattants du PAIGC.

C'est pourquoi, le collège public Amilcar Cabral a été construit pour abriter les Bissau-Guinéens réfugiés à Ziguinchor. De là, grâce aux affinités culturelles, des centaines d'enfants naquirent des relations charnelles entre des femmes sénégalaises de Casamance et des réfugiés bissau-guinéens. Et, après l'accession de la Guinée-Bissau à la souveraineté internationale, ces rejetons, fruits de la guerre contre le colonialisme sont devenus sénégalobissau-guinéens. Qui plus est, biens des élèves et étudiants sénégalais sont retournés à leurs sources guinéennes après leur réussite au baccalauréat ou à un diplôme universitaire quelconque ou alors après leur échec à la première partie du baccalauréat de l'époque et une déception dans leur cursus ou dans leur vie sociale.

Aussi, l'armée sénégalaise était bloquée dans ses interventions une fois que les rebelles mettaient leurs pieds sur le territoire voisin de la Guinée-Bissau. Cela relevait du droit international du respect des frontières nationales et de la souveraineté. Et, compte tenu de l'existence réelle d'ethnies vivant de part et d'autre de la ligne de démarcation frontalière, il est devenu strictement impossible de commettre des carnages et autres exactions et représailles dans cette zone sensible où des erreurs impardonnables pourraient être commises.

### 2.2.2. Sur le volet économique

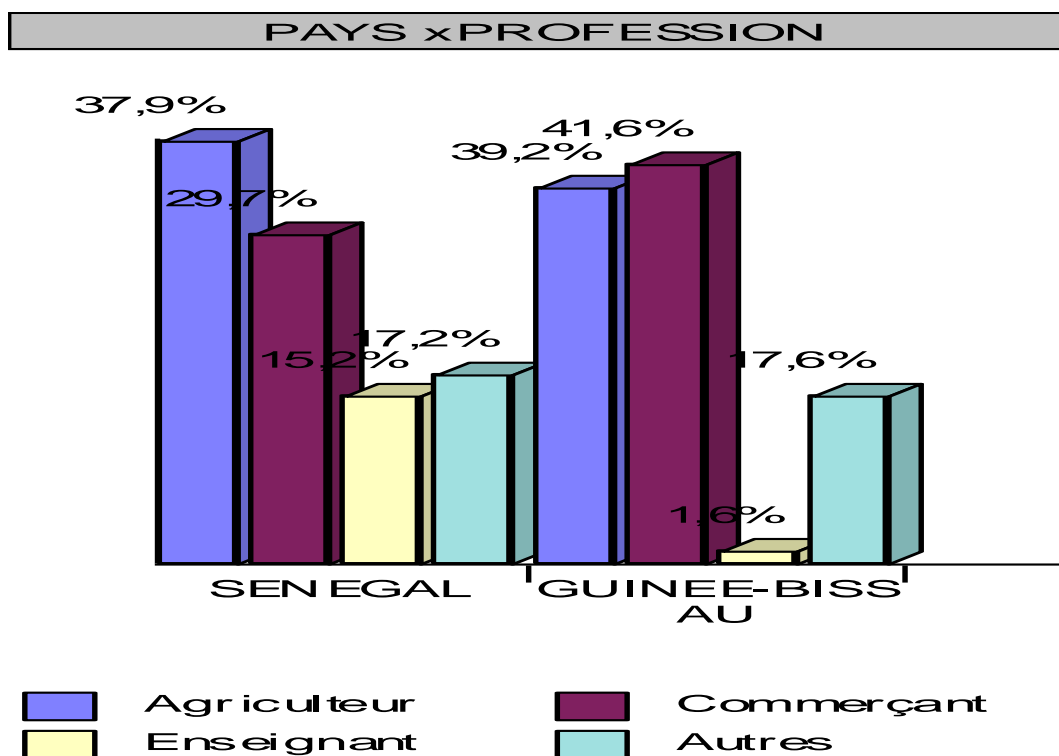
La Guinée-Bissau et le Sénégal sont deux pays frontaliers caractérisés par une identité culturelle très semblable. A cet effet, il ne serait pas surprenant de noter une production similaire des fruits, légumes et d'autres sortes de produits qui sont similaires. Cette similarité de production serait un facteur plus ou moins négatif sur le secteur commercial qui est un moteur du volet économique.

En effet, si l'on se réfère à Adams Smith, il fait appel à la théorie de la spécialisation pour pouvoir réduire ce risque de ralentissement du secteur de l'économie. Il explique que deux pays A et B produisant des biens et services similaires, il serait opportun pour ces derniers de se spécialiser dans la production. Ainsi, le pays A se spécialisera dans la production du bien X et le pays B dans la production du bien Y. Dans ce cas de figure, A produira le bien X non seulement pour lui mais aussi pour le pays B et B produira le bien Y pour lui mais aussi l'exporter vers le pays A.

Cette méthode de production va permettre aux deux pays de mieux rentabiliser leur production mais aussi d'écouler la production à court terme et d'accroître les revenus des producteurs et commerçants. En Guinée-Bissau et au Sénégal, les populations des deux pays surtout celles vivant au niveau de la frontière commune, produisent les mêmes biens qui, par conséquent, font face à un problème d'écoulement.

Les populations s'activant dans le domaine soutiennent que les affinités culturelles entre les Bissau-Guinéens et les Sénégalais sont donc d'une influence qui ne favorisent pas trop le secteur commercial et par conséquent, les retombées économiques ne seraient pas comme espérées. Cette influence négative des affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal sur la sphère économique resterait convainquant du simple fait que la plupart des personnes questionnées ont des expériences dans le secteur.

**Graphique 5:** référence professionnelle des personnes enquêtées



**Source:** L'auteur

En effet, sur l'ensemble des personnes questionnées, nous voyons une proportion importante allant du côté des agriculteurs avec 37,9% au Sénégal et 39,2% en Guinée-Bissau. Quant aux commerçants, nous notons qu'ils représentent 29,7% au Sénégal et 41,6% en Guinée-Bissau. Ces deux secteurs à savoir agriculture et commerce, sont donc des pionniers du volet économique. Et, à cet effet, la multiplicité des réponses sur les influences négatives des affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal allant dans ce sens, pourrait bien être une raison et elles (les réponses) relèveraient d'une réalité vécue par ces derniers.

Le commerce est une activité qui consiste à acheter ou à produire des marchandises et à les revendre. En réalité, l'Homme étant ce qu'il est, n'hésiterait pas à abuser des liens séculaires qu'il partage avec le vendeur ou le producteur pour payer à bas prix le produit procuré. Ce phénomène reste fréquent au niveau de la frontière commune sénégal-bissau-guinéenne où les populations productrices de certains biens ne parviennent pas parfois à vendre à un prix raisonnable. C'est l'exemple de ce producteur de vin de palme de Sao Domingo qui nous explique lors de nos enquêtes de terrains :

Le vin de palme est d'une origine lointaine. De nos ancêtres à nous jusqu'à des générations à venir. Il est consommé au Sénégal comme

en Guinée-Bissau avec des techniques de production similaires. Ceci traduit les affinités culturelles qui lient les deux peuples. Et à cet effet, bien des Sénégalais viennent se procurer du produit ici chez moi et chez d'autres producteurs pour le revendre au Sénégal plus fréquemment à Ziguinchor. Ils négocient jusqu'à se faire vendre le litre à 150F qu'ils revendent au Sénégal à 350F jusqu'à 450 F en cas de manque. Ils ne paient pas de taxes à la frontière encore moins de transport parce que la plupart viennent à bicyclette. Ceux qui viennent chez nous l'acheter s'ils n'appartiennent pas à une même ethnie que nous, mais parlent la même langue. Voyez-vous combien il sera difficile de le renvoyer même s'il ne paie pas à prix satisfaisant. (Récolteur de vin de palme, São Domingos).

En outre, les liens séculaires entre les deux peuples rendent difficile le contrôle et la mise en application des lois relatives à la circulation des biens et personnes. Selon nos sources, au niveau de la frontière, certaines personnes échappent très souvent à la régularisation des biens qu'ils détiennent en provenance du pays voisin. Ces derniers usent les connaissances et surtout les liens culturels pour mettre mal à l'aise l'agent contrôleur. C'est un cas fréquent dans plusieurs pays d'Afrique. Entre Bissau-Guinéens et Sénégalais, ceci reste un vécu quotidien. Les agents de contrôle interrogés au niveau de la frontière témoignent :

Il est plus facile de jouer son rôle de contrôleur dans des lieux où les personnes comprennent et respectent votre fonction. Ici au niveau de cette frontière, nous faisons parfois face à des difficultés énormes pour appliquer strictement les textes concernant la circulation des produits. Les personnes vous supplient en usant les appartenances culturelles tel que le cousinage ; vous aborde en premier dans votre langue locale ou encore vos parents. Or, tout un chacun est conscient du rôle que les taxes jouent dans l'économie d'un pays. Les difficultés rencontrées liées aux liens culturels entre deux peuples qui conduisent souvent à un laisser-aller, constituent un frein au développement des budgets des pays, (Douanier, Ziguinchor).

A travers donc ces réponses, nous notons que les affinités culturelles constituent aussi un désavantage dans le secteur économique des populations sénégalaise et bissau-guinéenne et diminuent les retombées devant permettre à l'accroissement des budgets des deux pays. Pas seulement.

Chez les peuples pratiquant l'élevage, le vol de batails qui règne au niveau de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, ne favorise pas l'accroissement du revenu des foyers. Les affinités culturelles seraient en train de couvrir certaines pratiques malsaines, que selon certains, la culture balante serait pointue de doigt. Ces pratiques répétitives seraient non seulement en train d'impacter négativement sur le volet économique des populations des deux

pays, mais aussi transforment la face des bons rapports d'affinités culturelles entre ces dernières.

### **2.2.3. Sur le volet social**

Les affinités culturelles dans les relations sociales entre les peuples partageant une frontière commune ne peuvent pas être que positives.

Il est bien vrai que l'on gagnerait beaucoup en maintenant la paix durable entre voisins de pays différents. Toutefois, les affinités culturelles sont empreintes de tâches qui dénaturent les liens séculaires entre ethnies apparentées avancent les populations. C'est le cas par exemple des mancagnes, des diolas, des pépels, des manjacks et des bainounks. Un exemple concret de ce qui est advenu lors du conflit casamançais entre les diolas et les mancagnes.

En effet, des mancagnes propriétaires d'anacardiens ont été dépossédés de leurs biens par leurs « parents » rebelles des deux côtés de la frontière avec qui pourtant ils partagent les mêmes us et coutumes. C'est fort des affinités culturelles que des insurgés réclamant l'indépendance de la Casamance ont abusé de leurs frères et sœurs vivant le long de la frontière commune du Sénégal et de la Guinée-Bissau.

De même, les affinités culturelles aussi fortes entre ces deux peuples seraient en train de conduire les peuples à devenir prisonniers affirme le Directeur Général de la Culture de la Guinée-Bissau, Monsieur João Cornélio Gomes Correia. En effet explique-t-il, le lien parental entre nous laisse apparaître des fois une invisibilité sur des mauvaises choses qui passeraient facilement et installer un climat d'insécurité sociale. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui les habitats sont clôturés afin de garantir la sécurité sociale.

Au niveau de la frontière, les sujets volés échappent parfois facilement au contrôle. En effet, la plupart des personnes pratiquant cette activité auraient des parents appartenant à une même ethnie de l'autre côté de la frontière. Ces derniers pourraient venir récupérer les sujets volés et les revendre afin de se partager les bénéfices. Selon toujours le Directeur Général de la Culture de la Guinée-Bissau, ces pratiques sont les principaux moteurs qui favorisent un climat de méfiance et de doute entre les deux peuples. Et sans arrêt, ils sont en train de faire accroître la pauvreté dans les foyers qui ne comptent que sur l'agriculture pour améliorer leurs conditions de vie. Aliou Samba abonde dans le même sens en posant la question suivante :

« Vous imaginez le mal d'une famille qui perd en un seul coup un cheptel d'une cinquantaine ou d'une centaine de têtes ? »

Ces idées révélées par le Directeur ont aussi trouvé un appui de la part des présidents d'associations vivant au niveau de la frontière. Dans notre entretien avec ces derniers, ils nous ont fait savoir que le vol de détail a beaucoup ralenti le développement des communautés vivant au niveau de la frontière. Pour parer à une éventuelle continuité, les jumelages transfrontaliers qui unissent les jeunes de différentes ethnies, ont vu naître une diminution du phénomène.

Ils déclarent que les affinités culturelles qu'entretiennent des groupes malintentionnés des deux côtés de la frontière seraient le fil conducteur de ces pratiques jugées malsaines qui instaurent l'instabilité sociale. C'est ce que soutient encore Aliou Samba, président du réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique dans un entretien avec APA ( Allocation Personnalisée d'Autonomie) au terme d'un atelier de deux jours de *scenario planning* pour la réactualisation du Plan stratégique du Réseau créé à Dakar en 2003 et qui regroupe sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal). Il relate que : « Le vol de bétail constitue un drame qui conduit à une dislocation de la société, en détruisant les bases et l'espoir de la famille traditionnelle africaine ».

D'autre part chez les peuples islamisés, peulhs et mandingues partageant cette frontière commune, il est fréquent qu'il existe des tiraillements pour la direction d'une mosquée qu'elle soit du côté du Sénégal comme de la Guinée-Bissau. Sachant que l'émigration provoque la présence d'étrangers de part et d'autre de la frontière, on retrouve aussi bien des peuples islamisés du Sénégal en Guinée-Bissau et des peuples bissau-guinéen au Sénégal.

Les intérêts matériels et religieux devraient-ils être négatifs sur des affinités culturelles sur les relations entre les peuples transfrontaliers du Sénégal et de la Guinée-Bissau ?



## CHAPITRE 2 : LES PERSPECTIVES DES RELATIONS ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL

Après la phase de collecte et d'analyse des données, ce chapitre sera consacré aux perspectives, qui peuvent être envisagées sur les relations entre ces deux pays.

### 1. Les perspectives

Dans le but d'aider ces deux pays à développer d'avantage leurs relations internationales basées sur les affinités culturelles, lesquelles condamnent les populations sénégalaise et bissau-guinéenne à vivre ensemble dans un climat harmonieux et favorable au commerce et à la politique, nous avons incité les populations et les autorités des deux pays à nous faire des suggestions.

La quasi-totalité des perspectives qui sont ici présentées émanent des propositions des unes et des autres. Ce tableau reprend les principales suggestions qui nous ont été faites.

**Tableau 10:** Avez-vous des suggestions pour améliorer les relations entre les deux peuples basés sur les affinités culturelles ?

<b>PAYS SUGGESTIONS</b>	<b>SENE GAL</b>	<b>GUINEE- BISSAU</b>	<b>TOTAL</b>
OUI	134	115	249
NON	3	4	7
JE NE SAIS PAS	8	6	14
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>125</b>	<b>270</b>

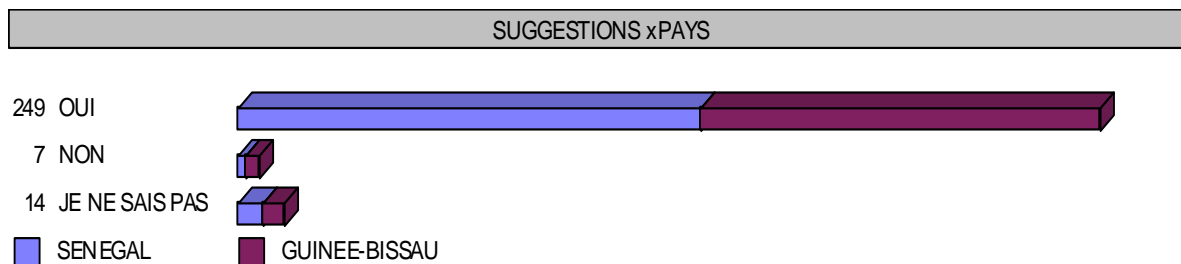
Source: L'auteur

Ce tableau est une illustration de la position des personnes interrogées par rapport aux suggestions qu'elles aimeraient bien faire afin de hisser les relations entre les Sénégalais et les Bissau-Guinéens qui appartiennent en réalité à un patrimoine commun. En effet, sur un effectif de 270 personnes interrogées globalement, 249 ont pu donner des suggestions pour renforcer les relations internationales entre ces deux peuples. Parmi ces 249 personnes, on distingue 134 personnes sénégalaises et 115 qui sont des bissau-guinéennes. Cet effectif aussi important ayant fait des suggestions, témoigne la prise de conscience des populations de l'importance des liens culturels entre deux pays et du rôle qu'ils peuvent jouer dans le but d'assurer la tranquillité des citoyens et la facilitation du climat économique et politique.

A côté de cet effectif largement dominant, apparaît un nombre de personnes qui n'ont pas de suggestions relatives à la question posée. Cet effectif est de 07 réparti entre les deux pays. Dans celui-ci, 03 personnes sont des Sénégalais et 04 des Bissau-Guinéens. Il n'est point surprenant de voir un effectif aussi minime dans la mesure où, les personnes interrogées, attestent l'existence des affinités culturelles entre ces deux peuples et les vivent au quotidien pour la plupart.

Donc, ces dernières seraient prêtes à donner leurs suggestions afin d'améliorer les relations. Par contre, l'on pourrait vivre les affinités culturelles et ne pas avoir de suggestions particulières sur une question donnée ou décider de rester neutre. C'est ce qui pourrait expliquer cette situation. En effet, sur 270 personnes interrogées, 14 sont restées neutres en optant peut-être pour « je ne sais ».

**Graphique 6:** Avez-vous des suggestions pour améliorer les relations entre les deux peuples basée sur les affinités culturelles?



**Source:** L'auteur

A côté du questionnaire, les autorités et les responsables d'associations de jeunes rencontrés, n'ont point manqué de donner des suggestions dans le but de renforcer les relations entre les deux pays. Ainsi, les différentes suggestions recueillies seront classées en trois volets principaux. Il s'agit du volet politique, économique et social.

### 1.1. Le volet politique

Les Sénégalais et les Bissau-Guinéens entretiennent des relations privilégiées. Cela est un type de partenariat qui repose sur une géographie commune, des valeurs culturelles similaires, des intérêts économiques communs, et des liens sociaux forts et profonds à de multiples niveaux.

Ainsi, pour assurer un climat politique paisible entre ces deux populations, les deux Etats doivent se donner la priorité de créer des postes de médiateurs, en vue de prévoir

d'éventuels conflits, en anticipant sur les perturbations qui pourraient être à l'origine d'instabilités politiques. C'est le cas du vol de bestiaux récurrent le long de la frontière commune, surtout dans la zone d'Ingorézinho. Ce phénomène a conduit même à des morts d'Hommes, voire à des déplacements de populations innocentes. Et ce fait malheureux a longtemps porté préjudices aux villageois des deux pays, obligés de tout abandonner pour connaître l'affreuse question de l'émigration forcée, ou pire, de l'exil subi.

Aussi faut-il créer un réseau de dialogue social international. A cet effet, des commissions de dialogue et réconciliation devraient voir le jour dans la zone frontalière pour parer aux éventuelles perturbations.

Fort de la réconciliation mutuelle, il faudrait aller dans le sens d'alléger les tracasseries au niveau de la frontière commune. A cet effet, la CEDEAO et sa maison installée à Ziguinchor, en face du camp militaire, luttent pour une libéralisation de la circulation des personnes avec leurs biens et services.

Les deux Etats doivent également se donner la priorité de créer des postes de médiateurs, en vue de veiller à une application définitive des textes de la CEDEAO. Ces textes éviteraient d'éventuels conflits entre pays limitrophes quelles qu'en soient les raisons, s'ils sont bien appliqués.

En plus, il faudrait punir sévèrement toute tentative de viol ou non-respect de ces textes de la CEDEAO qui œuvrent pour une paix durable dans la sous-région. Puisque des récidivistes existent partout, il faudrait mettre des garde-fous afin de les mettre hors d'état de nuire des populations innocentes et pacifiques.

Dans le but de sauver des vies humaines, il convient d'éviter les interventions militaires. En effet, dans la folie de la guerre, on a tendance à tuer sans distinction et à faire des règlements de compte à base ethniciste ou régionale.

Enfin, les deux Etats doivent se donner la priorité de créer des postes de médiateurs, en vue de vivifier les affinités culturelles à travers des carnivals ou des colloques et autres rencontres communautaires entre les deux pays. Ces rencontres culturelles ne feraient que renforcer les liens séculaires qui préexistaient entre les ethnies qui habitent aux alentours de la frontière qui sépare la Guinée-Bissau et le Sénégal.

## **1.2. Sur le volet économique**

En vue d'assurer des relations économiques favorables, les deux Etats doivent se donner la peine de mener des actions concrètes en allégeant les taxes frontalières sur les personnes et leurs biens de consommations. Les supprimer même serait l'idéal, car ces cotisations obligatoires représentent une plus-value pour les modestes familles qui, au quotidien, essayent toujours de joindre les deux bouts par des efforts supplémentaires.

En échangeant des cadres supérieurs dans le but de promouvoir le développement économique local dans tous les domaines (agriculture ; pêche ; éducation ; santé, etc.), on améliorerait davantage le niveau des fonctionnaires publics. L'efficacité dans le travail et la célérité n'en seraient que renforcées, d'où des rendements notoires dans les services.

Aussi, en transformant les affinités culturelles en opportunités économiques, les populations à racines identiques échangeraient plus facilement leurs productions alimentaires. Ainsi, en favorisant les exploitations agricoles communes entre les deux populations au niveau de la frontière, on assurerait un développement économique de la Guinée-Bissau et du Sénégal.

Dans ce cas, les deux pays assureraient une production conséquente qu'ils pourraient écouler à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone CEDEAO. C'est en cela qu'en ouvrant les frontières à tous les bienfaiteurs, surtout aux commerçants et en confectionnant une monnaie commune, le bonheur des populations se ferait beaucoup plus sentir. Aussi, en créant des infrastructures qui lient les deux pays (autoroutes ; ports ; aéroports ; chemins de fer ; réseaux téléphoniques pérennes), la fluidité des déplacements d'un pays à l'autre aiderait beaucoup à l'enrichissement des commerçants.

## **1.3. Sur le volet social**

Certains Bissau-Guinéens et Sénégalais appartiennent à un même arbre généalogique. En vue de maintenir des relations sociales avantageuses, les deux Etats devraient renforcer les affinités culturelles par des rapprochements à travers des émissions dans les médias (radios ; télévisions ; journaux ; réseaux sociaux). Ils doivent organiser des biennaux (manifestations artistiques, culturelles, etc. qui a lieu tous les deux ans) pour raffermir les origines des ethnies qui existent de part et d'autre de la frontière commune. En plus, ils doivent aussi accepter et recevoir des chasseurs de savoir ou autres intellectuels, en d'autres termes des élèves, des

étudiants et des fonctionnaires dans les milieux de partage de connaissances, comme le fait si bien l'UASZ, mais également les universités privées de Ziguinchor, à savoir : l'Institut Supérieur de Management (ISM), l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO), les Hautes Etudes en Management des Affaires (HEMA), Sud Info., etc.

Dans ces établissements supérieurs, qui reçoivent des centaines d'étudiants de la Guinée-Bissau, des affinités culturelles se voient renforcer quotidiennement. Outre des ressortissants de la Guinée-Bissau, des étudiants provenant de la République de Guinée, de la Gambie, etc., sont recensés dans ces milieux de partage de connaissances de la sous-région.

En plus de ces acquis sociaux, il appartient aux Etats de faire don de vivres et autres biens de consommations en cas de calamités naturelles dont viendrait à souffrir le voisin et d'appuyer les jumelages transfrontaliers des jeunes. Il est du devoir des Etats de subventionner les activités traditionnelles des jeunes des deux pays vivant surtout au niveau de la frontière commune et de secourir les populations fragiles en cas de guerre civile, comme ce fut le cas du conflit politique de 1998 en Guinée-Bissau.

## CONCLUSION

Deux pays partageant une frontière commune ne peuvent pas ne pas avoir d'affinités culturelles, politiques, économiques, sociales, etc. C'est pourquoi, forcément, Bissau-Guinéens et Sénégalais vivent les mêmes réalités tout le long de cet espace géographique à géopolitique très sensible, qui s'est vérifiée lors du conflit casamançais où il a été extrêmement difficile de distinguer Bissau-Guinéens et Sénégalais de Casamance, unis par la langue kriol.

Les affinités culturelles surtout se remarquent en Casamance et dans la région de Cacheu, où les populations cuisinent, s'habillent, construisent leur habitat, enterrent leurs morts, manifestent leur bonheur et leur malheur, comme le baptême, le mariage, la circoncision, l'excision, le décès ou l'absence prolongée d'un être cher qui n'a pas donné de nouvelles de la même manière.

Ces affinités rapprochent les populations des deux pays, qui se retrouvent d'ailleurs dans les mêmes groupes ethniques, telles que les Bainounks, les Diolas, les Mandingues les Mancagne, les Balantes, les Peulhs, etc., et qui raffermissent leurs affinités par la langue commune créole, issue du métissage portugais légué par la découverte d'abord, puis la colonisation de ces deux localités (Ziguinchor et Guinée-Bissau).

Forts de ces affinités culturelles, économiques, politiques et sociales, les gouvernements des deux pays ont compris qu'il fallait tisser des relations politiques très solides et même étranglantes dans le but de se confectionner, à travers des organisations comme la CEDEAO et l'UEMOA, un destin commun visant la paix durable pour le bonheur des populations des deux pays, qui échangent toujours leurs productions et leurs événements culturels.

Cette étude vient en son terme prouver que les liens culturels qui lient les deux pays sont d'une importance capitale sur les relations. Ils ont permis aux deux pays de renforcer leurs relations sur les volets politique, économique et social. En effet, faut-il le rappeler, face aux désordres naturels créés par les intempéries, aux maladies, aux dangers frontaliers, à la famine, aux ralentissements économiques et surtout au climat d'insécurité qui plane sur l'ensemble des territoires, les affinités culturelles entre Bissau-Guinéens et Sénégalais ont âprement aidé les deux peuples à maintenir des relations de bon voisinage et à développer plus aisément leurs rapports politiques et économiques.

Enfin, il apparaît clairement que ramener les relations internationales aux seuls angles de guerres et d'intérêts entre les peuples ont réduits la dimension de celles-ci. Les populations viennent à travers cette étude, montrer que les relations internationales ont toujours existé en Afrique et étaient basées sur de bons rapports culturels, qui ont permis aux peuples africains de vivre en harmonie, de développer leurs système de commerce axé sur le troc de marchandises et de produits naturels avant l'arrivée du colonisateur, qui serait l'opposant de ces bons rapports.

La Guinée-Bissau et le Sénégal restent conscients du destin commun qui existe entre eux puisqu'ils sont issus d'un lien généalogique. Il ne serait jamais alors souhaitable de voir se diviser leurs descendants.

Les affinités culturelles constituent un outil influent dans les relations internationales, comme c'est le cas de la Guinée-Bissau et du Sénégal selon que nous venons de le démontrer dans cette étude. Ne serait-il pas intéressant d'aller plus loin en tentant de démontrer sous quel angle peuvent-elles aider à développer les relations entre d'autres pays limitrophes de l'Afrique de l'Ouest ?

## BIBLIOGRAPHIE

### I- Ouvrages généraux :

ARON Raymond, (1962) *Paix et guerre entre les nations*, Calmam-Lévy, 1ère édition (ch. IV).

BIAGUI Noel Bernard, (2012) *Le Guibaher de Djibonker, (Basse-Casamance, Sénégal), Eléments de description linguistique : phonologie et classes nominales*, Le Harmattan, Paris.

BOURDIEU P, (1998) *Contre-feu*, Paris, Liber-Raisons d'agir, p 46.

CAMILLERI Carmel, (1975) *l'image dans la cohabitation de groupes étrangers en relation inégalitaire*, cahiers Internationaux de sociologie, vol. Lix, Paris, p.239.

CHAUDENSON Robert, (2003) *La créolisation, théorie, applications, implications*, Paris, Éditions Le Harmattan.

CHAUDENSON Robert, (2003) *Les créoles à base française dans Les langues de France*, Paris, PUF, sous la direction de Bernard Cerquiglini, p. 257-268.

COHEN Margalit-Emerique, (1989) *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, sous la direction de CAMILLERI Carmel, l'Harmattan, Paris.

COLOMBAT Bernard, FOURNIER Jean-Marie et PUECH Christian, (2010) *Histoire des idées sur le langage et les langues*. Paris, Klincksieck.

DAVID D, (1999) *Violence internationale : une scénographie nouvelle*, dans RAMS 2000, Ifri/ Dunod, Paris.

DIOP Cheikh Anta, (2002) *Les fondements économiques et culturels d'un état fédéral d'Afrique Noire*, Présence Africaine, édition revue et corrigée.

DIOUF Denis. Alouise. DIATTA J. A, (2013) *Le mémoire : Méthodologie de recherche, normes et techniques de rédaction, conseils pour la soutenance*, Ziguinchor, Imprimerie Néma, p.101.

Enda diapol/Inter Afriques (2009) *Guide de la libre circulation des personnes et des biens en Sénégal méridionale*, Dakar, Sénégal.

KALY Albert et l'Abbé BOISSY Justin, (2011) *Les Brames ou Mancagnes du Sénégal et de la Guinée-Bissau, Essai sur leurs us et coutumes*, le Harmattan-Sénégal, Dakar.



KATOND Diur, (2001-2002) *Syllabus d'introduction aux relations internationales*, G1 RI, UNIKIN, Inédites.

LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ version 2013, 21 rue du Montparnasse 75283, Paris Cedex 06.

MALRAUX André, (1959-1969) *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux*, édité par Augustin Girard et Geneviève Gentil, La Documentation française, 522 p.140 f.

MANESSY Gabriel, (1995) *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires*, Paris, Éditions CNRS, 1995.

MBOM Clément, (2002) *Culture et Développement en Afrique*, l'Harmattan, Paris.

MERLE Marcel, (1977) : *La vie internationale*, Ed. PUF. Paris, p.30.

PINTO Roger, (1972) : *Le droit des relations internationales*, Ed. Payot, Paris, p.26.

RUELLE David, (1991) *Hasard et Chaos*, Odile Jacob, Paris, pp 156-157.

SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, (2006) : *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, deuxième édition.

THIAW Ibrahima, (2010) *Espaces, culture matérielle et identités en Sénégal* : conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, Dakar.

VIRALLY Michel, (1959) *Relations internationales et science politique*, Ed. PUF, Paris, p.9.

WALTZ Kenneth, (1997) *Theory of International Politics*, Reading, Addison Wesley, p.95.

## **II- Revues et périodiques**

CISSOKOE Sékéné Mody, (1981) culture négro-africaine dans *Ethiopiennes* numéro 28 numéro spécial revue socialiste.

HEOHANE R.O ET NYE J.S, (1977) "Power and Interdependence": world politics in *Transition*, Little Brown, And Boston.

WAEVER Ole et al, (1993) "Societal Security: The concept", in *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, Pinter, Londres, p.17-40.

### III- Articles

BICKERTON Derek, (1990) *Language and Species*, Chicago, University of Chicago Press.

DIALLO Marie Andrée, (2011) « A la découverte du patrimoine culturel du Sénégal », Ed Tamaly, UNESCO.

ARRAGUAIN Florent, et SALLIOT Emmanuel (2005) « L'intégration du territoire Sénégalien entre complémentarités et discontinuités ». In *Chroniques frontalières*, n°4, septembre 2005.S.I.

HEOHANE R. O, NYE J.S, (1972) *Transnational Relations and world Politics*, Harvard University Press, Cambridge.

LASSAGNE François. «Créole, la naissance d'une langue» dans *Science et Vie*, Paris, no 227, hors-série juin 2004, p. 78-85.

MATSUURA Koichiro, (2006) « l'enjeu culturel au cœur des relations internationales » article publié initialement dans *Politique Etrangère*, 4<sup>e</sup> trimestre.

NDOYE Omar, (les 30 et 31 janvier 2011) *La diversité culturelle sénégalaise, et la convention de l'UNESCO : Quelles limites ?*, Québec, Canada.

URFALIN Philippe ; « L'invention de la politique culturelle, *La Documentation française* », 364 p., 120 F.

DUBOIS Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique*, *La Documentation française*, 72 p., 70 F.

BOIRO Hamadou, (2015) « Le conflit en Casamance : les influences ethno-religieuses » dans *Conflit et Paix en Casamance : Dynamiques locales et transfrontalières*, Gorée Institute Sénégal, éditions 2015, p. 160-176.

### IV- Les rapports

Le ministère des Affaires culturelles et la mission culturelle de la collectivité, Rapport rédigé en 1968 par, conseiller d'État, directeur du cabinet d'André Malraux de 1965 à 1969 et publié de nouveau à l'occasion des journées d'étude sur « le ministère Malraux », 115 p.

RIGAUD Jacques, *Les relations culturelles extérieures : rapport au ministre des affaires étrangères*, Paris, *La Documentation française*, 1979, 112 p.

VANDEVOORDE Pierre, Les bibliothèques en France. Rapport à Monsieur le Premier Ministre, Paris, Ministère de la Culture-Dalloz, 1982, 73 p. et 445 p.

POIGNAND Bernard, Langues et cultures régionales. Rapport au Premier Ministre, Paris, La Documentation française, 1998, 94 p.

PUAUX Paul, Rapport sur les établissements culturels ; rapport au Ministre de la Culture, Paris, La Documentation française, 1982, 103 p.

## **V- Webographie**

<http://polis.sciencespobordeaux.fr/vol8ns/yinda.pdf> (Consulté le 01/11/2017 à 17H 50 mn).

<http://www.jeuneafrique.com/293312/economie/dakar-et-bissau-se-concertent-autour-dun-nouvel-accord-de-gestion-de-leur-zone-maritime-commune/> (Consulté le 18/11/2017 à 13H 16 mn).

[www.glossaire-international.com](http://www.glossaire-international.com), (consulté le 08 Avril 2017 à 18 h 23 mn).

<https://www.sec.gouv.sn/Les-atouts-du-Senegal.html> (consulté le 29/08/2017 à 12h 13mn).

<http://www.village-casamance.com/?q=content/les-masques-diolas> (Consulté le 29/08/2017 à 12h 13mn).

<http://lesdefinitions.fr/rerelations-internationales#ixzz4OOR8htH6> (consulté le 28/10/2016 à 15h15mn).

[http://www.Introduction aux RI 40-1](http://www.Introduction%20aux%20RI%2040-1) (consultées le 27/11/2016 à 21h 58mn).

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Guin-Bissau> (consulté le 12/01/2017 à 21h 41mn).

(<https://www.definitions-marketing.com/definition/affinite/> (consulté le 16/ 07/2017 à 20h 12mn).

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### ➤ Liste des cartes

CARTE 1: CARTE ADMINISTRATIVE DE LA GUINEE-BISSAU .....	53
CARTE 2: CARTE ADMINISTRATIVE DU SENEGAL .....	64

### ➤ Liste des tableaux

<b>TABEAU 1:</b> SYNTHÈSE DE NOTRE THÈME DE RECHERCHE .....	25
<b>TABEAU 2:</b> INFORMATIONS SUR LES PERSONNES ET SUR L'INTERVIEW .....	48
<b>TABEAU 3:</b> EXISTENCE DE LIENS CULTURELLES ENTRE BISSAU-GUINEENS ET SENEGALAIS....	83
<b>TABEAU 4:</b> ÉVOLUTION DU MOT POLITIQUE.....	95
<b>TABEAU 5:</b> SIGNIFICATION DES MOTS DANS LE TABLEAU CI-DESSUS .....	95
<b>TABEAU 6:</b> FORMATION DU MOT .....	96
<b>TABEAU 7:</b> INFLUENCE DES AFFINITÉS CULTURELLES SUR LES RELATIONS ENTRE LA GUINEE-BISSAU ET LE SENEGAL.....	99
<b>TABEAU 8:</b> VECU DES SIMILITUDES CULTURELLES.....	108
<b>TABEAU 9:</b> EXISTENCE D'ASPECT NÉGATIF DES AFFINITÉS CULTURELLES SUR LES RELATIONS ENTRE LA GUINEE-BISSAU ET LE SENEGAL .....	111
<b>TABEAU 10:</b> AVEZ-VOUS DES SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER LES RELATIONS ENTRE LES DEUX PEUPLES BASES SUR LES AFFINITÉS CULTURELLES ? .....	120

### ➤ Liste des graphiques

<b>GRAPHIQUE 1:</b> PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DU SENEGAL EN 2016.....	65
<b>GRAPHIQUE 2:</b> EXISTENCE DE LIENS CULTURELLES ENTRE BISSAU-GUINEENS ET SENEGALAIS	83
<b>GRAPHIQUE 3:</b> VECU DES SIMILITUDES CULTURELLES .....	109
<b>GRAPHIQUE 4:</b> EXISTENCE D'ASPECT NÉGATIF DES AFFINITÉS CULTURELLES SUR LES RELATIONS ENTRE LA GUINEE-BISSAU ET LE SENEGAL.....	112
<b>GRAPHIQUE 5:</b> RÉFÉRENCE PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ENQUÊTÉES .....	116
<b>GRAPHIQUE 6:</b> AVEZ-VOUS DES SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER LES RELATIONS ENTRE LES DEUX PEUPLES BASÉE SUR LES AFFINITÉS CULTURELLES? .....	121

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	1
DÉDICACE.....	2
REMERCIEMENTS .....	3
SOMMAIRE .....	4
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	5
ÉPIGRAPHE.....	7
INTRODUCTION.....	8
<b>PREMIÈRE PARTIE .....</b>	<b>12</b>
<b>CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>12</b>
CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE .....	13
1. <i>La problématique</i> .....	13
1.1. Le contexte .....	13
1.2. La justification de la pertinence du sujet.....	15
1.2.1. L'intérêt académique .....	16
1.2.2. L'intérêt scientifique.....	16
1.2.3 L'intérêt politique .....	17
1.2.4. L'intérêt social .....	17
2. <i>La revue de la littérature sur les relations internationales</i> .....	17
3. <i>Les questions de la recherche</i> .....	23
3.1. La question centrale.....	23
3.2. Les questions spécifiques .....	23
4. <i>Les objectifs de la recherche</i> .....	23
4.1. L'objectif principal .....	24
4.2. Les Objectifs spécifiques.....	24
5. <i>Les hypothèses de la recherche</i> .....	24
5.1. L'hypothèse centrale.....	24
5.2. Les hypothèses spécifiques.....	24
6. <i>La définition des concepts</i> .....	26
6.1. Les concepts relatifs aux relations internationales .....	26
6.1.1. Définition des relations internationales .....	27
6.1.2. Définition de la diplomatie .....	27

6.1.3. Définition d'une organisation internationale .....	28
6.1.4. Définition d'une coopération internationale .....	29
6.1.5. Définition d'une autarcie .....	29
6.1.6. Définition d'un État souverain .....	30
6.1.7. Définition d'une ambassade .....	31
6.1.8. Définition d'une convention .....	31
6.1.9. Définition d'un pacte .....	32
6.1.10. Définition d'une déclaration .....	33
6.1.11. Définition d'un consulat .....	34
6.2. Les concepts relatifs aux affinités culturelles .....	35
6.2.1. Définition de l'affinité .....	35
6.2.2. Définition de la culture .....	37
6.2.3. Définition de l'ethnie .....	40
6.2.4. Définition de la langue .....	42
6.2.5. Définition de la communication .....	43
<b>CHAPITRE 2 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>45</b>
<i>1. La phase exploratoire .....</i>	<i>45</i>
1.1. La recherche documentaire .....	45
1.2. Les entretiens exploratoires .....	46
1.3. Le choix et test des outils de collecte de données .....	47
1.4. L'entretien .....	48
1.5. L'échantillonnage .....	50
<i>2. Les difficultés rencontrées .....</i>	<i>50</i>
<b>DEUXIÈME PARTIE .....</b>	<b>52</b>
<b>PRÉSENTATION DU CADRE D'ÉTUDE ET DES AFFINITÉS CULTURELLES ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL .....</b>	<b>52</b>
<b>CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU CADRE D'ÉTUDE .....</b>	<b>53</b>
<i>1. Présentation de la Guinée-Bissau .....</i>	<i>53</i>
1.1. La situation géographique .....	54
1.2. L'administration publique .....	54
1.3. Le climat politique .....	55
1.4. La situation économique .....	57
1.5. Le secteur de l'éducation .....	58

1.6. La situation sanitaire .....	59
1.7. Les forces armées .....	59
1.8. Les points forts du pays.....	60
1.9. Les points faibles du pays .....	62
1.10. Les défis à relever .....	63
2. <i>Présentation du Sénégal</i> .....	64
2.1. La situation géographique .....	64
2.2. La situation politique.....	66
2.3. La situation économique .....	66
2.4. Le climat des affaires et des investissements directs étrangers.....	67
2.5. L'environnement .....	69
2.6. L'éducation.....	69
2.7. Les aspects culturels du Sénégal .....	70
2.8. Les enjeux de développement du pays .....	71
2.9. La situation sociale.....	71
2.10. La situation sanitaire au Sénégal .....	72
2.11. Les forces armées du Sénégal .....	73
2.12. Les forces et faiblesses du Sénégal .....	74
2.12.1 : les forces du Sénégal .....	74
2.12.2. Les faiblesses du Sénégal .....	74
2.13. Les défis à relever .....	74
CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES AFFINITÉS CULTURELLES ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL .....	76
1. <i>Rappel historique</i> .....	76
1.1. La naissance de l'Empire .....	76
1.2. L'organisation de l'Empire .....	79
1.3. Le déclin du Kabou au XIX <sup>e</sup> siècle .....	81
2. <i>Les affinités culturelles et linguistiques entre la Guinée-Bissau et le Sénégal</i> .....	82
2.1. Les affinités culturelles .....	83
2.1.1. Le Kumpo .....	85
2.1.2. Le Kossé .....	85
2.1.3. Le Kankurang .....	85
2.1.4. Les pratiques religieuses.....	86
2.2. Les liens linguistiques entre ces deux pays .....	87

2.2.1. Le créole / kriol.....	87
2.2.2. Le baïnounck .....	88
2.2.3. Le balante .....	88
2.2.4. Le mancagne.....	89
2.2.5. Le peulh .....	89
2.2.6. Le diola .....	90
2.2.7. Le manjaque .....	91
2.2.8. Le mandingue .....	91
<b>TROISIÈME PARTIE.....</b>	<b>93</b>
<b>L'INFLUENCE DES AFFINITÉS CULTURELLES SUR LES RELATIONS ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGA.....</b>	<b>93</b>
CHAPITRE 1 : L'INFLUENCE DES AFFINITES CULTURELLES SUR LES RELATIONS ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL.....	94
1. Clarification des concepts « politique », « économique » et « social ».....	94
1.1. « La politique » .....	94
1.1.1. Explication.....	94
1.1.2. Définition.....	94
1.1.3. L'évolution du mot politique.....	95
1.2. « Economie ».....	96
1.2.1. Définition.....	96
1.2.2 L'évolution du concept.....	96
1.3. Définition du concept de « Social » .....	97
1.3.1. Définition.....	97
1.3.2. L'évolution du concept.....	97
2. <i>L'influence des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.....</i>	<i>99</i>
2.1. L'influence positive des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.....	99
2.1.1. Dans le champ politique .....	99
2.1.2. Dans le domaine économique.....	103
2.1.3. Dans le domaine social .....	107
2.2. L'influence négative des affinités culturelles sur les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.....	111



2.2.1. Sur le volet politique.....	113
2.2.2. Sur le volet économique .....	115
2.2.3. Sur le volet social .....	118
CHAPITRE 2 : LES PERSPECTIVES DES RELATIONS ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL.....	120
<i>1. Les perspectives</i> .....	120
1.1. Le volet politique .....	121
1.2. Sur le volet économique .....	123
1.3. Sur le volet social .....	123
CONCLUSION .....	125
BIBLIOGRAPHIE .....	127
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	131
TABLE DES MATIÈRES .....	132
TABLE DES ANNEXES.....	137

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1: QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX POPULATIONS DE LA GUINEE-BISSAU ET DU SENEGAL .....	138
ANNEXE 2: GUIDE D'ENTRETIEN .....	139
ANNEXE 3: TABLEAU DES LOCALITES PARCOURUES POUR LA REALISATION DU QUESTIONNAIRE .....	141
ANNEXE 4: PHOTO DU COUMPO PRISE LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU CENTRE DE LANGUE PORTUGAISE A L'UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR.....	142
ANNEXE 5: PHOTO DU PALAIS DE LA GUINEE-BISSAU PRISE LORS DE NOTRE ENQUETE DE TERRAIN.....	143
ANNEXE 6: PHOTO DU SIEGE DU <i>PAIGC</i> PRISE LORS DE NOTRE ENQUETE DE TERRAIN .....	144
ANNEXE 7: PHOTO AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CULTURE DE LA GUINEE-BISSAU ET MONSIEUR CARLOS TIPOTE PRISE JUSTE APRES NOTRE ENTRETIEN.....	145

# Annexe 1: Questionnaire adressé aux populations de la Guinée-Bissau et du Sénégal

**ROBERT BIAYE**

**Date de l'enquête :**

**Fiche n°**

**Village :**

**Quartier :**

## AFFINITES CULTURELLES ET RELATIONS INTERNATIONALES -CAS DU SENEGAL ET DE LA GUINEE-BISSAU

Septembre-Novembre 2017 - UASZ

<p><b>1. Dans quel pays habitez-vous?</b>  <input type="radio"/> 1. Guinée-Bissau   <input type="radio"/> 2. Sénégal   <input type="radio"/> 3. Autre</p>	<p><b>11. Ces affinités culturelles ont-elles des avantages?</b>  <input type="radio"/> 1. Oui   <input type="radio"/> 2. Non   <input type="radio"/> 3. Je ne sais pas</p>
<p><b>2. De quelle localité êtes-vous?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>Neoré Sinho</u>   <input type="radio"/> 2. <u>Mnack</u>  <input type="radio"/> 3. <u>Sao Domingo</u>   <input type="radio"/> 4. <u>Cachéu</u>  <input type="radio"/> 5. <u>Marché de Bandé à Bissau</u>   <input type="radio"/> 6. <u>Diaohé</u>  <input type="radio"/> 7. <u>Sindone</u>   <input type="radio"/> 8. <u>Madina Paulh</u>  <input type="radio"/> 9. <u>Boutoupa Camaracounda</u>   <input type="radio"/> 10. <u>Tilène</u>  <input type="radio"/> 11. <u>Santhiaba</u>   <input type="radio"/> 12. <u>Niagnis</u>  <input type="radio"/> 13. <u>Marché</u>   <input type="radio"/> 14. <u>autre</u>  <input type="radio"/> 15. <u>Agack</u>   <input type="radio"/> 16. <u>Grand Yoff de Dakar</u></p>	<p><b>12. Si oui lesquelles?</b>  <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div></p>
<p><b>3. Que faites-vous?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>Commerçant</u>   <input type="radio"/> 2. <u>Professeur</u>   <input type="radio"/> 3. <u>Agriculteur</u>  <input type="radio"/> 4. <u>Autres</u></p>	<p><b>13. Notez-vous des aspects négatifs liés aux affinités culturelles entre le Sénégal et la Guinée-Bissau ?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>Oui</u>   <input type="radio"/> 2. <u>Non</u>   <input type="radio"/> 3. <u>Je ne sais pas</u></p>
<p><b>4. Etes-vous natif de ce lieu?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>OUI</u>   <input type="radio"/> 2. <u>NON</u></p>	<p><b>14. Si oui, lesquels?</b>  <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div></p>
<p><b>5. Si Non depuis combien de temps habitez-vous ici?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>0 à 6 mois</u>   <input type="radio"/> 2. <u>6mois à 2 ans</u>   <input type="radio"/> 3. <u>2ans à 6 ans</u>  <input type="radio"/> 4. <u>6ans et plus</u></p>	<p><b>15. Si oui comment se repercutent-ils sur les volets politique, économique et social?</b>  <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div></p>
<p><b>6. Vivez-vous la culture?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>OUI</u>   <input type="radio"/> 2. <u>NON</u>   <input type="radio"/> 3. <u>Je ne sais</u></p>	<p><b>16. Trouvez-vous qu'il existe des moyens pour renforcer les liens culturels dans les relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>Oui</u>   <input type="radio"/> 2. <u>Non</u>   <input type="radio"/> 3. <u>Je ne sais pas</u></p>
<p><b>7. Si Oui comment?</b>  <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div></p>	<p><b>17. Si oui comment?</b>  <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div></p>
<p><b>8. Sentez-vous une similitude culturelle avec un pays voisin?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>OUI</u>   <input type="radio"/> 2. <u>NON</u>   <input type="radio"/> 3. <u>Je ne sais pas</u></p>	<p><b>18. Avez-vous des suggestions particulières?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>Oui</u>   <input type="radio"/> 2. <u>Non</u>   <input type="radio"/> 3. <u>Je ne sais pas</u></p>
<p><b>9. si oui lequel?</b>  <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div></p>	<p><b>19. Si oui lesquelles?</b>  <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div></p>
<p><b>10. Notez-vous une influence des affinités culturelles sur le quotidien?</b>  <input type="radio"/> 1. <u>Oui</u>   <input type="radio"/> 2. <u>Non</u>   <input type="radio"/> 3. <u>Je ne sais pas</u></p>	

## **Annexe 2: Guide d'entretien**

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR

### Guide d'entretien

#### I. Identification

1. Prénom
2. Nom
3. Structure
4. Fonction
5. Nombre d'années d'expérience dans le domaine

#### I. Identification culturelle

6. Que pensez-vous de la culture ?
7. Vivez-vous la culture ?
8. Comment vous vous sentez en pratiquant votre culture ?
9. Quelle est l'importance de la culture ?
10. Comment vivez-vous la culture avec les autres ethnies de votre pays ?

#### II. Les affinités culturelles

11. Qu'est-ce que les affinités culturelles ?
12. Existe-t-il des affinités culturelles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ?
13. Comment? / Pourquoi ?
14. Les deux pays vivent-ils les affinités culturelles qui les lient ?
15. Comment ?/ Pourquoi ?

#### III. Influence

16. Les affinités culturelles entre les Bissau-Guinéens et les Sénégalais sont-elles favorables ou non?
17. Pensez-vous qu'elles facilitent les relations politiques entre les deux pays ?
18. Comment ?/ Pourquoi ?
19. Pensez-vous qu'elles influencent les relations économiques entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ?
20. Comment ?/ Pourquoi ?
21. Seraient-elles d'ordre à fructifier les relations sociales entre ces deux peuples ?
22. Comment ?/ Pourquoi ?
- IV. Aspects négatifs et suggestions
23. Pensez-vous que les affinités culturelles ont-elles des influences négatives dans les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ?
24. Si oui, comment ?
25. Quelles sont vos suggestions pour améliorer cela ?

Merci de votre disponibilité !

**Annexe 3: Tableau des localités parcourues pour la réalisation du questionnaire**

<b>LOCALITE</b>	<b>PAYS</b>	<b>SENE GAL</b>	<b>GUINEE- BISSAU</b>	<b>TOTAL</b>
MADINA PEULH		15	0	<b>15</b>
MARCHE DE DIAOBE		20	0	<b>20</b>
BOUTOUPA CAMARACOUNDA		15	0	<b>15</b>
AGNACK		7	0	<b>7</b>
SINDONE		10	0	<b>10</b>
NIAGUIS		7	0	<b>7</b>
SANTHIABA		15	0	<b>15</b>
TILENE		20	0	<b>20</b>
MPACK		20	0	<b>20</b>
MARCHE GRAND YOFF DE DAKA		15	0	<b>15</b>
INGORE ZINHO		0	15	<b>15</b>
SAO DOMINGO		0	19	<b>19</b>
KILELE		0	13	<b>13</b>
LALA		0	7	<b>7</b>
BULA		0	10	<b>10</b>
CACHEU		0	16	<b>16</b>
BAFATA		1	18	<b>19</b>
BARAKA FRONTEIRA		0	12	<b>12</b>
MARCHE DE BANDE		0	15	<b>15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>145</b>	<b>125</b>	<b>270</b>

**Annexe 4: Photo du coumpo prise lors de la cérémonie d'ouverture du centre de langue portugaise à l'Université Assane Seck de Ziguinchor**





**Annexe 5: Photo du palais de la Guinée-Bissau prise lors de notre enquête de terrain**





**Annexe 6: Photo du siège du PAIGC prise lors de notre enquête de terrain**



**Annexe 7: Photo avec le Directeur Général de la culture de la Guinée-Bissau et Monsieur Carlos Tipote prise juste après notre entretien**

